



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 18 mars 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 février 2015, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 février 2015, à 8 h 30

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 mars 2015, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1145897002

Accorder un contrat à Tacel Ltée, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de 220 coffrets de branchement pour feux de circulation, fabrication en aluminium - Montant approximatif de 566 856,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13845 (6 soumissionnaires)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la culture , Direction associée Bibliothèques - 1153315001

Accorder un contrat de gré à gré au montant de 63 900 Euros (104 333,36 \$ CAD approximativement, taxes incluses) pour payer le renouvellement d'un abonnement de 3 ans à la ressource électronique toutapprendre.com pour les bibliothèques pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien - 1156846001

Accorder un contrat à la Net Cyclops Inc. (NCI), pour le service de support et d'entretien du logiciel d'authentification à deux facteurs Safenet, pour la période du 16 mars 2015 au 15 mars 2016 - Montant total de 92 393,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 15-14196 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1152621001

Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois - Somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses
- Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois - Somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13349 (1 soumissionnaire pour chacun des contrats)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 4 mars 2015, 8 h 30, à l'article 12.007

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

20.007 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1140541021

Ratifier la dépense additionnelle de 199 274,96 \$, taxes incluses, pour le remplacement de l'enrobé du tablier du pont Jacques-Bizard dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CE14 1272), majorant ainsi le montant total du contrat de 458 702,94 \$ à 657 977,90 \$, taxes incluses

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne la sécurité des biens de la Ville. En vertu du paragraphe 1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.009 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1146019006

Accorder un contrat à Céleb Construction Ltée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQU) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 4 mars 2015, à l'article 12.001

L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.010 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1144474003

Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 4 mars 2015, 8 h 30, à l'article 12.002

L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

20.011 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1146019007

Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 4 mars 2015, 8 h 30, à l'article 12.003

L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

20.012 Contrat de construction

CM Service des infrastructures_voie et transports - 1140541016

Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réfection du pont d'étagement Rockland - Dépense totale de 16 778 262,12 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 15 201 417,77 \$ + incidences 1 576 844,35 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 11191 (7 soumissionnaires) - Autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 7 986 557,60 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629)

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 4 mars 2015, 8 h 30, à l'article 12.004

L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

20.013 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822003

Accorder 2 contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) (UX15351 - secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 (2 soumissionnaires pour chacun des contrats)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 4 mars 2015, 8 h 30, à l'article 12.005

L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.007

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1151353002

Mandat du comité exécutif à la suite de la motion du conseil municipal relative aux appels d'offres lors des grandes périodes de vacances de l'industrie de la construction

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1154152003

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour le bâtiment industriel situé au 2985 rue, Douglas B. Floreani

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156656005

Demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de reconduire pour une période maximale de 5 ans le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20h, pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des commerçants avenue Duluth

30.005 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Service de la culture - 1154248002

Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 - Dépense de 10 000 \$, plus taxes

30.006 Administration - Nomination de membres

CE Anjou, Direction des services administratifs des relations avec les citoyens et du greffe - 1152072003

Nommer Mme Andrée Duquette à titre de représentante de l'employeur au sein du Comité du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou

30.007 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture, Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1151005001

Autoriser la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit », dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, le 29 mai 2015, de 19 h 30 à 24 h 00 - Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Tour de l'Île

30.008 Budget - Taxe / Compte

CE Service des finances, Direction Services partagés financiers - 1152964001

Fixer la date de la vente d'immeubles par le greffier pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des transports - 1150522001

Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$, en provenance des dépenses contingentes d'administration, vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Accorder un ajustement à la base budgétaire 2016 de 100 000 \$ du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, afin de permettre le financement du plan de communication et d'acceptabilité sociale de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

30.010 Déclaration / Événement / Proclamation

CG Service de l'environnement - 1155334001

Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative d'Une heure pour la Terre et demander aux citoyens, commerces, institutions et industries du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 28 mars 2015

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.011 Nomination / Désignation d'élus

CM Conseil Interculturel - 1142714004

Approuver la nomination de 8 membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit du 23 mars 2015 jusqu'au 23 mars 2018 - Approuver le renouvellement des mandats de 7 membres - Désigner 2 membres à la vice-présidence (1er et 2e) - Désigner un membre à la présidence du Conseil interculturel de Montréal

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 83.5

30.012 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1154073001

(AJOUT) En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local

30.013 Administration - Nomination de membres

CG Direction générale , Cabinet du directeur général - 1153570003

(AJOUT) Nommer Me Éric Simard au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans débutant le 24 mars 2015

Compétence d'agglomération : Éléments du développement économique que sont tout centre de congrès, port ou aéroport

30.014 Reddition de comptes

CG Service des finances , Direction Informations financières et contrôles internes - 1153592002

(AJOUT) Report du dépôt des états financiers 2014 au bureau du greffier, du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.015 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service du greffe - 1153430004

(AJOUT) Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2015

30.016 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service du greffe - 1153430005)

(AJOUT) Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2015

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.017 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CG Le Plateau-Mont-Royal, Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1150691002

Adopter un règlement, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant la démolition du bâtiment sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Le Plateau-Mont-Royal, Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1150691001

Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la densité de construction pour le terrain situé au 4244, boulevard Saint-Laurent comportant les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec, projet de logement social

40.003 Règlement - Adoption

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1140603016

Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer l'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » par l'affectation « Secteur d'emplois » pour un emplacement situé du côté sud de la rue Notre-Dame Est, entre la partie est de l'avenue Letourneux et l'avenue De La Salle, localisé au nord de la rue Père-Marcoux

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 19 février 2015 par le conseil d'arrondissement

Assemblée de consultation publique tenue le 3 mars 2015

40.004 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau - 1152839004

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs »

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.005 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau - 1152839005

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs »

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1151041002

Déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 janvier 2015

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624011

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen du contrat dans le cadre du mandat SMCE152621001 - Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois - Somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses - Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois - Somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13349 (1 soumissionnaire pour chacun des contrats)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.006

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624008

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen du contrat dans le cadre du mandat SMCE146019006 - Accorder un contrat à Céleb Construction Ltée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQU) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.009

60.004 DépôtCE Service du greffe - 1153624010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen du contrat dans le cadre du mandat SMCE144474003 - Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.010

60.005 DépôtCE Service du greffe - 1153624009

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen du contrat dans le cadre du mandat SMCE146019007 - Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.011

60.006 DépôtCE Service du greffe - 1153624005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen du contrat dans le cadre du mandat SMCE140541016 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réfection du pont d'étagement Rockland - Dépense totale de 16 778 262,12 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 15 201 417,77 \$ + incidences 1 576 844,35 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 11191 (7 soumissionnaires) - Autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 7 986 557,60 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.012

60.007 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624006

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen du contrat dans le cadre du mandat SMCE154822003 - Accorder 2 contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) (UX15351 - secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 (2 soumissionnaires pour chacun des contrats)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.013

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	28
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	11
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	13

CE : 10.002

2015/03/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2015/03/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 18 février 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0258

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0259

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0260

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 0261

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE15 0262

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conclusion d'ententes de soutien financier pour l'année 2015, pour les festivals et événements suivants :
 - Festival international de jazz de Montréal;
 - Festival Juste pour rire;
 - Montréal complètement cirque;
 - Montréal en lumière;
 - FrancoFolies de Montréal;
 - Festival TransAmériques;
 - Festival du nouveau cinéma;
 - Rendez-vous du cinéma québécois;
 - Féria du vélo;
 - Festival Mode & Design Montréal;
 - Festival international Nuits d'Afrique;
 - Volet marchés et vitrines culturels et créatifs;
- 2- d'approuver un montant de 3 635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025;
- 3- d'approuver la bonification du soutien financier accordé à ces festivals et événements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver la bonification pour le Volet marchés et vitrines culturels et créatifs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1150018002

CE15 0263

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming) et les services afférents, dans le cadre du projet SÉRAM, pour une somme maximale de 1 630 497,84 \$, taxes incluses, dont un montant de 174 532,05 \$, taxes incluses, qui sera assumé par les Villes liées, selon leur demande;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145035009

CE15 0264

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. fournisseur exclusif, pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de six mois, et de l'Unité d'intervention rapide (UIR), pour une période de douze mois, à compter du 1^{er} janvier 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 280 395,28 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 17 décembre 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145035012

CE15 0265

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Systèmes Testforce inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) du système de radiocommunications de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 256 003,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13970 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145035011

CE15 0266

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre collective intervenue avec Insta-Mix inc. (CE12 0568), pour la fourniture et la livraison, sur demande, par camion-citerne épandeur, d'émulsion de bitume utilisée comme liant d'accrochage lors de travaux d'asphaltage en régie;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1155331003

CE15 0267

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture de housses extérieures pour les vestes pare-balles pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Trium inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13977 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146135008

CE15 0268

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Produits Mobilicab Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de dix voiturettes électriques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 101 407,95 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14063, et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1150715001

CE15 0269

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec une option de prolongation de vingt-quatre mois à compter de son approbation, pour la fourniture sur demande de filtres, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;
- 2 - d'accorder à 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13481 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1145983005

CE15 0270

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) par Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 220 459,96 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1151673002

CE15 0271

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à L&T Instruments inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un gyroscope, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 127 043,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 14-13988;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1141477026

CE15 0272

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 772 632 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires au garage des Carrières dans le cadre du contrat accordé à Hulix construction (CM14 0390), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 074 230,43 \$ à 7 846 862,43 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1141029006

CE15 0273

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 24 218 587,47 \$, taxes incluses, pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William, comprenant des travaux portant notamment sur la géométrie routière (structure et voirie), les infrastructures souterraines, l'éclairage et les feux de signalisation – Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest;
- 2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 22 397 663,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214710 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1151009001

CE15 0274

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 8032688 Canada inc., représentée par monsieur Étienne Paquette, pour la conception artistique, la réalisation et l'opération d'un environnement multimédia immersif sur les lucioles à l'Insectarium de Montréal, provisoirement intitulé « Porteurs de lumière », pour une somme maximale de 144 999,57 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels avec cette firme, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1153426001

CE15 0275

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels, de gré à gré, entre la Ville et Les productions au singulier S.E.N.C. pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », pour une somme maximale de 321 930 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1153815001

CE15 0276

Il est

RÉSOLU :

d'accorder un contrat de services professionnels à la firme Inspec-Sol inc., plus bas soumissionnaire conforme pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 327 842,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1557.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1146850002

CE15 0277

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de troisième modification du sous-Bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) Ltd, pour une période de 5 ans et 8 mois, à compter du 1^{er} mai 2015, des locaux d'une superficie d'environ 3 762,85 mètres carrés (40 503 pi²), au 2^e étage de l'immeuble situé au 1555, rue Carrie-Derick, moyennant un loyer annuel de 1 175 850,19 \$, taxes incluses, aux fins de bureaux pour le Service de l'eau et le Service de l'environnement, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de modification du sous-bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 517 387,50 \$, taxes incluses, pour les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1154565001

CE15 0278

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 270 000 \$, à la Corporation du Théâtre Outremont, soit 390 000 \$ en 2015, et de 440 000 \$, pour les années 2016 et 2017, pour la réalisation d'une programmation culturelle pluridisciplinaire au Théâtre Outremont;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont, établissant les modalités et conditions de versement d'un soutien financier total de 1 320 000 \$ afin de tenir compte d'un montant de 50 000 \$ déjà accordé en vertu de la résolution CE15 0065;
- 3- d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un café-restaurant (6813623 Canada inc.);
- 4- d'autoriser le transfert de crédits de 250 000 \$ du budget du Service de la culture à celui du Service de la gestion et de la planification immobilière pour la prise en charge de l'exploitation de l'immeuble pour l'année 2015 et d'ajuster en conséquence les bases budgétaires des deux Services (culture et SGPI), à compter de 2016;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144639004

CE15 0279

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un soutien financier de 10 500 \$, relativement à un projet d'agrandissement de l'école Mark Bourque, située à Debussy à Haïti, qui sera réalisé par une équipe de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, en mission humanitaire, du 1^{er} au 29 avril 2015;
- 2- de verser ce soutien financier au compte « Groupe Haïti, école Mark Bourque » de la Caisse Desjardins du réseau municipal;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1153376001

CE15 0280

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 799 500 \$ aux 39 organismes ci-dessous mentionnés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015 :

Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$	
Alchimies, Créations et Cultures / 16 ^e Festival du Monde Arabe de Montréal	30 000 \$
Art Souterrain / 7 ^e Festival Art Souterrain	30 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 16 ^e Festival Elektra	30 000 \$
Coup de cœur francophone - 29 ^e édition	40 000 \$
Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 20 ^e édition	15 000 \$
Festi Blues - 18 ^e édition	5 000 \$
Festival de musique de chambre de Montréal - 20 ^e édition	30 000 \$
Festival Fantasia - 19 ^e Festival international de films Fantasia	50 000 \$
Festival international de la littérature (FIL) - 21 ^e édition	25 000 \$
Festival international de musique Pop Montréal - 14 ^e édition	45 000 \$
Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 17 ^e édition	25 000 \$
Fondation Métropolis Bleu / 17 ^e Festival littéraire international Métropolis Bleu	25 000 \$
Festival ZooFest - 7 ^e édition	15 000 \$
Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 17 ^e Festival MEG Montréal	15 000 \$
Mutek - 16 ^e édition	50 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits bonheurs, le rendez-vous des tout-petits - 11 ^e édition	15 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 18 ^e édition	40 000 \$
Société de musique contemporaine du Québec / 7 ^e Festival Montréal/Nouvelles Musiques (MNM)	30 000 \$
Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone - 24 ^e édition	40 000 \$
Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique - 30 ^e édition	25 000 \$
Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$	
Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 9 ^e édition	12 500 \$
Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 10 ^e édition	15 000 \$
Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 7 ^e édition	5 000 \$
Danse Imédia O.S.B.L. / 13 ^e Festival Quartiers Danses	7 500 \$

Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 28 ^e Festival international cinéma LGBT Montréal	12 500 \$
Festival BD de Montréal - 4 ^e édition	10 000 \$
Festival de théâtre de rue de Lachine - 8 ^e édition	10 000 \$
Festival du Jamais Lu - 14 ^e édition	15 000 \$
Festival interculturel du conte - 13 ^e biennale	10 000 \$
Les Escapes Improbables de Montréal - 12 ^e édition	15 000 \$
Les Filles Électriques / 4 ^e Festival Phénoména	15 000 \$
L'OFF Festival de jazz de Montréal - 16 ^e édition	14 500 \$
Maison de la poésie / 16 ^e Festival de la poésie	12 500 \$
Montréal Baroque inc. / 13 ^e Festival Montréal Baroque	12 500 \$
OFFTA (Le) / OFFTA - 9 ^e édition	7 500 \$
Société des Arts Libres et Actuels / 15 ^e Festival Suoni Per Il Popolo	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre - 23 ^e édition	10 000 \$
Théâtre MainLine / 25 ^e Festival St-Ambroise Fringe Montréal	15 000 \$
Viva! Art Action Montréal - 5 ^e édition	5 000 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1151197001

CE15 0281

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ au Festival international du film sur l'art et au Mois de la photo à Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015 :

Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$	
- Festival international du film sur l'art	60 000 \$
- Mois de la photo à Montréal	60 000 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1151197002

CE15 0282

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne pour la promotion de l'édition 2015 du salon StyleLab-Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1153931001

CE15 0283

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie en reconnaissance de son travail en faveur d'Espace pour la vie, entre sa création et le 31 décembre 2014;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 600 000 \$ pour 2015, en provenance des dépenses contingentes vers le Service de l'Espace pour la vie, afin de financer l'attribution d'une contribution financière exceptionnelle de 600 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie;
- 4- d'approuver l'enregistrement d'une écriture de journal qui permettra de régulariser le compte à recevoir de 600 000 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1150348001

CE15 0284

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations en 2015;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1140348001

CE15 0285

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 416 666 \$, soit 310 000 \$ en 2015 et 106 666 \$ en 2016 à la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1145917005

CE15 0286

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau-Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Saint-Léonard, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1155917001

CE15 0287

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de confier à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) le mandat de réaliser une étude économique sur Montréal pour une dépense totale de 105 000 Euros ($\pm$ 150 000 \$ CAN), taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'accord de contribution à intervenir entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de réalisation de l'étude;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1154784002

CE15 0288

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour l'année 2015, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146841001

CE15 0289

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de contrat de cession entre la Ville et Bixi Montréal, auquel intervient Cyclo Chrome inc., par lequel la Ville cède à Bixi Montréal tous ses droits, titres et intérêts dans le cadre de l'entente conclue le 1^{er} mai 2014 avec Cyclo Chrome inc. (CM14 0410).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1154368002

CE15 0290

Il est

RÉSOLU :

de nommer aux sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour le mandat 2015-2017, les représentants de la Ville de Montréal suivants :

- M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales, à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif;
- Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, à titre de membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1154784001

CE15 0291

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la création de quatre (4) postes permanents de conseiller en planification budgétaire au Service de la performance organisationnelle (SPO), à compter du 22 novembre 2014;
- 2 - d'autoriser en 2015, un virement budgétaire de 492 882 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la performance organisationnelle, pour le financement de ces 4 postes;
- 3 - d'autoriser l'ajustement de 492 882 \$ à la base budgétaire du SPO pour les années 2016 et subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1146083001

CE15 0292

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le versement d'une somme totale de 177 970 \$ aux propriétaires des immeubles sis du 12484 au 12500, rue Cousineau, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville en vue de la réalisation de travaux d'amélioration;
- 2 - d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer et signer tout document encadrant l'entente avec les propriétaires concernés;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1146413008

CE15 0293

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour des dossiers 9165-5779 Québec inc. contre la Ville de Montréal ainsi que Sean Murphy et als. contre la Ville de Montréal et als., pour la somme de 1 850 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Chantal Bruyère, de la Direction des affaires civiles, les chèques suivants :
 - 1 379 657 \$ à l'ordre de Miller Thomson en fidéicommiss pour le paiement du capital, des intérêts et des frais;
 - 302 851 \$ à l'ordre de Donati Maisonneuve en fidéicommiss pour le paiement du capital, des intérêts et des frais;
 - 167 492 \$ à l'ordre de Me Lionel Liber en fidéicommiss pour le paiement du capital, des intérêts et des frais;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1153219001

CE15 0294

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le règlement hors cour du litige découlant de la défectuosité des bases des filtres Wix 46893 et 546893, en capital, intérêts et frais en contrepartie du paiement par Wix de la somme de 1 063 436,83 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1153302001

CE15 0295

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de transition pour la dissolution de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ):

- M. Denis Coderre, maire de la Ville de Montréal;
- M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, responsable des finances, des grands projets, du capital humain, des communications corporatives, des affaires juridiques et de l'évaluation foncière;
- Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau et mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- Mme Manon Barbe, mairesse de l'arrondissement de LaSalle;
- M. Beny Masella, maire de la ville de Montréal-Ouest.

le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur de l'article 250 du projet de loi 28 du gouvernement du Québec intitulé : « Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1154784006

CE15 0296

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la Ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1151180001

CE15 0297

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant que le 12 février 2015, le directeur et trésorier adjoint du Financement, de la trésorerie et des caisses de retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA151629001, un financement pour un emprunt d'un montant de 150 000 000 \$ CA ;

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 150 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 11 février 2015 et annexée à la présente résolution soit identifiée comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 150 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2024, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1er septembre 2024, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints à la présente résolution comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;

15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur de la Direction du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite et trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1151629002

CE15 0298

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant que le 12 février 2015, le directeur et trésorier adjoint du Financement, de la trésorerie et des caisses de retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA151629002, un financement pour un emprunt d'un montant de 100 000 000 \$ CA ;

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 100 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 11 février 2015 et annexée à la présente résolution soit identifiée comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 100 000 000 \$ CA échéant le 1er décembre 2034, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1er décembre 2034, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints à la présente résolution comme pièce «D»;

8. de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur de la Direction du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite et trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

CE15 0299

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1142622006

CE15 0300

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil d'agglomération :

2 - d'adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation sur le site de Meadowbrook, tel que délimité au plan intitulé « Contrôle intérimaire: Site de Meadowbrook » joint à l'annexe A de la résolution de contrôle intérimaire.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1150219001

CE15 0301

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1153838003

CE15 0302

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1156707001

CE15 0303

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1156620001

CE15 0304

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1153838001

CE15 0305

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la Ville de Dorval », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1153838002

CE15 0306

Vu la résolution CA14 22 0482 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 4 novembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à apporter une modification à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial concernant un immeuble situé au 550, rue Richmond (Église Saint-Joseph).

Adopté à l'unanimité.

40.008 1143253003

CE15 0307

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne et d'infrastructures souterraines connexes.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1146316001

CE15 0308

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 439 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1150504003

CE15 0309

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement régissant la cuisine de rue », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 3 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1151180002

CE15 0310

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1150498001

CE15 0311

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur un projet de Centre de traitement de matières organiques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1151079002

CE15 0312

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151009001 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William – Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses (contrat : 22 397 663,52 \$ + incidences : 1 820 923,95 \$) - Appel d'offres public 214710 - 5 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153624004

Levée de la séance à 10 h 17

70.001

Les résolutions CE15 0258 à CE15 0312 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 25 février 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0313

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0314

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0315

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser les représentants de la Ville de Montréal à participer aux audiences publiques de l'Office national de l'énergie (ONÉ), en tant qu'intervenants, relativement au projet Énergie-Est de TransCanada.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1154784005

CE15 0316

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de 8 routeurs de 10 Gbps nécessaires à la transmission des images des caméras d'observation routière au CGMU.(un à chacun des 7 nœuds de l'anneau principal de fibre optique et un autre au CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145897021

CE15 0317

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Cubex ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis de camion fourni par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 165 449,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14007 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1154922001

CE15 0318

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude sur les différentes hypothèses quant aux paramètres financiers liés à la réalisation d'un ou plusieurs projets pilotes pour familles dans le secteur Griffintown, pour une somme maximale de 81 373,56 \$ incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13831 et selon les termes et conditions stipulés dans le projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1153227001

CE15 0319

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Esplanade Montréal pour les travaux d'aménagement nécessaires à l'implantation d'un espace de travail collaboratif dédié à l'innovation sociale dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1156352001

CE15 0320

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 25 500 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'organisation et la promotion de deux événements en mode à Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Montant recommandé	Projet	Soutien financier prorata au projet global
Fondation Télío	6 500 \$	Exposition Télío	3,8 %
Mode Avant-Première	19 000 \$	Fashion Preview	36 %

- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale

Adopté à l'unanimité.

20.005 1153931002

CE15 0321

Il est

RÉSOLU :

que la Ville de Montréal donne instruction, conformément à l'article 44 du *Règlement sur le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire*, aux comités de retraite des régimes ci-dessous mentionnés, d'éliminer, et ainsi consolider, les mensualités relatives aux déficits techniques déterminés lors des évaluations actuarielles complètes effectuées entre 2002 et 2005 (à l'exception des mensualités relatives à des déficits techniques des régimes des villes fusionnées et non reconstituées qui doivent être maintenues) :

- Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144630001

CE15 0322

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 9 034,93 \$ relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 4 au 7 mars 2015, à Burnaby (Colombie-Britannique);
- 2 - d'accorder des avances de fonds de 2 314,35 \$ à M. Michel Bissonnet, de 2 436,54 \$ à Mme Marie-Ève Brunet, de 2 302,15 \$ à M. Maurice Cohen et de 1 981,89 \$ à M. Claude Dauphin;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1154784004

CE15 0323

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 235,67 \$ relative au déplacement, les 28 et 29 janvier 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du Déjeuner des chefs d'entreprise du Carnaval de Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1150843002

CE15 0324

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 4 418,57 \$ relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 8 au 15 mars 2015, afin de se joindre à une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes (France), et de participer à un événement de la Délégation générale du Québec à Paris (France);
- 2 - d'accorder une avance de fonds au montant de 3 000 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1154310001

CE15 0325

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 176 700 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des ressources humaines pour la création d'un poste de directeur - soutien-conseil à la gestion au Service des ressources humaines ;
- 2 - d'autoriser l'ajustement de 176 700 \$ à la base budgétaire du Service des ressources humaines pour les années 2016 et subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1154262001

CE15 0326

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'entente mettant fin au litige relatif aux valeurs foncières et aux paiements versés en remplacement d'impôt opposant la Société immobilière du Canada Ltée à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1154309001

Levée de la séance à 10 h 25

70.001

Les résolutions CE15 0313 à CE15 0326 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 4 mars 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0327

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 mars 2015, en y retirant les articles 12.001 à 12.007.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0328

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0329

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Construction et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection du réseau de captage du biogaz au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 495 289,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2014-02;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1140720003

CE15 0330

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre mois avec une option de renouvellement de douze mois, pour la fourniture, sur demande, d'outils de jardinage;
- 2 - d'accorder à Le groupe J.S.V. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14047;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1155318001

CE15 0331

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre collective avec Lafarge Canada inc. (CM14 0274) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types utilisée dans le cadre de travaux en régie;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1155331001

CE15 0332

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Preston Phipps inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture et la livraison d'un ventilateur en résine FRP assemblé avec moteur à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 54 843,08 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P15-005-AE ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1153438002

CE15 0333

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1151029002

CE15 0334

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 293 112,13 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de structure et d'architecture dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 188 112,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10167;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1144474004

CE15 0335

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 337 960,96 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et travaux connexes du château Dufresne, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule équipe soumissionnaire formée par Réal Paul, architecte et Groupe WSP Canada inc., équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 298 965,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13858 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1151029001

CE15 0336

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 88 356 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultant de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières;

- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal, Héroïse Thibodeau inc. et Cima + S.E.N.C. (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1151029003

CE15 0337

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'octroyer un contrat par lequel Compilation Data Trafic inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de comptages manuels et par imagerie vidéo de la circulation, pour une somme maximale de 213 991,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14000;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1155897002

CE15 0338

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, taxes non incluses, et d'approuver le document intitulé « Marché »;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1140870004

CE15 0339

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Michelina Catallozzi et M. Jacques L. Leclerc, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain constitué du lot 1 332 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Bourgjoly et au nord de la rue Marjolaine, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour le prix de 27 885 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1146462003

CE15 0340

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une avance de fonds de 45 000 \$ à la Société du Château Dufresne sur le protocole à venir afin de réaliser son plan d'action 2015 dans le cadre de la prolongation de l'entente de partenariat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1154248001

CE15 0341

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 100 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants 2014-2016 avec le gouvernement du Québec :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
DESTA Black Youth Network	Second souffle - 7 janvier 2015 au 7 janvier 2017	50 000 \$
Service national des sauveteurs inc	Nager pour survivre - 1 ^{er} septembre 2014 au 30 août 2016	50 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 355 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants 2014-2016 avec le gouvernement du Québec :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Intégration jeunesse du Québec inc.	Valorisation jeunesse - Place à la relève - 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015	200 000 \$
Carrefour des femmes de Saint-Léonard	Femmes-relais Saint-Léonard - 1 ^{er} janvier 2015 au 30 juin 2016)	75 000 \$
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	Accompagnement du monde africain vers une intégration durable - 1 ^{er} décembre 2014 au 31 mai 2016	80 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1144251006

CE15 0342

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour évaluer le transfert des apprentissages et l'impact des ateliers de formation sur l'établissement des objectifs et des indicateurs de performance 2015, pour une somme maximale de 23 197 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 25 février 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1156892001

CE15 0343

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mandater la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour organiser une consultation publique afin d'étudier les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1142937002

CE15 0344

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,750 M\$ pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé dans le cadre du PTI 2015-2017 par le conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1146807002

CE15 0345

Il est

RÉSOLU :

d'adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire une dérogation à l'application de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156086001

CE15 0346

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 2 733,33 \$ relative au déplacement du 31 janvier au 5 février 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission en Europe (Paris et Rome) suivie d'un arrêt à Toronto où il a pris part au Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1140843016

CE15 0347

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 2 182 \$ relative au déplacement du 15 au 22 mars 2015, à Bilbao (Espagne), de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, dans le cadre du Sommet Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1150843001

CE15 0348

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - Deuxième partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1150679002

CE15 0349

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter des mécènes de la Brigade Arts Affaires de Montréal, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal, 27 dons individuels totalisant 18 500 \$, à la Ville de Montréal, en vue de l'acquisition d'une oeuvre d'art public;
- 2 - d'autoriser l'émission de 27 reçus officiels pour fins d'impôts aux donateurs listés dans le dossier décisionnel, pour une somme totale de 18 500 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1140230007

CE15 0350

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour du dossier Julie Gilbert et Anne Michaud c. Ville de Montréal, pour la somme de 155 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Mikael Benoit, du Service des affaires juridiques, le chèque suivant :
 - 155 000 \$ à l'ordre de Dion Avocats en fidéicommis;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1153219002

CE15 0351

Il est

RÉSOLU :

de confirmer le mandat au Service des affaires juridiques de présenter une requête afin d'intervenir dans le cadre du recours intenté par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et autres en Cour fédérale pour contester la décision de Postes Canada de mettre fin à la livraison du courrier à domicile.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1156883001

CE15 0352

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044) l'ordonnance no 1 jointe au présent extrait et identifiée par le greffier de la Ville relative à l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 24 mai 2015, dans le cadre de la Journée des musées montréalais;
- 2- d'accorder un soutien financier de 3 587,22 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais, en guise de quote-part au coût total des dépenses encourues par l'organisme pour la réalisation de la Journée des musées montréalais, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1151673001

CE15 0353

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 750 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la société du Parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1146807004

CE15 0354

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 350 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1155380001

CE15 0355

Vu la résolution CA15 240037 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 10 février 2015;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel 2014 d'évolution budgétaire sur l'entretien du parc du Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1154870001

Levée de la séance à 9 h 22

70.001

Les résolutions CE15 0327 à CE15 0355 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 20.001

2015/03/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2015/03/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145897002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Tacel Ltée, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de 220 coffrets de branchement pour feux de circulation, fabrication en aluminium, au montant approximatif de 566 856,83\$ taxes comprises - appel d'offres public no 14-13845. (6 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat d'une durée de 24 mois à Tacel Ltée. pour la fourniture de 220 coffrets de branchement pour feux de circulation, fabrication en aluminium pour une somme de 566 856,83 \$, taxes comprises. Appel d'offres public # 14-13845 (6 soumissionnaires)

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-29 17:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1145897002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Tacel Ltée, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de 220 coffrets de branchement pour feux de circulation, fabrication en aluminium, au montant approximatif de 566 856,83\$ taxes comprises - appel d'offres public no 14-13845. (6 soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE****Mise aux normes des feux de circulation**

Lorsque l'on réalise des travaux de feux de circulation, ces travaux sont réalisés à l'intérieur de contrat pour l'aménagement de l'ensemble des rues ou encore, lorsque seulement des travaux de feux sont requis, ces travaux sont regroupés sous un même contrat (usuellement, quelques 50 feux par contrat). Les coffrets de branchement font habituellement parti des contrats de feux de circulation. Ils sont incorporés dans les devis. Comme ces contrats ne concernent qu'un maximum de 50 intersections, il peut être avantageux d'en acheter en plus grande quantité afin de diminuer les coûts. En effet, il devient avantageux d'acheter des lots plus importants afin de bénéficier d'économies substantielles.

C'est pour cette raison que la Direction des transports demande l'achat de 220 coffrets de branchement. Ces coffrets seront intégrés dans de futurs projets de mise aux normes de feux de circulation ou pour remplacer des coffrets désuets dans des installations dont la mise aux normes sera complétées par leur installation.

Cette marchandise sera tenue en inventaire au Centre de distribution Louvain pour le compte de la Direction des transports. Tout arrondissement qui souhaite s'en approvisionner pourra le faire en adressant sa demande auprès de cette direction qui en assure la coordination.

L'appel d'offres public # **14-13845** a été lancé le 11 août 2014 pour une période de 17 jours en vue d'octroyer un contrat pour la fourniture des coffrets de branchement pour feux de circulation, fabrication en aluminium. Les soumissions étaient initialement valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 23 février 2015. À la demande de la Ville, l'adjudicataire a accepté de prolonger la durée de validité de son offre de 90 jours, soit jusqu'au 24 mai 2015 et ce, aux mêmes conditions (voir pièces jointes «Lettre de report de la date de validité de la soumission et l'avenant du cautionnement»).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat pour la fourniture de 220 coffrets de branchement pour feux de circulation, fabrication en aluminium, pour installation à diverses intersections sur le réseau routier de la Ville de Montréal. Le remplacement de ces coffrets est nécessaire pour la mise aux normes des feux de circulation.

Le coffret de branchement est un ensemble approuvé par un organisme mandaté par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ); constitué d'un boîtier de type NEMA 3R, d'un disjoncteur principal et d'une série de disjoncteurs de distribution et qui a pour fonction le raccordement avec Hydro-Québec et la distribution électrique dans un système de feux de circulation. Le coffret est accessible uniquement par les électriciens à l'aide d'une serrure standard de la Ville. Il permet de verrouiller et de sceller tous les disjoncteurs en position ouverte (hors tension) pour son installation ou sa maintenance.

JUSTIFICATION

Ces marchandises sont requises par la Direction des transports, chargée de réaliser la mise aux normes des feux de circulation sur le territoire de la Ville de Montréal. Elles serviront à remplacer les coffrets de branchement désuets. De plus, les changements de réglementation obligent la Ville à effectuer une mise aux normes de ces feux d'ici 2017. Conformément au rapport technique DT-4003 Conformité électrique des installations des systèmes de feux de circulation, l'achat de ces coffrets permet de compléter la mise aux normes électriques des contrats de mise aux normes de feux de circulation en cours de réalisation et futur. La prévision de quantité de cette commande est pour le besoin des travaux de 2015 et 2016 avec un ajout de 10% pour le service d'entretien.

Appel d'offres public no : 14-13845

Titre : COFFRETS DE BRANCHEMENT POUR FEUX DE CIRCULATION - FABRIQUÉ EN ALUMINIUM - 24 MOIS

Date de lancement : 11 août 2014

Date d'ouverture : 27 août 2014

Preneurs du cahier des charges (9) :

- Bruneau Électrique inc;
- Éconolite Canada;
- Électroméga Ltée;
- Métafab;
- Orange Traffic;
- RDL Métal;
- Plan A Vision Urbaine inc;
- Tacel Ltée;
- Techno-Contact inc.

Soumissionnaires (6) :

• Tacel Ltée
• Techno-Contact

• Bruneau Électrique Inc.
• Métafab (1996) Inc.
• Orange Trafic Inc.
• Électromega Ltée

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingence (15%)	Total
Tacel Ltée	492 918,98 \$	73 937,85 \$	566 856,83 \$
Techno-Contact	504 625,28 \$	75 693,79 \$	580 319,07 \$
Bruneau Électrique Inc.	556 479,00 \$	83 471,85 \$	639 950,85 \$
Métafab (1996) Inc.	580 255,83 \$	87 038,37 \$	667 294,20 \$
Orange Trafic Inc.	657 657,00 \$	98 648,55 \$	756 305,55 \$
Électromega Ltée	836 995,01 \$	125 549,25 \$	962 544,26 \$
Dernière estimation réalisée	632 632,50 \$	94 854,38 \$	727 216,88 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			695 545,13 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			22,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			395 687,43 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			70 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-160 360,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-16,66 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			13 462,24 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			2,37 %

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de 16,66 %.
L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents.

Adjudicataire recommandé :

L'appel d'offres public # **14-13845** a été lancé le 11 août 2014 pour une période de 17 jours en vue d'octroyer un contrat pour la fourniture des coffrets de branchement pour feux de circulation, fabrication en aluminium. Les soumissions étaient valides pour une durée de 180 jours.

Tacel Ltée:

Montant de l'offre:

428 718,40 \$ + TPS (5%) 21 435,92 \$ + TVQ (9,975 %) 42 764,66 \$ = 492 918,98 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Il est recommandé d'accorder à la compagnie Tacel Ltée Inc un (1) contrat pour la fourniture de 220 coffrets de branchement pour feux de circulation, fabrication en aluminium, d'une durée de vingt-quatre (24) mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Direction des transports - Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 566 856,83 \$ taxes et contingences incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public # 14-13845.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Tacel Ltée. est de 566 856,83 \$ (incluant taxes et contingences de 15%). Les frais de contingence sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense à été prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et du transport ,sous réserve d'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2015-2017 par les instances décisionnelles. Le projet visé est **59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic.**

Les montants, nets de ristournes, des dépenses liées à ce contrat seront répartis ainsi:

Année Travaux

2015 258 807,92 \$

2016 258 807,92 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux

nouvelles normes du gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Approbation du Comité exécutif: 18 mars 2015
- Approbation du Conseil municipal: 23 mars 2015
- Octroi de contrats: mars 2015
- Réalisation des travaux: mars 2015 à mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-09

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-29

Approuvé le : 2015-01-29



Dossier # : 1153315001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , Division des activités regroupées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense au montant de 63 900 Euros (104 333.36 \$ CAD approximativement, taxes incluses) pour payer le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique <i>toutapprendre.com</i> pour les bibliothèques pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat gré à gré à *toutapprendre.com* , fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique *toutapprendre.com* pour les bibliothèques, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, au prix de la soumission, soit une somme totale maximale de 63 900 Euros (104 333.36 \$ CAD approximativement), taxes incluses, et ce, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 6 octobre 2014.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-03-02 15:31

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153315001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , Division des activités regroupées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense au montant de 63 900 Euros (104 333.36 \$ CAD approximativement, taxes incluses) pour payer le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique toutapprendre.com pour les bibliothèques pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Les bibliothèques des 19 arrondissements de la Ville de Montréal offrent aux citoyens montréalais l'accès sur place et à distance à la ressource électronique toutapprendre.com . Cette ressource de base, permet l'accès à des cours en ligne. Learnorama SAS est le seul fournisseur de ce type de cours convivial et accessible facilement à partir de la maison.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cette ressource propose une offre de cours en ligne, également accessible à distance, destinés au grand public. Elle donne accès à 225 cours couvrant plus de 110 langues de différents niveaux (débutant à perfectionnement) ainsi qu'à 300 cours multimédia (Design Web, Développement Web/Mobile, Retouche d'images/Photographie, etc.), 20 cours de bureautique tel Access, Excel, Open Office, Power Point, Word, etc. et 70 cours de développement personnel (bien-être, développement professionnel, psychologie, etc).

JUSTIFICATION

"Il s'agit du renouvellement de la ressource pour les cours de langue. En 2013 et 2014, les bibliothèques de Montréal étaient abonnées à la ressource Assimil pour l'apprentissage des langues. Un total de 2 623 usagers l'ont utilisée en 2013 et 5 213 usagers en 2014. ToutApprendre.com n'offre plus la ressource Assimil aux bibliothèques dans ce nouveau contrat. Ces cours de langue ont été remplacés par d'autres ressources: Commest, Travel & Talk et EuroTalk. Après évaluation, le groupe de travail sur les ressources numériques a recommandé cette nouvelle ressource. À ces cours de langue se sont ajoutés des cours multimédia, de bureautique et de développement personnel. Compte tenu que la bibliothèque numérique des bibliothèques de Montréal est à sa phase initiale de développement, que les ressources sont très en demande de la part du public, qu'un plan promotionnel de ces nouvelles ressources devrait être déployé par les bibliothèques de Montréal pour les faire connaître aux usagers, le groupe de travail sur les ressources numériques et la Table de concertation des bibliothèques ont estimé cette

ressource comme une ressource de base à offrir au grand public. Les statistiques de prêts de celle-ci feront l'objet d'un suivi au cours des prochaines années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce sommaire vise à autoriser une dépense de 63 900 Euros (104 333.36 \$, taxes incluses), pour payer le renouvellement de l'abonnement à la ressource *toutapprendre.com* pour les bibliothèques pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Le montant net est de 95 270.28 \$ CAD réparti sur trois (3) années :

Année 2015 : 31 756.76 \$ CAD approximativement

Année 2016 : 31 756.76 \$ CAD approximativement)

Année 2017: 31 756.76 \$ CAD approximativement)

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no. 367664 au montant de 21 300 euros avant taxes pour 2015. Des bons de commande seront émis en 2016 et 2017.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Économies d'échelle grâce au recours au consortium d'achat de BiblioPresto.ca incluant une remise de 15 %. Cette ressource permet l'accès électroniquement et à domicile à des cours de formation en langue, en bureautique, en multimédia et en développement personnel. Auparavant, les bibliothèques étaient abonnées à une autre ressource en ce qui a trait aux ressources en bureautique. L'intégration de cet élément dans le renouvellement avec *toutapprendre.co m*, en plus de bonifier l'offre de cours avec plus de 300 cours multimédia, permettra des économies annuelles de 19 000 \$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel CLAVEAU
Chef de division des activités regroupées

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-06

Louise GUILLEMETTE-LABORY
Directrice-associée

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-02-27



Dossier # : 1156846001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Sécurité informatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Net Cyclops Inc. (NCI), pour le service de support et d'entretien du logiciel d'authentification à deux facteurs Safenet, pour la période du 16 mars 2015 au 15 mars 2016 pour un montant total de 92 393,91 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres sur invitation 15-14196 (un soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. Accorder un contrat à la firme Net Cyclops (NCI), pour le service de support et d'entretien du logiciel d'authentification à deux facteurs Safenet, pour la période du 16 mars 2015 au 15 mars 2016 pour un montant total de 92 393,91 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres sur invitation 15-14196 (1 soum.) ;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 92 393,91 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-05 12:16

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156846001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Sécurité informatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Net Cyclops Inc. (NCI), pour le service de support et d'entretien du logiciel d'authentification à deux facteurs Safenet, pour la période du 16 mars 2015 au 15 mars 2016 pour un montant total de 92 393,91 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres sur invitation 15-14196 (un soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2009, le service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) utilise un système d'authentification à deux facteurs. Cette composante de sécurité informatique est nécessaire en vertu d'une exigence légale du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) et du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) en matière de sécurité d'accès aux informations pour tous les services policiers accédant à leurs données. Chaque utilisateur (policiers, civils et fournisseurs) est tenu de présenter son jeton d'authentification à deux facteurs (Aladdin) à chaque connexion au réseau informatique. Le jeton Aladdin est validé par le système d'authentification à deux facteurs Safenet.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, il est indispensable de bénéficier d'un contrat de support et d'entretien du fournisseur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA146663002 - 2014-02-19 - Autoriser une dépense de biens et services à la firme Net Cyclops Inc. (NCI) pour le service de support et d'entretien du logiciel d'authentification à deux facteurs Safenet, pour la période du 16 mars 2014 au 15 mars 2015 pour un montant total de 66 961,44 \$ (taxes incluses) – Appel d'offres sur invitation 14-13415 (deux soumissionnaires).

DA133934001 - 2013-03-26 - Autoriser une dépense de biens et services à la firme Net Cyclops Inc. (NCI) pour le service de support et d'entretien du logiciel d'authentification à

deux facteurs Safenet, pour la période du 16 mars 2013 au 15 mars 2014 pour un montant total de 59 959,46 \$ (taxes incluses) – Appel d’offres sur invitation 13-13682 (deux soumissionnaires).

CM09 0933 - 2009-09-24 - Accorder à Net Cyclops inc. (NCI), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture d’un système d’authentification à deux facteurs basée sur une infrastructure à clé publique dans le cadre du projet « Renouveau » du Centre d’informations de la police canadienne, aux prix de sa soumission modifiée, soit au prix total approximatif de 686 517,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11096

DESCRIPTION

Le SPVM doit renouveler annuellement le service de support et d'entretien pour ses 7 000 licences d’utilisation du logiciel Safenet (authentification à deux facteurs par jeton Aladdin). Il est primordial d'avoir un contrat de services en vigueur pour assurer le bon fonctionnement du logiciel Safenet permettant de démarrer les sessions Windows sur tous les postes de travail de bureau et ordinateurs portables (véhiculaires, enquêteurs et administratifs) utilisés par l'ensemble des utilisateurs (civils, policiers et fournisseurs) du SPVM.

Le risque associé à ne pas renouveler ce contrat est que l'application pourrait cesser de fonctionner sans qu'on puisse la remettre en fonction, privant tous les utilisateurs de démarrer leur ordinateur, ce qui aurait un impact énorme sur les opérations du SPVM.

Un appel d'offres sur invitation, portant le numéro 15-14196, s'est tenu le 28 janvier 2015. 3 firmes ont été invitées à soumissionner à l'appel d'offres, soit: Net Cyclops Inc. (NCI), Les solutions Victrix inc. et Performance security sales.

Une seule firme a déposé une soumission, soit Net Cyclops Inc. (NCI). Après analyse, la soumission présentée par Net Cyclops Inc. (NCI), s'est avérée conforme aux exigences techniques et aux critères du SPVM tel qu'indiqué dans le document d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres sur invitation, portant le numéro 15-14196, s'est tenu le 28 janvier 2015. Une seule firme a déposé une soumission, soit Net Cyclops Inc. (NCI). Après analyse, la soumission présentée par Net Cyclops Inc. (NCI), s'est avérée conforme aux exigences techniques et aux critères du SPVM tel qu'indiqué dans le document d'appel d'offres. La firme a donc été retenue. Il est donc recommandé d’octroyer à Net Cyclops Inc. (NCI), le contrat au montant de 92 393.91 \$ incluant les taxes, pour le renouvellement du service de support et d'entretien pour ses 7 000 licences d’utilisation du logiciel Safenet, le tout conformément à l'appel d'offres sur invitation no 15-14196.

Un écart de 23.9% ou 22 084.40 \$ (taxes incluses) est constaté entre la soumission et la dernière estimation réalisée. L'écart a été justifié par la firme à l'agent d'approvisionnement sur les faits suivants: 1) Safenet a récemment été acquise par Gemalto inc. le 8 janvier 2015. 2) La firme manufacturière (Safenet / Gemalto inc.) a confirmé que la tarification annuelle a été revue à la hausse. 3) La fluctuation de la devise USD par rapport à janvier 2014 a introduit une hausse considérable. Étant donné qu’une seule soumission a été reçue, le Service de l’approvisionnement a effectué une ronde de négociation afin de faire réduire le coût d’acquisition. La firme Net Cyclops inc., (NCI), a accepté une réduction en réajustant le taux de change à celui du jour de notre demande.

La firme Les solutions Victrix inc. a répondu à l’avis de désistement en mentionnant qu'il leur était impossible de rencontrer les termes des commandes urgentes (7j/7, 24h/24) et

que compte tenu du taux de change, ils ne peuvent se commettre à garantir un prix pour 120 jours.

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme Net Cyclops Inc. (NCI) n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

La firme Net Cyclops Inc. (NCI) n'est pas inscrite au registre de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroyer un contrat à la firme Net Cyclops Inc. (NCI), pour le service de support et d'entretien pour ses 7 000 licences d'utilisation du logiciel Safenet (authentification à deux facteurs par jeton Aladdin), pour la période du 16 mars 2015 au 15 mars 2016 pour un montant total de 92 393.91 \$ (taxes incluses) – Appel d'offres sur invitation 15-14196 (1 soum.)

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le service de support et d'entretien des licences du logiciel Safenet (authentification à deux facteurs par jeton Aladdin) est indispensable au bon fonctionnement des applications critiques du SPVM. Un refus compromettrait la bonne marche du système, lequel est largement utilisé au SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : mars 2015
- Réception de l'élément : mars 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Line DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel NANTEL

Chef de section - sécurité informatique SPVM

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-23

Christian BOISVERT

C/d ressources informationnelles spvm

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND

Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2015-03-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT

Directeur

Approuvé le : 2015-03-05



Dossier # : 1152621001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349

Il est recommandé :

1. d'accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), soumissionnaire unique et conforme, pour une période de 24 mois, le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13349 et au tableau de prix reçus; d'accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), soumissionnaire unique et conforme, pour une période de 24 mois, le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13349 et au tableau de prix reçus ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 10:36

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1152621001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* fixe un taux de valorisation de 60 % des matières putrescibles d'ici la fin 2015. En 2013, le taux de récupération de ces matières était de 13 %. Pour atteindre l'objectif fixé par la Politique, il est nécessaire de poursuivre la valorisation des résidus verts pour la zone « Est » de l'agglomération de Montréal et des résidus mélangés, soit alimentaires et verts, pour la zone « Ouest » (voir « Carte_secteurs_E-O.pdf » en pièce jointe).

La mise en service de la première phase des centres de traitement des matières organiques (CTMO) est prévue en 2019. En attendant, aucun des sites de compostage sur l'île de Montréal, y compris celui du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), ne peut traiter l'ensemble des résidus verts et les résidus mélangés des collectes initiées localement. Les résidus doivent donc être dirigés vers des sites de compostage autorisés situés hors de l'île.

À cet effet, un premier contrat de traitement des résidus verts a été octroyé en 2008. Des contrats de traitement pour les résidus verts ainsi que pour les résidus mélangés ont ensuite été attribués en 2011 pour une durée de 2 ans (14 avril 2011 au 13 avril 2013) avec trois options de prolongation d'une année. Les contrats ont été prolongés en 2013 pour une durée d'une année (14 avril 2013 au 13 avril 2014) et en 2014 pour une durée d'une autre année (14 avril 2014 au 13 avril 2015). La dernière année de prolongation n'est pas utilisée en raison de l'inversion des tonnages des deux contrats selon les besoins identifiés (15 000 tonnes pour la zone Est au lieu de 20 000 tonnes annuelles et l'inverse pour la zone Ouest).

Le bilan pour les quatre années des ententes, au 31 décembre 2014, est le suivant : 41 911 tonnes de résidus verts traités par GSI Environnement inc. et 40 083 tonnes de résidus mélangés traités par 142975 Canada Ltée (Mironor).

Le processus d'appel d'offres a été lancé le 10 décembre 2014 et les soumissions ont été déposées le 12 janvier 2015. L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que dans le SEAO. Les soumissionnaires ont eu 24 jours calendrier en excluant les journées entre le 24 déc et le 2 janvier pour préparer leurs soumissions. Le délai de validité des soumissions (cautionnement de soumission) est de 120 jours. Trois addendas sont parus : le premier le 17 décembre 2014 afin de corriger la date du dépôt des soumissions (12 janvier 2015 au lieu de 2014); le deuxième le 7 janvier 2015 apportant principalement des précisions sur les normes de qualité du compost retourné à la Ville, sur les quantités de matières générées au cours des deux dernières années ainsi que sur la définition des résidus verts qui exclut les branches de feuillus en raison de la lutte à l'agrile du frêne; finalement, le troisième addenda le 8 janvier 2015 afin de préciser que même si les branches de feuillus sont interdites dans les collectes en bordure de rue, la Ville ne peut offrir la garantie qu'aucune branche de frêne ne se retrouvera dans les matières à traiter et qu'il est de la responsabilité de l'adjudicataire de s'assurer qu'il respecte le décret de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au niveau de l'agrile du frêne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0120 - 27 mars 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à la firme GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, soit du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, et ce, conformément à l'art. 3 des clauses administratives particulières régissant ce contrat (soumission 10-11491), majorant ainsi le montant total des contrats de 8 841 094,80\$ à 11 666 891,91\$.

CG13 0075 - 21 mars 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à la firme GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, soit du 14 avril 2013 au 13 avril 2014, et ce, conformément à l'art. 3.1 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11491), majorant ainsi le montant total des contrats de 6 015 297,69 \$ à 8 841 094,80 \$. Autoriser un virement budgétaire de 2 019 400,12 \$ en provenance de la Direction de l'environnement vers les 19 arrondissements pour la collecte et le transport des résidus verts.

CG11 0119 - 14 avril 2011 - Accorder un contrat à GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts (OPTION A), pour une durée de deux ans, au prix total approximatif de 3 199 564,20 \$, taxes incluses (2 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires

(OPTION B), pour une durée de deux ans, au prix total approximatif de 2 268 887,25 \$, taxes incluses (1 seul soum.) Dépense totale de 6 015 297,69 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 10-11491

CG08 0157 - 30 avril 2008 - Octroyer un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le transbordement et le traitement des résidus verts, pour une période de 3 ans, au montant approximatif de 8 205 502 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10651 (2 soum.)

DESCRIPTION

Les contrats 1 et 2 prévoient deux articles chacun : le traitement par compostage de la matière (Article 1) et le retour en compost de la matière traitée (Article 2). Tel que décrit à la clause 6 des *Clauses administratives particulières* des documents de l'appel d'offres : *Selon la solution la plus avantageuse pour elle, la Ville se réserve le droit de ne pas octroyer un des articles des contrats .*

Le contrat de traitement par compostage des résidus verts (Contrat 1) prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Est » de l'agglomération, le transport vers le site de traitement et le compostage de la matière (Article 1) ainsi que la remise à l'agglomération de compost équivalent à 40 % en poids des résidus verts traités pour la première année et de 20 % pour la deuxième année (Article 2).

Le contrat de traitement par compostage des résidus mélangés (Contrat 2) prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Ouest » de l'agglomération, le transport vers le site de traitement et le compostage de la matière (Article 1). ainsi que la remise à l'agglomération de compost équivalent à 40 % en poids des résidus mélangés traités pour la première année et de 20 % pour la deuxième année (Article 2).

Pour le Contrat 2, l'Article 2 n'a pas été retenu d'une part en raison du prix trop élevé fourni par le soumissionnaire et d'autre part en raison des quantités accumulées de compost au cours des dernières années via les précédents contrats de traitement des résidus verts et des résidus mélangés. Ces quantités accumulées en retour de compost ainsi que les quantités de l'Article 2 du Contrat 1 combleront les besoins de l'agglomération pour les deux prochaines années.

JUSTIFICATION

Il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges et un (1) seul soumissionnaire pour chacun des deux contrats. La proposition reçue pour les deux contrats est conforme. Deux compagnies ont fait part de leur motif de désistement : la première a signifié que le devis était trop spécialisé (quantités à traiter trop grandes et qualité du compost demandée à retourner à la Ville trop élevée); la deuxième a prétendu que le délai de soumission et d'octroi était trop court suite à la réception de l'addenda 3 le 8 janvier (dépôt des soumissions le 12 janvier), ce qui n'était pas le cas.

Voici les résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation interne. L'estimation diffère de celle mentionnée au dossier, qui était de 8 945 055 \$, puisque les options de tonnage (10 000 tonnes par année pour chaque contrat) ainsi que l'article 2 du Contrat 2 (retour de compost) ne sont pas octroyés. L'estimation qui servira pour le calcul est donc de 5 564 790.\$.

Soumissions conformes (taxes incluses)	Contrat 1 Résidus verts	Contrat 2 Résidus Mélangés
142975 Canada Ltée (Mironor)	2 359 287 \$	3 311 280 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	2 345 490 \$	3 219 300 \$

Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	2 359 287 \$	3 311 280 \$
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	13 797 \$	91 980 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	0,59%	2,86%

Dans le secteur « Est », tous les territoires effectuent une collecte exclusive aux résidus verts. Le nouveau contrat pour le traitement de 15 000 tonnes des résidus verts (Contrat 1) permettra de maintenir les services actuels de collecte.

L'implantation de la collecte des résidus mélangés dans le secteur « Ouest » est graduelle. En 2014, la Ville de Mont-Royal a tenu un projet-pilote auprès de 500 unités d'occupation et la collecte doit être implantée au sein de toutes les unités de 8 logements et moins en 2015. Toujours en 2015, l'arrondissement Saint-Laurent compte implanter ses unités de 1 à 4 logements pour compléter son implantation en 2016 dans les 8 logements et moins. À la fin 2014, dix territoires desservaient 39 437 unités par une collecte de résidus mélangés alors que les six autres territoires du secteur « Ouest » effectuaient seulement la collecte des résidus verts.

Le nouveau contrat pour le traitement de 20 000 tonnes de résidus mélangés (Contrat 2) permettra de maintenir les services de collecte en plus de poursuivre l'implantation de cette collecte. Une fois que les infrastructures projetées de gestion des matières organiques seront en place, ces territoires poursuivront la collecte des résidus mélangés qui seront acheminés vers les infrastructures de l'agglomération.

L'octroi des contrats doit être étudié par la Commission d'examen des contrats en raison que les deux contrats répondent au critère suivant : valeur de plus de 2 M\$ avec une seule soumission conforme reçue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour les deux contrats s'élève à 5 670 567\$ taxes incluses pour une période de 24 mois. La répartition des coûts annuels se présentent comme suit :

Montant des contrats - taxes incluses	2015	2016	2017	Total
Contrat 1 – résidus verts	1 179 644 \$	1 179 644 \$	- \$	2 359 287 \$
Contrat 2 – résidus mélangés	1 572 858 \$	1 655 640 \$	82 782 \$	3 311 280 \$
Total	2 752 502 \$	2 835 284 \$	82 782 \$	5 670 567 \$

Le détail du calcul est dans la pièce jointe.

Le coût à la tonne est de 78,64\$ taxes incluses pour le traitement par compostage des résidus verts (contrat 1) incluant la remise de compost, ce qui représente une baisse 3,55 \$ /t comparativement à l'ancien contrat (82,20 \$/t). L'économie anticipée est estimée à 106 582 \$ durant la période du contrat (détail du calcul dans la pièce jointe)

Le coût à la tonne pour le traitement par compostage des résidus mélangés (contrat 2) s'élève à 82,78 \$ taxes incluses et l'article de la remise de compost coûte 18,40 \$/t mais il n'est pas retenu lors du processus de l'octroi du contrat à cause du prix demandé. Cela

engendre une hausse de coût de 460 820 \$ par rapport à l'ancien contrat dont le coût du traitement incluant la remise de compost était de 76,78 \$ /t (détail du calcul dans la pièce jointe). Cette hausse s'expliquerait par les raisons suivantes : un réajustement du prix en fonction de l'expérience du premier contrat et du type de matières traitées; l'inflation selon le coût de la vie dans les 2 prochaines années et la rareté de fournisseurs dans le marché du traitement par compostage.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Division de la planification et des opérations - gestion des matières résiduelles (DPOGMR), du Service de l'Environnement, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles - traitement des résidus alimentaires et verts. Les crédits requis ont été réservés pour l'année 2015 et seront priorisés pour les années subséquentes lors de la confection du budget de fonctionnement du service.

Elle sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RRLQ, chapitre E- 20. 001), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation des résidus verts et des résidus mélangés en compost, suite à leur collecte par les territoires de l'agglomération, répond aux objectifs du développement durable (DD). Ce programme de récupération et de valorisation par compostage des résidus alimentaires fait partie intégrante de l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les résultats de la dernière caractérisation des matières résiduelles indiquent que les matières organiques (résidus verts + résidus alimentaires) représentent 47 % des ordures ménagères à Montréal. Le potentiel de valorisation de ces matières doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal.

La collecte et le compostage des matières organiques constituent les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par le *Projet de Politique québécoise de gestion de matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* et par le PDGMR.

Si ce service est interrompu, il y aura un recul dans l'atteinte des objectifs de récupération de ce type de matières en plus de constituer une réduction du service à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage du dossier à la Commission d'examen des contrats : février 2015
Octroi des contrats : 26 mars 2015

Début des contrats: 14 avril 2015
Fin des contrats : 13 avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires.

Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-13

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat residuelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Éric BLAIN
C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

Tél : 514 872-3935
Approuvé le : 2015-03-02



Dossier # : 1140541021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Ratification d'une dépense additionnelle de 199 274,96 \$, taxes incluses, pour le remplacement de l'enrobé du tablier (projet 13-09) du pont Jacques-Bizard (structure 81-3302) dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CE14 1272) majorant ainsi le montant total du contrat de 458 702,94 \$ à 657 977,90 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense additionnelle de 199 274,96 \$, taxes incluses, pour le remplacement de l'enrobé du tablier (projet 13-09) du pont Jacques-Bizard (structure 81-3302) dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CE14 1272) majorant ainsi le montant total du contrat de 458 702,94 \$ à 657 977,90 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-26 14:09

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140541021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Ratification d'une dépense additionnelle de 199 274,96 \$, taxes incluses, pour le remplacement de l'enrobé du tablier (projet 13-09) du pont Jacques-Bizard (structure 81-3302) dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CE14 1272) majorant ainsi le montant total du contrat de 458 702,94 \$ à 657 977,90 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le pont Jacques-Bizard (81-3302) a été construit en 1965 afin d'assurer une liaison entre l'Île de Montréal et l'Île Bizard. Il constitue le seul et unique lien entre l'Île de Montréal et l'Île Bizard.

Ce pont, sur lequel passe le boulevard Jacques-Bizard, enjambe la rivière des Prairies et relie les arrondissements Pierrefonds-Roxboro et l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Il compte 3 voies de circulation, dont une est en alternance dans les deux directions aux heures de pointe, ainsi qu'un trottoir du côté Ouest et une passerelle cyclable du côté Est. La structure sert également de support pour différentes utilités publiques, tels des lignes électriques à haute tension, le réseau d'aqueduc et des lignes téléphoniques.

L'indice d'état de cette structure, selon la dernière inspection générale du 23 novembre 2013, était de 1. Une structure ayant un indice d'état de 1 présente les caractéristiques générales suivantes: plusieurs éléments de la structure sont partiellement fonctionnels et une intervention à court terme est généralement nécessaire.

Dans le cas du pont Jacques-Bizard, la surface de roulement présentait de nombreux défauts: fissures, nids-de-poules et réparations antérieures en béton, principalement dans les voies en direction de l'Île-Bizard. Comme ce pont est situé sur le seul axe routier desservant l'île, la détérioration de la surface de roulement entraînait un inconfort significatif pour un grand nombre d'usagers et favorisait la dégradation du pont.

Un projet de remplacement de l'enrobé du pont a été élaboré et à la suite d'un appel d'offres public, la réalisation des travaux a été confiée à Construction Bau-Val inc. Le contrat a été accordé par le Comité exécutif lors de la séance du 13 août 2014 (CE14 1272). Le contrat s'élevait à un montant total de 458 702,94 \$ taxes incluses, soit un montant pour les travaux de base de 398 872,12 \$, taxes incluses, et un montant pour les contingences de 59 830,82 \$, taxes incluses. L'enveloppe totale des incidences s'élevait à 22 433,74\$, taxes incluses.

Les travaux ont débuté sur le pont le 20 octobre 2014 et conformément au contrat,

devaient se terminer le 24 novembre 2014. Les travaux devaient être réalisés avant la période hivernale.

À la suite de l'enlèvement de l'enrobé bitumineux, il a été constaté que les surfaces exposées de la dalle de béton étaient plus endommagées qu'anticipé. De plus, la circulation lourde causée par la présence de travaux sur l'Île Bizard avait provoqué une dégradation supplémentaire de la surface de la dalle. À la suite de ce constat, il était nécessaire d'ajuster la valeur du contrat pour permettre la réparation de la dalle. La possibilité d'arrêter les travaux pour obtenir l'autorisation du Conseil Municipal a été examinée ainsi que la possibilité de mettre fin au contrat et de procéder à un nouvel appel d'offres. Dans les deux cas, cela impliquait que les travaux ne pouvaient être complétés avant la période hivernale, ce qui ne pouvait être envisagé puisque :

- - la surface de roulement n'était pas adéquate pour assurer la circulation sécuritaire des véhicules sur une longue période;
 - la circulation des véhicules directement sur la dalle et son exposition aux intempéries auraient entraîné une accélération de la détérioration de la dalle;
 - l'état de la dalle rendait difficiles les opérations de déneigement.

Également, la situation risquait d'occasionner des fermetures partielles ou complètes du pont d'ici la complétion des travaux au printemps 2015.

Vu l'état de la dalle, des risques relatifs et considérant que l'entrepreneur était déjà mandaté et mobilisé, la poursuite des travaux a été autorisée par la direction à la fin octobre 2014. L'entrepreneur a été mandaté et ainsi a poursuivi en vue de terminer les travaux. Sous la supervision de la ville, les travaux ont été finalisés le 2 novembre 2014 et le pont a été rouvert à la circulation à 5h30 lundi le 3 novembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

CE14 1272 - 13 août 2014 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val Inc. pour le remplacement de l'enrobé du tablier (projet 13-09) du pont Jacques-Bizard (structure 81-3302) dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 481 136,68 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 458 702,94\$ + incidences techniques: 11 216,87 \$, taxes incluses + incidences professionnelles: 11 216,87 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-13094 - 3 soumissionnaires (1140541005).

DESCRIPTION

Il s'agit de ratifier une dépense additionnelle et d'augmenter la valeur du contrat accordé à Construction Bau-Val Inc. pour couvrir principalement l'augmentation des quantités au contrat relatif aux travaux de remplacement de l'enrobé bitumineux du tablier du pont Jacques-Bizard.

Les travaux supplémentaires consistent, sans s'y limiter, à effectuer des réparations au niveau de la dalle au-delà de la quantité prévue au contrat. Les quantités supplémentaires sont facturées au prix unitaire indiqué dans la soumission initiale de l'entrepreneur.

Les travaux ont été réalisés les fins de semaine du 24 au 26 octobre 2014 et du 31 octobre au 2 novembre 2014.

JUSTIFICATION

À la suite des travaux d'enlèvement de l'enrobé bitumineux, non seulement la dalle est apparue plus endommagée qu'anticipé mais cette dégradation s'est poursuivie par l'action directe de la circulation sur celle-ci. Les contingences prévues et évaluées à 15% du contrat se sont avérées insuffisantes pour pallier à la situation.

L'obtention préalable d'une autorisation du Conseil Municipal ou l'octroi d'un nouveau contrat ne permettait pas de compléter les travaux avant la période hivernale. La poursuite des travaux a été réalisée à la suite d'une autorisation du Directeur Général.

La poursuite des travaux a permis d'éviter l'arrêt complet du chantier, une augmentation de la détérioration de la structure et les inconvénients qui en auraient découlé, dont les inconvénients aux usagers sur une plus longue période et sur les opérations de déneigement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle maximale s'élève à 199 274,96 \$, taxes incluses, en sus des contingences prévues au contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 458 702,94 \$ à 657 977,90 \$, taxes incluses. Cette dépense additionnelle représente un coût net pour la Ville de 181 964,60 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

	Dépense autorisée (taxes incluses)	Dépense réelle (taxes incluses)	Crédits additionnels (taxes incluses)	
Contrat				
Travaux	398 872,12 \$	398 872,12 \$	0 \$	
Contingences	59 830,82 \$	259 105,78 \$	199 274,96 \$	
Sous-total	458 702,94 \$	657 977,90 \$	199 274,96 \$	43%
Incidences				
Techniques	11 216,87 \$	11 216,87 \$	0 \$	
Professionnelles	11 216,87 \$	11 216,87 \$	0 \$	
Sous-total	22 433,74 \$	22 433,74 \$	0 \$	
Total	481 136,68 \$	680 411,64 \$	199 274,96 \$	41%

Cette dépense sera financée à même le programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Division ponts et tunnels du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et sera assumée entièrement par la Ville centre.

Les travaux ont été entièrement réalisés en 2014.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances et le détail des coûts du projet se retrouve en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection de ce pont permet de maintenir la fonctionnalité de l'ouvrage et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'augmentation du contrat serait refusé ou retardé, la Ville se trouverait en défaut vis-à-vis l'entrepreneur puisque les travaux sont actuellement complétés et à payer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Avis favorable :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain (André BRIDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier GAILLET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-14

Marc SARRAZIN
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE

Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-02-23

Directeur

Approuvé le : 2015-02-26

CE : 20.008

2015/03/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146019006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Céleb Construction ltée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire

1. d'autoriser une dépense de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Céleb Construction ltée., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 074 401,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10105;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-28 11:42

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146019006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Céleb Construction Ltée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

En 2011, suite à des études menées sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste programme de réfection des équipements des usines de production d'eau potable et des stations de pompage de l'agglomération de Montréal (REQUP) qui fait suite au projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable (MNU). Ce programme a débuté par l'octroi de deux contrats de services professionnels pour réaliser des études complémentaires ainsi que les plans et devis pour la réfection des équipements désuets.

Une étude a démontré la désuétude du bâtiment, des équipements mécaniques, électriques et de procédé. Ainsi, ces conclusions ont mené à la réalisation de plans et devis pour l'exécution de travaux de rénovations majeures au bâtiment principal. Actuellement, à l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, le programme REQUP1 prévoit deux lots d'exécution de travaux, soit un pour le bâtiment principal et l'autre pour le secteur usine.

L'appel d'offres public a été publié au système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse du 27 juin 2014 au 20 août 2014, soit pour une durée de 55 jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 20 août 2014. La durée de validité des offres était de 180 jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions. Une prolongation du délai de validité des soumissions a été demandée au seul soumissionnaire conforme. Il a accepté de prolonger le délai jusqu'au 3 avril 2015, aux mêmes termes et conditions.

Calendrier d'émission des addenda

#1. 16 juillet 2014	Précisions concernant les assurances tous risques et civile. Précisions sur la santé et la sécurité. Précision du sommaire des travaux et séquençement.
#2. 11 août 2014	Précisions techniques en ventilation et en électricité du bâtiment (chauffage, diagramme vue d'ensemble, tableaux des équipements).
#3. 13 août 2014	Précisions et mise à jour des dessins en architecture(RC, 1ier étage, 2ième étage, plafond, coupes générales).
#4. 14 août 2014	Précisions techniques en ventilation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Céleb Construction Itée., pour la réalisation des travaux visant la rénovation des équipements d'électricité moyenne et basse tension, des systèmes électromécaniques ainsi que l'exécution des travaux connexes effectués au bâtiment principal de l'usine Charles-J.-Des Baillets, dans le cadre du programme REQUP. Ces travaux comprennent, entre autres :

- la réfection des systèmes de mécanique du bâtiment;
- la réfection des systèmes d'électricité du bâtiment;
- la réfection des systèmes de régulation automatique et de télécommunication;
- la réfection des systèmes d'éclairage;
- les travaux d'architecture;
- les essais et tests lors des installations;
- les rapports d'inspection et d'essais, le manuel d'opération et d'entretien;
- l'assistance sur le chantier;
- la formation du personnel.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, le contrat convenu avec l'entrepreneur est effectif pour une durée de 15 mois à compter de la date de transmission de l'ordre de débiter les travaux.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût de base des biens et services, soit 824 945,63 \$ taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus, tels que les frais dus à des changements relatifs à la conception ou aux conditions du bâtiment existant, qui peuvent survenir durant les travaux.

Des dépenses incidentes de 5 % du prix de base, soit 412 472,81 \$ taxes incluses, ont été prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

Il est alloué à l'entrepreneur un délai de 15 mois pour réaliser les travaux. Le devis contient

des dispositions contractuelles relatives à des pénalités de 0.1 % de la valeur du contrat, soit 7 175 \$ par jour de retard dans l'exécution des travaux

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10105, il y a eu 15 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont vous trouverez la liste en pièce jointe et une seule firme a déposé une soumission. Les motifs de désistement sont indiqués en pièce jointe.

L'analyse administrative a été réalisée par la Direction de l'eau potable alors que l'analyse technique a été réalisée par SNC Lavalin.

Après analyse des soumissions, il s'avère que Céleb Construction Ltée est conforme.

Soumissionnaires conformes	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (incluant taxes)	Total (incluant taxes)
Céleb Construction Ltée	8 249 456,25 \$	824 945,63\$	9 074 401,88 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe par SNC Lavalin inc.	11 581 012,32 \$	1 158 101,23 \$	12 739 113,55 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			9 074 401,88 \$ 0 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(3 664 711,67 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			(28,77 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			0 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0 %

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de 28,77 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par les professionnels externes de SNC Lavalin. Il se situe principalement aux articles suivants :

- électricité du bâtiment où un écart de -2,05 M\$ est constaté (contingences et taxes incluses). Les principaux écarts reliés à cette section du bordereau se retrouvent aux items :
 - démolition des installations électriques existantes;
 - modifications des panneaux électriques;
 - remplacement des appareils de chauffage.
- organisation de chantier où un écart de -0,6 M\$ est observé (contingences et taxes incluses). Il est à noter que cet item comprend :

- les frais des installations requises par le programme de santé et sécurité établi par la Ville et la remise en état des lieux;
- les frais nécessaires pour administrer le contrat tels que le personnel administratif et de supervision, les assurances, les cautionnements, les roulottes de chantier, l'alimentation électrique temporaire, l'entretien des installations temporaires, le nettoyage et la disposition des déchets de construction;
- profit de l'entrepreneur.
- régulation automatique où un écart de -0,5 M\$ est observé (contingences et taxes incluses). Les principaux écarts reliés à cette section du bordereau se retrouvent aux items :
 - variateurs de vitesse;
 - systèmes de contrôle pour la ventilation;
 - profit du sous-traitant.
- ventilation où un écart de -0,4 M\$ est observé (contingences et taxes incluses). Les principaux écarts reliés à cette section du bordereau se retrouvent aux items :
 - système de ventilation au laboratoire et dans les salles électriques;
 - profit du sous-traitant.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 2 M\$, une seule soumission a été reçue et il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée et la soumission de l'adjudicataire.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire n'a donc pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), mais l'adjudicataire recommandé, Céleb Construction Ltée, détient cette attestation. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

L'adjudicataire recommandé n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles (RENA).

L'adjudicataire a une licence de la régie du bâtiment du Québec (RBQ).

L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec.

L'adjudicataire a une attestation de conformité du Registraire des Entreprises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 9 074 401,88 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 8 249 456,25 \$ taxes incluses pour l'exécution de travaux au bâtiment principal et un montant de 824 945,63 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 412 472,81 \$, taxes incluses, pour les incidences reliées aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

La dépense de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, soit un coût net de 8 557 429,14 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 6 845 943,31 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec). L'emprunt net de 1 711 485,83 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	8 557
Subventions: part Ville de Montréal	6 846
Emprunt net	1 711

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus ou un retard dans l'octroi du présent dossier occasionnera les impacts suivants :

- Coût supplémentaire pour la location des roulottes pour le personnel de l'usine et des locaux pour le laboratoire;
- Retarder le décaissement du PTI 2015 et 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 11 mars 2015

Octroi du contrat : 26 mars 2015

Début des travaux : mars 2015

Essais et mise en service : juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Leilatou DANKASSOUA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane OUELLET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-17

Robert MILLETTE
Chef de projet - gestion de l'eau

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2014-10-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-10-28



Dossier # : 1144474003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 179 617,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de structure et d'architecture dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Gamarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 3 029 617,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10166;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-23 10:57

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144474003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère du Développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques a eu pour effet le resserrement des normes qualitatives en plus d'imposer aux producteurs d'eau potable de nouvelles directives technologiques en ce qui a trait aux équipements et à leur mode d'exploitation.

Ainsi, des travaux majeurs de modernisation et de mise à niveau sont en cours depuis 2008 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds afin de se conformer au règlement et au guide de conception des installations de production d'eau potable du ministère.

Afin d'intéresser un grand nombre de soumissionnaires, les travaux d'architecture et de structure devant être réalisés au bâtiment principal de traitement de l'usine de Pierrefonds ont été répartis en quatre contrats suivant des secteurs distincts de l'usine ou le type de travaux :

AO 10166 : Travaux dans les secteurs des filtres et ozone Ouverture le 1er décembre 2014

AO 10167 : Travaux dans le secteur des produits chimiques Ouverture le 1er décembre 2014

AO 10168 : Travaux dans le secteur des ultraviolets Ouverture à venir

AO 10169 : Travaux de peinture Ouverture à venir

Le présent dossier porte sur le premier contrat (AO 10166) et il englobe les travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone. L'appel d'offres 10167 du deuxième contrat concernant les travaux d'architecture et de structure dans le secteur des produits chimiques, a été lancé simultanément. Les résultats de cet appel d'offres sont

présentés dans le dossier décisionnel 1144474004. Quant aux deux autres appels d'offres (10168 et 10169), concernant les travaux dans le secteur des ultraviolets et les travaux de peinture, ils sont prévus pour l'été 2015.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 5 novembre 2014. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 1^{er} décembre 2014. Cinq (5) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

Addenda	Date	Pages	Objets
# 1	14 novembre 2014	18	Nouvelle version du bordereau de soumission, du tableau de portes et cadres et de 2 plans d'architecture. Agrandissement de fenêtres.
# 2	18 novembre 2014	21	Ajout d'une journée de visite ; nouvelle version du calendrier des travaux ; précisions sur le niveau de risque de travaux en présence d'amiante.
# 3	19 novembre 2014	11	Report de la date d'ouverture ; nouvelle version de la formule de soumission.
# 4	20 novembre 2014	5	Nouvelle version du tableau des finitions ; diverses précisions techniques suite à des questions.
# 5	24 novembre 2014	112	Ajouts de prescriptions pour des travaux en condition d'amiante ; diverses précisions techniques suite à des questions.

L'addendum # 3 reportait la date d'ouverture des soumissions du 26 novembre 2014 au 1^{er} décembre 2014 à la demande de certains preneurs et à la demande du Service du greffe en raison d'une grève planifiée, ce qui a porté la période d'appel d'offres à 25 jours.

L'estimation des professionnels a été révisée en tenant compte des modifications apportées par ces addenda.

La durée de validité des offres est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 29 mai 2015.

Des visites obligatoires des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du lundi 10 au lundi 17 novembre 2014 inclusivement ainsi que le mercredi 19 novembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SERVICES PROFESSIONNELS

CE10 1839 - 24 novembre 2010 - Autoriser une dépense de 349 528,47 \$, taxes incluses, pour le Programme de mise aux normes du procédé de l'usine production d'eau potable de Pierrefonds et approuver un projet de convention par lequel Réal Paul architecte s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour une somme maximale de 285 364,27 \$, taxes incluses.

CG09 0309 - 27 août 2009 - Autoriser une dépense de 5 869 500 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie relatifs à des études et des projets de rénovation ou de construction de conduites principales d'aqueduc, d'usines, de réservoirs et de station de pompage et approuver un projet de convention par lequel le consortium Cima+/Dessau s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour une somme maximale de 2 991 187,50 \$, taxes incluses.

LOTS DE CONSTRUCTION

CG13 0013 - 31 janvier 2013 - Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses - (Lot C3-905).

CG12 0399 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation de travaux pour la mécanique du bâtiment dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 625 246,59 \$, taxes incluses - (Lot C3-507).

CG12 0400 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Les Installations Électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux en électricité dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 355 803,26 \$, taxes incluses - (Lot C3-708).

CG10 0239 - 17 juin 2010 - Octroyer un contrat de 34 901 981,06 \$ au Consortium Veolia UTE Pierrefonds pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de la chaîne de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds (Lot T3-902).

CG09 0201 - 18 juin 2009 - Octroyer un contrat de 2 964 148,30\$ à Construction Frank Catania & Associés inc. pour les travaux de structure et d'architecture reliés au procédé de pompage haute et basse pression à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds (Lot C3-405).

CG08 0118 - 3 avril 2008 - Octroyer un contrat de 15 385 659,37 \$ à Construction Frank Catania & Associés inc. pour la construction d'un nouveau réservoir à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds (Lot C3-203).

DESCRIPTION

Les travaux à effectuer dans les secteurs des filtres et ozone consistent principalement à :

- Protéger, par des plates-formes temporaires, les bassins ouverts de production d'eau potable;
- Cloisonner les filtres par des murs rideaux;
- Construire de nouveaux murs de maçonnerie de blocs de béton;
- Construire de nouveaux escaliers d'acier et de béton;
- Remettre à neuf des sections de toiture après l'implantation de nouveaux équipements et pose d'écrans visuels avec panneaux d'absorption acoustique au toit;
- Renforcer la structure;
- Remplacer et ajouter des portes et fenêtres;
- Remettre à neuf des finis de plancher, murs et plafond;
- Appliquer des produits de protection contre l'ozone à l'intérieur des nouveaux bassins de contact.

Le montant des contingences (395 167,50 \$, taxes incluses) prévu au contrat représente 15 % du coût des travaux. Il servira, entre autres, pour :

- Des imprévus pendant la réalisation des travaux de structure (démolitions additionnelles, ajouts de structures de renforcement);
- Des imprévus liés aux travaux d'architecture (secteur filtration);
- Des imprévus liés à la coordination des multiples lots qui seront actifs simultanément à l'usine;

- Des imprévus en rapport au maintien de l'opération en continu de l'usine.

Des incidences de 150 000 \$ (taxes incluses) représentant près de 5% du coût total des travaux, sont incluses à la dépense totale et serviront, entre autres, pour des frais de laboratoire et d'analyse, des frais de contrôle de qualité de matériaux, des travaux de nettoyage et des équipements de sécurité.

Il est alloué à l'entrepreneur un délai de 300 jours calendrier pour réaliser les travaux. Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à des pénalités pour retard dans l'exécution des travaux et à des compensations suite à une suspension des travaux :

- - Pénalité pour retard : L'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé pour chaque jour de retard à terminer les travaux (minimum 200 \$ par jour de retard);
 - Si une suspension totale des travaux décrétée par la Ville dure plus de 60 jours consécutifs, la Ville paiera à l'entrepreneur, à compter du 61e jour, un montant quotidien établi par une formule mentionnée dans le cahier des clauses administratives générales ou des frais raisonnables de démobilisation et de remobilisation, selon la méthode la moins coûteuse;
 - Il n'y a aucune clause de bonification au devis pour une fin des travaux qui devancerait la date contractuelle.

JUSTIFICATION

Suite à la publication de l'appel d'offres public 10166, il y a eu douze (12) preneurs des cahiers des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe (Voir fichier *AO 10166 Liste des preneurs du cahier des charges.pdf*). Un des preneurs est l'Association de la construction du Québec (ACQ) - région métropolitaine alors que les onze (11) autres sont des entrepreneurs généraux. Sept (7) des entrepreneurs ont déposé une soumission. Parmi les quatre (4) entrepreneurs qui n'ont pas soumissionné, les principales raisons avancées sont les suivantes:

Firmes n'ayant pas soumissionné	Raisons
Aranda Construction inc.	Pas reçu tous les prix de ses sous-traitants et fournisseurs
Construction Genfor Ltée	Manque de temps car trop occupé.
Kingston Byers inc.	Manque de temps car trop de soumissions à préparer
L'Archevêque et Rivest Ltée	Pas reçu le prix de son sous-traitant en structure

Tous les soumissionnaires ont effectué une visite des lieux telle qu'exigée dans les documents d'appel d'offres.

Une vérification des documents demandés dans l'appel d'offres a été effectuée (voir fichier *AO10166 - Vérification des documents soumis*) et a permis de juger l'ensemble des soumissions conformes.

Les sept (7) soumissions reçues conformes sont décrites ci-dessous :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (15%)	Total (taxes incluses)
Construction Gamarco inc.	2 634 450,00 \$	395 167,50 \$	3 029 617,50 \$

Cosoltec inc.	3 140 658,51 \$	471 098,78 \$	3 611 757,29 \$
Trempro Construction inc.	3 295 161,02 \$	494 274,15 \$	3 789 435,17 \$
Construction Arcade	3 413 262,83 \$	511 989,42 \$	3 925 252,25 \$
Groupe VIG inc.	3 646 086,96 \$	546 913,04 \$	4 193 000,00 \$
Procova inc.	4 185 090,00 \$	627 763,50 \$	4 812 853,50 \$
Socomec industriel inc.	4 698 334,95 \$	704 750,25 \$	5 403 085,20 \$
Dernière estimation réalisée externe	3 393 082,41 \$	508 962,36 \$	3 902 044,77 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	4 109 285,84 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	35,64 %		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	2 373 467,70 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	78,34 %		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	- 872 427,28 \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	- 22,36 %		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	582 139,79 \$		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	19,21 %		

Il peut être constaté que :

- l'estimation des professionnels externes (3 902 044,77 \$, taxes et contingences incluses) est inférieure d'un montant de 207 241,07 \$ (5,41 %) à la moyenne des soumissions (4 109 285,84 \$);
- l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation est de -22,36 % et que l'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse est de 19,21 %, indiquant ainsi un prix avantageux pour la Ville de la part du plus bas soumissionnaire.

Un écart de -872 427 \$ est donc noté entre la plus basse soumission et l'estimation ; cet écart s'établit à -659 824 \$ lorsqu'on exclut les taxes (5% et 9,975%) et les contingences (15%). Les principaux éléments expliquant cet écart de -659 824 \$ sont les suivants :

- En charges générales : Écart de -268 837 \$
- En architecture : Écart de -342 437 \$
- En structure : Écart de -48 550 \$

Ces valeurs démontrent que Construction Gamarco inc. a présenté des prix compétitifs à la fois par rapport à l'estimation et à la fois par rapport à la moyenne des soumissions.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme Construction Gamarco inc., le plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises ont été effectuées à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes suivantes : la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (no. licence 2737-9403-72), le registre des entreprises non admissibles (RENA) et le registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

La firme a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 20 octobre 2014 avec sa soumission. Dans le cadre du présent contrat, l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF. À ce jour, Construction Gamarco inc. ne détient pas une attestation de l'AMF.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 2 M\$ et il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 029 617,50 \$, taxes incluses, pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds. La dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 150 000 \$, taxes incluses, pour les incidences reliées aux tests de laboratoire ainsi que d'autres travaux connexes tels que le nettoyage des lieux, des achats d'équipements spécialisés de sécurité, le contrôle de qualité des matériaux.

La dépense de 3 179 617,50 \$ taxes incluses, soit un coût net de 2 903 414,59 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 322 731,67 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 580 682,92 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	2 903
Subventions: part Ville de Montréal	2 323
Emprunt net	580

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal. L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra gérer le chantier dans le respect des prescriptions du cahier des charges, et par le fait même, respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent, notamment la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un retard dans l'octroi du présent dossier, les impacts seront les suivants:

- retarder la finalisation des travaux de mise aux normes de l'usine Pierrefonds, ce qui augmente le risque de panne d'équipements à l'ozonation et de mauvaise performance de la filtration et pourrait ainsi compromettre la qualité de l'eau potable;
- retarder l'obtention de la conformité aux exigences de la réglementation québécoise sur la qualité de l'eau potable;
- entraîner des retards et des frais de compensation aux entrepreneurs des lots C3-507 (AO 9859, GDD 1124745003, Mécanique du bâtiment), C3-708 (AO 9857, GDD 1124745004, Électricité) , C3-905 (AO 9834, GDD 1124745005) et T3-902 (AO 9786, GDD 1104745001, Chaîne de traitement.) dont l'exécution des travaux a été suspendue en attente de la réalisation des travaux du présent contrat. Ces frais de compensation, conformément à l'article 5.1.8.5 des Clauses administratives générales, s'établissent "à compter du 61e jour de suspension, à l'augmentation du coût des matériaux, ainsi que le montant quotidien établi conformément à l'article 5.1.7.5 ou des frais raisonnables de démobilisation et de re-mobilisation, selon la méthode la moins coûteuse".

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée de la commission permanente sur l'examen des contrats : 11 mars 2015

Octroi de contrat : Mars 2015

Début des travaux : Avril 2015

Fin des travaux : Février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Leilatou DANKASSOUA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

André PÉPIN
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-18

Robert MALEK
Chef de Projets, Gestion de l'eau

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-02-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-02-20



Dossier # : 1146019007

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires

d'autoriser une dépense de 30 128 006,90 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du projet de modernisation des usines, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

1. d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 070 883,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10106;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-23 10:30

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146019007

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En 2011, suite à des études menées sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste projet de modernisation des usines de production d'eau potable, lequel fait suite au projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable. Ce projet a débuté par l'octroi de deux contrats de services professionnels pour réaliser des études complémentaires ainsi que les plans et devis pour la réfection des équipements désuets.

Dans le cadre du projet de modernisation de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, deux lots d'exécution de travaux ont été planifiés. Le premier lot de travaux concerne le bâtiment principal. Le dossier décisionnel y afférent, portant le numéro 1146019006 est en cours d'approbation par les instances. Le présent dossier concerne le deuxième lot, soit les travaux de la partie usine.

L'appel d'offres public a été publié au système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 9 mai 2014, pour une durée de 66 jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 14 juillet 2014. La durée de validité des offres était de 180 jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions. Une prolongation du délai de validité des soumissions a été demandée à tous les soumissionnaires conformes. Ils ont tous accepté de prolonger le délai jusqu'au 3 avril 2015, aux mêmes termes et conditions.

Sept (7) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le calendrier ci-dessous), afin d'apporter certaines précisions sur le projet. L'estimation initiale a été révisée afin de tenir compte de certains ajouts :

Calendrier d'émission des addenda	
#1. 13 juin 2014	Ajout de périodes de visites des lieux. Précisions techniques concernant les tiroirs des dispositifs de transfert de charges, la tension et les phases des appareils de chauffage à fournir. Précision concernant les exigences en santé et sécurité du travail.
#2. 20 juin 2014	Précisions techniques concernant les persiennes, l'installation des cheminées des génératrices et les accès pour l'installation des équipements mécaniques.
#3. 25 juin 2014	Précisions techniques concernant la gestion et l'élimination des déchets de construction, l'électricité et l'éclairage du bâtiment ainsi que l'électricité de puissance.
#4. 26 juin 2014	Report de la date d'ouverture des soumissions du 7 au 14 juillet pour répondre adéquatement et bien compléter les documents d'appel d'offres.
#5. 3 juillet 2014	Précisions techniques concernant le séquençement des travaux, l'agencement des tiroirs à transfert de charge, les dispositifs d'embrochage et de débrochage et l'alimentation temporaire.
#6. 8 juillet 2014	Précisions concernant les assurances tous risques et les horaires de travail.
#7. 9 juillet 2014	Précisions concernant la sécurité du chantier et le remplacement des câbles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Ondel inc., pour la réalisation des travaux visant la rénovation de l'usine d'eau potable Charles-J. Des Baillets.
Ces travaux comprennent, entre autres :

- le remplacement d'équipements électriques de moyenne tension 25 kV et 600 V;
- la réfection des systèmes de mécanique du bâtiment;
- la réfection des systèmes d'éclairage;
- les essais et tests lors des installations;
- les rapports d'inspection et d'essais, le manuel d'opération et d'entretien;
- l'assistance sur le chantier;
- la formation du personnel.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, le contrat convenu avec l'entrepreneur est effectif pour une durée de 42 mois à compter de la date de transmission de l'ordre de débiter les travaux, incluant la garantie contractuelle des biens et services.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût de base des biens et services, soit 2 642 807,62 \$ taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir

les imprévus, tels que les frais dus à des changements relatifs à la conception ou aux conditions du bâtiment existant, qui peuvent survenir durant les travaux.

Des dépenses incidentes de 4 % du prix de base, soit 1 057 123,04 \$ taxes incluses, ont été prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard qui se retrouvent à l'article 6.8 des Clauses administratives spéciales. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 2 000 \$ par jour avant taxes.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10106, il y a eu dix-sept (17) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) soumissions ont été déposées. Douze (12) entreprises n'ont pas déposé d'offre, en évoquant différents motifs. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent en pièces jointes. L'analyse administrative a été réalisée par la Direction de l'eau potable alors que l'analyse technique a été réalisée par SNC-Lavalin.

Après analyse des soumissions, il s'avère que trois (3) soumissionnaires sont conformes et que la firme Ondel inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Malgré l'avis de SNC-Lavalin mentionnant le peu d'expérience de la firme Ondel inc sur des contrats d'envergure similaire, les experts de la Direction de l'eau potable, après des vérifications additionnelles, considèrent que les contrats exécutés antérieurement par cette firme démontrent sa capacité à effectuer des travaux complexes. Ils recommandent donc que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, tel que stipulé dans l'intervention du Service des affaires juridiques.

Deux (2) soumissionnaires ont été déclarées non-conformes, en vertu de l'article 20.0 «Dispositions générales visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats», des instructions aux soumissionnaires (Section B), car elles ne détenaient pas au moment du dépôt de leurs soumissions, l'autorisation de contracter, délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Soumissionnaires conformes	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (incluant taxes)	Total (incluant taxes)
Ondel inc.	26 428 076,24 \$	2 642 807,62 \$	29 070 883,86 \$
Lambert Somec inc.	28 538 027,53 \$	2 853 802,75 \$	31 391 830,28 \$
Magil construction corporation	36 248 168,25 \$	3 624 816,83 \$	39 872 985,08 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe par SNC Lavalin inc.	37 567 374,15 \$	3 756 737,42 \$	41 324 111,57 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	33 445 233,07 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	15,05 %		

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme))</i>	10 802 101,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	37,16 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation))</i>	(12 253 227,71\$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(29,65 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i>	2 320 946,42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7,98 %

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de 29,65 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par les professionnels de SNC Lavalin. Cet écart est principalement attribuable aux items suivants du bordereau (contingences et taxes incluses):

- Organisation du chantier : écart d'environ -4,2 M\$;
- Travaux en électricité de puissance : l'écart est d'environ -3,2 M\$ (article des travaux temporaires);
- Travaux en ventilation : l'écart est d'environ -3,1 M\$ (article des travaux des ventilateurs, des conduits et des accessoires);
- Travaux en électricité du bâtiment : l'écart est d'environ -1,2 M\$ (articles de raccordement de systèmes mécaniques);
- et un écart d'environ 500 K\$ réparti dans les articles suivants: architecture, structure, plomberie, régulation automatique et télécommunications.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG11 008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M\$.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1105-2013 adopté le 30 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Ondel inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 28 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une

attestation valide délivrée le 11 juin 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 29 070 883,86 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 26 428 076,24 \$, taxes incluses, pour l'installation d'équipements électriques moyenne et basse tension et connexes et un montant de 2 642 807,62 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 30 128 006,90 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 1 057 123,04 \$, taxes incluses, pour les incidences reliées aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

La dépense au montant de 30 128 006,90 \$, taxes incluses, soit un coût net de 27 510 886,06 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour les années 2015, 2016 et 2017. La portion prévue pour 2018 sera priorisée au PTI 2016-2018 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 22 008 708,85 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 5 502 177,21 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	27 511
Subventions: part Ville de Montréal	22 009
Emprunt net	5 502

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de modernisation des usines d'eau potable vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra gérer le chantier dans le respect des prescriptions du cahier des charges, et par le fait même, respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent, notamment la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, il y aura un manque de coordination qui pourrait provoquer une augmentation des coûts et des échéanciers dans les autres projets de modernisation des usines d'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 11 mars 2015
Octroi du contrat : 26 mars 2015
Début des travaux : Avril 2015
Fin des travaux : Automne 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane OUELLET
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-18

Robert MALEK
Chef de Projets, Gestion de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-02-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-02-20



Dossier # : 1140541016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réfection (projet 11-19) du pont d'étagement Rockland (structure 81-2201). Dépense totale de 16 778 262,12 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 15 201 417,77 \$ + incidences 1 576 844,35 \$, taxes incluses). Appel d'offres public 11191 - 7 soumissionnaires conformes. / Autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 7 986 557,60\$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629) / Approuver la convention de construction relative à ce projet entre la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 16 778 262,12 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du pont d'étagement Rockland, comprenant tous les frais incidents. De ce montant, la Ville de Mont-Royal s'engage à rembourser la somme de 7 986 557,60 \$, taxes incluses;
2. d'accorder à Roxboro Excavation Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 201 417,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11191;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.
4. d'autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 7 986 557,60 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629);

5. d'imputer la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
6. d'approuver la convention de construction entre la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et la Ville de Montréal relatif aux travaux de réfection du pont d'étagement Rockland;
7. d'autoriser le directeur du Services des infrastructures, voirie et transports à signer la dite convention pour et au nom de la ville.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-23 10:31

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140541016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réfection (projet 11-19) du pont d'étagement Rockland (structure 81-2201). Dépense totale de 16 778 262,12 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 15 201 417,77 \$ + incidences 1 576 844,35 \$, taxes incluses). Appel d'offres public 11191 - 7 soumissionnaires conformes. / Autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 7 986 557,60\$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629) / Approuver la convention de construction relative à ce projet entre la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le pont d'étagement Rockland a été construit en 1966 et est localisé en partie sur le territoire de la Ville de Mont-Royal et en partie sur le territoire de la Ville de Montréal (arrondissement Outremont). Ce pont relie le chemin Rockland au Nord (Ville de Mont-Royal) aux avenues Rockland et McEachran au Sud (arrondissement Outremont) et permet de franchir les voies ferrées de la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique (CP), le tourne-bride du chemin Rockland ainsi que le chemin Bates. Ce pont compte quatre voies de circulation, soit 2 voies par direction séparées par une bande médiane et un trottoir aménagé du côté ouest. La responsabilité de l'entretien du pont est partagée entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal.

Selon le rapport d'inspection générale de la structure émis le 6 août 2013 l'indice d'état de ce pont est de 1. Une structure ayant un indice d'état de 1 présente les caractéristiques générales suivantes : plusieurs éléments de la structure sont partiellement fonctionnels et une intervention à court terme est généralement nécessaire. Ainsi, en juillet 2013 des travaux ont été réalisés afin d'installer un banc temporaire pour supporter le tablier.

Compte tenu de son importance et de l'obligation de maintenir le lien fonctionnel, il est nécessaire de procéder à la réfection du pont.

Également, étant donné l'envergure des travaux, l'opportunité d'inclure un aménagement cyclable sur le viaduc lors de la réfection de celui-ci a été examinée. L'aménagement d'un lien cyclable entre Ville Mont-Royal et l'arrondissement d'Outremont dans l'axe du viaduc Rockland est un projet d'ensemble qui doit résulter en un tracé sécuritaire et confortable pour les cyclistes non seulement sur le viaduc, mais tout le long du parcours délimité par la

voie cyclable Graham et la piste cyclable de la Côte Sainte-Catherine. L'examen a relevé que la complexité d'implanter ce lien cyclable ne se situe pas sur le viaduc, mais plutôt à ses approches. À titre d'exemple, la révision de l'aménagement de l'intersection Graham/Rockland/Dresden qui est composée de six branches est complexe. Il n'est donc pas souhaité d'aménager des bandes cyclables seulement sur le viaduc Rockland qui seraient non connectées aux voies cyclables environnantes et qui seraient aménagées sans considérer les approches au viaduc, approches qui représentent ici et de loin le maillon faible du lien cyclable entre Outremont et Ville Mont-Royal. Le réaménagement des approches est un projet d'envergure qui ne peut se faire à court terme et qui nécessite des investissements importants.

La réfection du viaduc est nécessaire et ne peut être reportée. Dans ce contexte, l'aménagement d'une bande cyclable sur le viaduc n'a pas été retenu.

Puisque le pont d'étagement est localisé sur le territoire de deux municipalités et conformément à la Loi sur les compétences municipales et à la Loi sur les cités et villes, une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal a été conclue (CM14 0629). Elle établit les conditions et modalités de partage des responsabilités de chacun pour la réalisation du projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Il a été convenu que la Ville de Montréal agira à titre de maître d'oeuvre dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Également, puisque les travaux se réaliseront au-dessus des voies ferrées du CP et en vertu des lois, une convention de construction est requise entre la compagnie de chemin de fer et la Ville. Cette entente présente les parties impliquées, le projet concerné, l'interprétation des documents, les exigences de conception, les exigences réglementaires, les conditions qui permettent à la ville de réaliser des travaux dans l'emprise du CP afin d'assurer la sécurité et d'assurer l'exploitation ferroviaire durant les travaux, les indemnités ainsi que les exigences pour la couverture d'assurance ainsi que la durée et le mécanisme de résiliation.

Étapes déjà autorisées:

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées :	-	Entente autorisée en janvier 2013	-
- Entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Royal (CM13 0043) - Addenda 1 à l'entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Royal (CM14 0629)	-	Addenda autorisé en juin 2014	-
Étape en cours de réalisation :	574 875 \$	Juin 2013	Fin 2016
Conception et assistance technique durant les travaux (CM13 0870)			

Étapes à autoriser dans le présent dossier:

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Réalisation des travaux	Avril 2015	Fin 2016

• Entente avec le CP	Avril 2015	Fin 2016
----------------------	------------	-----------------

Étape à venir ultérieurement:

	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Surveillance (GDD 1140541018)	Avril 2015	Fin 2016

Dans ce contexte, un appel d'offres public portant le numéro 11191 a été préparé. L'appel d'offres a été publié le 24 juillet 2014 dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 24 juillet 2014 au 3 septembre 2014. La durée de la publication a été de 40 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2015. Cependant, étant donné les délais occasionnés par la préparation de l'entente avec le CP, le plus bas soumissionnaire conforme a accepté de prolonger la période de validité de sa soumission, aux mêmes termes et conditions, pour une période de 90 jours, soit jusqu'au 1^{er} avril 2015 (voir pièce jointe).

Quatre (4) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres. Le détail se retrouve en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0629 - 17 juin 2014 - Maintenir le choix de réfection du pont d'étagement Rockland, conformément à la résolution CM13 0043 du 29 janvier 2013 / Approuver le projet d'addenda n°1 à l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (1130541010).

CM14 0012 - 24 février 2014 - Dépôt du rapport final des dépenses engagées, au montant de 145 632,20 \$ taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux de force majeure sur le viaduc Rockland (1130541008).

CE13 0870 - 12 juin 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Dépense totale de 574 875 \$ taxes incluses (contrat : 390 915 \$ + allocation pour autres services : 91 980 \$ + incidences : 91 980 \$) - Appel d'offres public (13-12378) - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses. (Projet DPT: 11-19) (1130541002).

CM13 0043 - 29 janvier 2013 - Confirmer le choix du scénario de travaux de réfection du pont d'étagement Rockland pour le maintien de la structure sur un horizon de 15 ans et approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Projet DPT: 11-19 (1120541018).

CG08 0008 - 31 janvier 2008 - Autoriser une dépense additionnelle totale de 700 000,00\$ toutes taxes incluses dont 650 000,00\$ afin de majorer le montant total du contrat octroyé à Construction D.J.L. inc. pour des travaux de réfection du passage supérieur Rockland/CP, augmentant la valeur du contrat de 1 041 989,05\$ à 1 741 989,05\$, toutes taxes incluses. - Arrondissement: Outremont et la Ville de Mont-Royal. Contrat: 9391. (1074712010).

CG07 0366 - 20 septembre 2007 - Octroyer un contrat à Construction D.J.L. inc. pour des

travaux mineurs de réfection du passage supérieur ROCKLAND/CP. - Arrondissement Outremont et la Ville de Mont-Royal. Coût net : 1 081 857,99 \$ - Soumission # 9391 - (7 soumissionnaires). (1074702002).

DESCRIPTION

1. Octroi de contrat

Il s'agit d'accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réalisation des travaux de réfection du pont d'étagement Rockland (structure 81-2201) qui relie le chemin Rockland au Nord (Ville de Mont-Royal) aux avenues Rockland et McEachran au Sud (arrondissement Outremont) et permet de franchir les voies ferrées du CP.

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à:

- réparer le dessus, dessous et côtés extérieurs de la dalle du tablier;
- remplacer les joints de dilatation, murs garde-grève et appareils d'appui;
- reconstruire certaines colonnes et réparer certaines autres unités de fondation (culées, colonnes et chevêtres);
- remplacer le trottoir, la bande médiane séparatrice en béton ainsi que les glissières latérales sur le pont et aux approches;
- construire des dalles de transition et réparer la dalle de chaussée aux approches;
- remplacer le système d'éclairage sur le pont, sous le pont et aux approches;
- poser une membrane d'étanchéité et un nouvel enrobé sur la dalle du tablier;
- démolir deux (2) hangars situés sous le pont et les remplacer par des nouveaux;
- tous les autres travaux requis et nécessaires à la réalisation de la réfection de l'ouvrage.

Il est prévu que les travaux commencent au printemps 2015 et se terminent à la fin de l'année 2016, ce qui représente un total de 70 semaines de travaux . Il est prévu que les travaux soient suspendus durant la période hivernale 2015-2016.

2. Entente avec le CP

Il s'agit d'approuver la convention de construction entre la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et la Ville relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland.

JUSTIFICATION

Étant donné l'état du pont d'étagement Rockland, la réalisation de travaux de réfection sur celui-ci est essentielle pour maintenir l'ouvrage dans un état fonctionnel pour les 15 prochaines années et pour assurer la sécurité des usagers. Il est donc requis de procéder à l'octroi de ce contrat. Ce pont d'étagement constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal.

Le projet de réfection du pont d'étagement Rockland s'inscrit dans le cadre du 18e chantier « Entretenir et compléter le réseau routier de l'île » du Plan de transports.

Une convention de construction est requise entre la Ville et la compagnie de Chemin de fer du Canadien Pacifique pour définir les obligations de chacune des parties.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et

l'estimation.

Soumissions conformes	Prix de base	Contingences	Total
	(taxes incluses)	(taxes incluses)	(taxes incluses)
Roxboro Excavation Inc.	13 218 624,15 \$	1 982 793,62 \$	15 201 417,77 \$
Les Grands Travaux Soter inc.	13 801 097,25 \$	2 070 164,59 \$	15 871 261,84 \$
Alta Construction (2011) Ltée.	13 898 000,00 \$	2 084 700,00 \$	15 982 700,00 \$
Construction Demathieu & Bard (cdb) inc.	14 990 772,32 \$	2 248 615,85 \$	17 239 388,17 \$
Constructions ConCreate Itée.	15 475 230,40 \$	2 321 284,56 \$	17 796 514,96 \$
Groupe Hexagone s.e.c	15 989 541,63 \$	2 398 431,24 \$	18 387 972,88 \$
Excavation Loiselle inc.	17 204 849,48 \$	2 580 727,42 \$	19 785 576,90 \$
Estimation (Les Services EXP inc.)	15 494 039,65 \$	2 324 105,95 \$	17 818 145,59 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			17 180 690,36 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			13,02 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			4 584 159,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			30,16 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(2 616 727,82) \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-14,69 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			669 844,06 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			4,41 %

Lors de l'appel d'offres public 11191, sur vingt-quatre (24) preneurs du cahier des charges, sept (7) ont déposé une soumission et dix-sept (17) en n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 29 % et 71 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, dix (10) firmes sont connues comme étant des sous-traitants et sept (7) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Lors du dépôt des documents de soumission, une estimation a été établie par la firme Les services EXP inc. responsable de la conception des plans et devis pour la réfection du pont selon des prix de base du ministère des Transports ajustés aux particularités du projet. L'estimation de la firme Les services EXP inc. est de 17 818 145,59\$. Un écart favorable de 2 616 727,82 \$ (14,69 %) est observé pour la Ville entre la plus basse soumission conforme et cette estimation.

Également, pendant la période d'appel d'offres, la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC) a mandaté la firme externe Macogep pour produire une estimation. L'estimation de Macogep est basée sur les prix des matériaux, les taux

d'équipements et la main d'œuvre. L'estimation de la firme Macogep est de 12 167 934,31 \$. Un écart défavorable de 3 033 483.46 \$ (24.93 %) est observé pour la Ville entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels de Macogep.

Il est observé un écart de 5 650 211.28 \$ entre les deux estimations, soit un écart de 46,4%.

Usuellement, l'estimation effectuée pendant la période d'appel d'offres, celle de Macogep, est utilisée pour analyser et comparer les soumissions. Cependant, étant donné l'écart important entre les deux estimations, une analyse détaillée de chacune d'elles a été effectuée. Au cours de l'analyse, les deux firmes ont été consultées. Les résultats de l'analyse démontrent que :

- Plus de 67% des prix unitaires de Macogep sont inférieurs à la moyenne des prix unitaires des soumissions;
- 21 activités sous trois catégories de travaux (démolition, bétonnage et coffrage) occasionnent un écart de 1 618 821 \$;
- Le bordereau de soumission est subdivisé en 6 sections. L'écart entre les estimations dans la section pour les travaux de structure sur le pont représente près de 80 % du total de l'écart, soit 4 478 934\$. Le prix total estimé par la firme Macogep pour cette section du bordereau sous-estime la valeur des travaux.
- Il est observé que certains prix unitaires de la firme Macogep sont vraiment sous-évalués (prix sous-évalué à plus de 80 %).
- Les prix unitaires de l'estimation de la firme EXP inc. sont près de la moyenne des prix unitaires des soumissions.
- Les prix de base du ministère des Transports sont établis en considérant l'ensemble des contrats que celui-ci octroie à travers la province. Ce qui représente un échantillonnage important et représentatif des prix du marché.
- 7 soumissionnaires ont déposé une offre. Cela est un nombre adéquat et permet d'avoir une représentation du marché.
- L'écart entre le plus bas soumissionnaire est le plus haut est de 30 %. L'écart entre les deux plus bas soumissionnaires est de 4.4 %. Ce qui démontre une répartition normale d'un marché concurrentiel.

Tel qu'indiqué à l'intervention de la DGPEC, les résultats de l'analyse démontrent que l'estimation de la firme Macogep sous-évalue le juste prix et que l'estimation de la firme Les services EXP inc. est plus représentative. Dans ce contexte, l'estimation utilisée pour le présent dossier est celle de la Firme EXP inc.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Roxboro Excavation Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 31 octobre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Roxboro Excavation Inc., est le suivant: 1258-2003-97. Une attestation valide délivrée le 5 août 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle a été validée de nouveau le 5 janvier 2015.

Étant donné que le contrat est de plus de 10 M\$, il doit être examiné par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

L'analyse des soumissions démontre que Roxboro Excavation Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux de réfection des ouvrages s'élève à un montant maximum de 16 778 262,12 \$, incluant le prix de base des travaux, les contingences, les incidences et les taxes. Cette dépense représente un coût net de 15 320 789,70 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût, étant financé en partie par la Ville de Mont-Royal, représente une charge nette de 8 027 998.08 \$ pour les contribuables de la Ville de Montréal.

Description	Montant (taxes incluses)
Prix de base des travaux	13 218 624,15 \$
Contingences	1 982 793,62 \$
<i>Sous-total contrat de réfection du pont:</i>	15 201 417,77 \$
Incidences techniques	173 067,79 \$
Incidences professionnelles	1 403 776,56 \$
<i>Sous-total incidences:</i>	1 576 844,35 \$
Total:	16 778 262,12 \$

Dans le présent dossier, le prix de base des travaux s'élève à 13 218 624,15 \$ et l'enveloppe de contingences s'élève à 1 982 793,62 \$ taxes incluses, soit 15 % du coût total des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage est déterminé en fonction de la complexité des travaux à effectuer. Également, des frais d'incidences techniques estimés à 173 067,79 \$ taxes incluses et des frais d'incidences professionnelles estimés à 1 403 776,56 \$ taxes incluses sont prévus dans le cadre de la réalisation du projet. Les incidences techniques comprennent les frais de communication, les frais de protection de passage à niveaux, les frais de remplacement temporaire des hangars ainsi que les frais reliés au maintien de la circulation, à la gestion des impacts et à la gérance des feux de circulation. Les incidences professionnelles comprennent les coûts reliés au contrôle qualitatif et aux signaleurs sur le réseau du CP.

Conformément à l'entente déjà approuvée (CM14 0629), le coût total du projet sera assumé conjointement à parts égales par les deux villes, à l'exception des travaux pour les hangars qui sont entièrement assumés par la Ville de Montréal. Ces travaux représentent un montant de 805 146,92 \$, taxes incluses.

La part de la Ville de Montréal, soit un montant de 8 791 704,52 \$, taxes incluses, est prévue au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le paiement de la contribution de la Ville de Mont-Royal sera effectué par la Ville de Montréal via son budget de fonctionnement et un remboursement lui sera remis sous forme de revenus pour un montant équivalent par la Ville de Mont-Royal. Un budget additionnel de

revenus et un budget additionnel de dépenses du même montant seront imputés au Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Ainsi, la part de remboursement de la Ville de Mont-Royal se chiffre à 7 986 557.60 \$, taxes incluses.

Le tableau détaillé du partage des coûts à payer pour chaque ville incluant la répartition selon les années est présenté en pièce jointe.

Le coût des travaux de réfection est priorisé au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Il est prévu que les travaux s'échelonnent sur deux années, soit 2015 et 2016.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection de ce pont permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art de la Ville de Montréal et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Généralités

Le but du projet de réfection est de maintenir fonctionnel le pont d'étagement Rockland sur un horizon de 15 ans, d'assurer la sécurité des usagers, d'améliorer l'état de cet actif de la Ville de Montréal et de la Ville de Mont-Royal.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, le fait de retarder ou de ne pas effectuer les travaux implique une détérioration accrue des composantes de cet ouvrage. D'ailleurs, un banc temporaire de même que des renforcements temporaires sont actuellement en place afin de sécuriser l'ouvrage en attendant la tenue des travaux. En outre, l'ouvrage fait l'objet d'une surveillance accrue. Plusieurs demandes d'intervention ont été faites depuis le début du mandat de services professionnels de conception du présent projet, dont notamment pour faire tomber des fragments de béton et pour sécuriser les dispositifs de retenue.

Advenant le cas où l'octroi du contrat de surveillance serait retardé ou refusé, les travaux ne pourront être réalisés tel que prévu et le projet de réfection devra être reporté augmentant ainsi le risque de fermeture partielle ou complète du pont. Un banc temporaire de même que des renforcements temporaires sont actuellement en place afin de sécuriser l'ouvrage en attendant la tenue des travaux. Bien que l'ouvrage fasse l'objet d'une surveillance accrue, ces mesures sont de natures temporaires et ne peuvent se substituer aux travaux de réfection prévus. À cela s'ajoutent les risques reliés à la sécurité des usagers. Également, cela pourrait entraîner la fermeture temporaire des voies ferrées du CP. Le CP serait alors en droit de demander un dédommagement à la Ville.

Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 1er avril 2015, soit la date de l'échéance de la soumission, le soumissionnaire recommandé ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres public et défrayer les coûts associés.

Mesures de mitigation

Des mesures de mitigation et des chemins alternatifs sont prévus dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin de maintenir la fluidité de la circulation des piétons,

des cyclistes et des automobilistes pendant la période des travaux.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Gestion des impacts et circulation».

La réalisation des travaux en partenariat avec la Ville de Mont-Royal fera en sorte que les inconvénients, affectant les citoyens, liés aux fermetures de voies seront amoindris. En effet, les travaux seront réalisés avec des échéanciers conjoints et les mêmes messages d'informations seront transmis simultanément aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications. Elle est en pièce jointe au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La surveillance des travaux fera l'objet d'une décision future, laquelle se conformera au processus indiqué dans l'entente intermunicipale.

Commission sur l'examen des contrats: 11 mars 2015

Octroi du contrat: à la suite de l'adoption du présent dossier

Octroi du mandat de surveillance: mars 2015

Début des travaux: avril 2015

Fin des travaux: fin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des travaux publics (Sophie LABERGE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Johanne MARTIN
Agente technique principale

Marc SARRAZIN
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-02-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-02-18



Dossier # : 1154822003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 41 116 492,62 \$ taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues (secteur est et secteur ouest) de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats à cette fin aux prix de ses soumissions, soit le contrat UX15350 - secteur est, pour une somme maximale de 20 289 464,65 \$, taxes incluses, ainsi que le contrat UX15351-secteur ouest, pour une somme maximale de 20 218 027,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10164 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 91,57 % par la ville centrale, pour un montant de 37 648 701,37 \$, et à 8,43 % par l'agglomération, pour un montant de 3 467 791,25 \$.

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau et sont prévus au programme triennal d'immobilisations PTI 2015-2017.

Depuis quelques années, la DGSRE encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux de conduites d'eau potable afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Ces techniques sont une solution économique et environnementale. Elles permettent une réduction importante des coûts d'exécution comparativement aux techniques de reconstruction traditionnelle avec excavation. De plus, la réhabilitation des conduites comporte de nombreux avantages dont une réalisation des travaux plus rapide, la réduction des perturbations aux infrastructures environnantes, le maintien de la circulation durant l'exécution des travaux, une diminution des impacts négatifs sur les riverains lors des travaux, une diminution de la disposition des sols et matériaux d'excavation, ainsi qu'une remise en état rapide des lieux.

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. De plus, ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés

à l'objet du présent dossier.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 2 décembre 2014 au 21 janvier 2015. Les soumissions sont valides pendant deux cents dix (210) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 19 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 49 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis le 14 janvier 2015 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Modification du bordereau des prix d'une rue contrat UX-15-351
- Modification d'un plan contrat UX-15-351
- Modification de l'article 29 (Disposition visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats) à la section C avis aux soumissionnaires
- Ajout de l'article 30 (Programme d'infrastructure Québec-Municipalité) à la section C avis aux soumissionnaires
- Modification au cahier des prescriptions spéciales sur le maintien de la circulation et signalisation temporaire des articles suivants:
 - art. 3.1.3 (Permis d'occupation temporaire du domaine public)
 - Tableau de l'article 3.1.3 (Coordonnées des arrondissements)
 - art. 3.3.2.1 (Installation et démolition)
 - art. 3.3.5 (Pose de plaque d'acier)
 - art. 6.3.5 (Panneaux à messages variables mobiles)

Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le coût des travaux.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013);
CG14 0135 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. secteur Est - Dépense totale de 8 984 619,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10136 (2 soum.); (1144551002);

CG13 0337 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc (UX-13-192) pour une dépense totale de 18 129 853.31 \$, taxes incluses et un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. (UX-13-193) pour une dépense totale de 33 513 827.89 \$ taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage - Appel d'offres public 10072 (2 soumissionnaires pour chacun des contrats) (1134551002);

CG12 0122 - 19 avril 2012 - Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage, le premier pour le secteur Est d'une dépense totale de 13 062 136,26 \$, taxes incluses et le deuxième pour le secteur Ouest d'une dépense totale de 11 818 424,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10033 (2 soum.) (1120112002).

DESCRIPTION

Durant les dernières années, les conduites d'aqueduc à réhabiliter ont présenté, en général, un historique de bris important. La réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage est suggérée comme méthode d'intervention afin de préserver la pérennité des réseaux et d'éviter de coûteuses reconstructions à moyen terme.

Les techniques de réhabilitation de conduites d'eau potable sans tranchées offrent les avantages économiques et environnementaux suivants :

- diminution des inconvénients et des impacts sur la circulation et les riverains;
- réduction importante des coûts d'exécution comparativement aux techniques de reconstruction traditionnelles;
- réduction des perturbations aux infrastructures environnantes;
- diminution des quantités de sols et matériaux excavés à disposer;
- remise en état plus rapide des lieux.

La longueur totale des conduites d'eau potable à réhabiliter par chemisage structural prévue est de 14 km pour le contrat UX15350 et de 14.1 km pour le contrat UX15351.

De plus, dans le cadre de ces travaux, le remplacement d'environ 680 entrées de service en plomb est prévu.

Étant donné l'envergure des travaux, la DGSRE a décidé de diviser le projet en deux (2) contrats. Le contrat UX15350 vise principalement les arrondissements à l'Est ainsi qu'au centre de la Ville soit : Anjou, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, Outremont, Rosemont—La Petite-Patrie et Ville-Marie. Le contrat UX15351 vise principalement les arrondissements à l'Ouest de la Ville soit : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Saint-Laurent, Verdun et Villeray—Saint-Michel—Parc Extension. Les rues à réhabiliter sont identifiées au devis et présentées au tableau en pièces jointes.

Étant donné que le devis et les exigences sont identiques pour les deux contrats, un seul appel d'offres public a été lancé. Les soumissionnaires pouvaient soumissionner sur un seul contrat ou les deux. Toutefois, des équipes distinctes sont exigées au devis pour chacun des contrats.

Conformément au devis, les travaux devront être terminés au plus tard le 13 novembre 2015.

Des contingences, correspondant à 8% du coût des travaux, sont prévues afin de couvrir les imprévus. Le montant total des contingences pour le contrat UX15350 est de 1 502 923,31 \$ (taxes incluses) et de 1 497 631,70 \$ pour le contrat UX15351 (taxes incluses).

Les dépenses incidentes pour le contrat UX15350 sont de 305 000,00 \$ (taxes incluses) et de 304 000,00 \$ pour le contrat UX15351 (taxes incluses). Ces incidences représentent environ 1,5% du coût des travaux et comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de distribution d'avis et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Le processus d'appel d'offres public # 10164 s'est déroulé du 2 décembre 2014 au 21 janvier 2015. Sur cinq (5) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et trois (3) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 40% et 60%.

Les compagnies n'ayant pas soumis d'offres sont les suivantes:

- L'écuyer & Fils est un fournisseur de regards et de chambres de vannes des entrepreneurs en réhabilitation de conduites d'eau potable;

- Réhabilitation Du O Inc. ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers;
- Sade Canada Inc. considère les contrats de trop grande envergure pour elle.

Vous trouverez en pièces jointes la liste des preneurs du cahier des charges - liste des commandes ainsi que la liste des ouvertures de soumission.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont proposés par la DGSRE et sont prévus au PTI 2015-2017. Ils sont également admissibles aux programmes de subventions PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités) 1.5 et TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). La justification de l'octroi se trouve aussi dans l'intervention de l'unité requérante.

Les tableaux des résultats de soumission suivants résument la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

Contrat UX15350

<u>RÉSULTATS DE SOUMISSION</u>	<i>(taxes incluses)</i>		
<u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</u>	<u>PRIX</u>	<u>CONTINGENCES</u>	<u>TOTAL</u>
1 Sanexen Services Environnementaux inc.	18 786 541,34 \$	1 502 923,31 \$	20 289 464,65 \$
2 Aquaréhab (Canada) inc.	21 959 385,68 \$	1 756 750,85 \$	23 716 136,53 \$
Estimation des professionnels (\$)	18 866 035,05 \$	1 509 282,80 \$	20 375 317,85 \$
Coût moyen des soumissions reçues			22 002 800,59 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			1 713 335,94 \$ 8,4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			3 426 671,88 \$ 16,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			-85 853,20 \$ -0,4%

Contrat UX15351

<u>RÉSULTATS DE SOUMISSION</u>	<i>(taxes incluses)</i>		
<u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</u>	<u>PRIX</u>	<u>CONTINGENCES</u>	<u>TOTAL</u>
1 Sanexen Services Environnementaux inc.	18 720 396,27 \$	1 497 631,70 \$	20 218 027,97 \$
2 Aquaréhab (Canada) inc.	22 267 604,91 \$	1 781 408,39 \$	24 049 013,30 \$
Estimation des professionnels (\$)	19 875 639,72 \$	1 590 051,18 \$	21 465 690,90 \$
Coût moyen des soumissions reçues			22 133 520,64 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			1 915 492,67 \$ 9,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			3 830 985,33 \$ 18,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			-1 247 662,93 \$ -5,8%

L'analyse des soumissions permet de constater que pour le contrat UX15350, le montant de la plus basse soumission est favorable de 0,4% par rapport au montant de l'estimation détaillée. Pour le contrat UX15351, l'écart favorable est de 5,8% par rapport au montant de l'estimation.

Le marché montréalais de la réhabilitation de conduite d'eau potable par chemisage est particulier puisqu'il ne comptait que deux entrepreneurs jusqu'à tout récemment. L'arrivée de compagnies telles que Sade Canada Inc et Réhabilitation Du O Inc pourrait contribuer à augmenter le nombre de soumissionnaires lors des octrois futurs. Or, comme pour les années précédentes, seules deux compagnies ont déposé une soumission cette année. Ceci peut sans doute s'expliquer par l'ampleur des travaux à réaliser en 2015.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, les contrats d'exécution de travaux sont supérieurs à 10 000 000 \$. De plus, Sanexen Services Environnementaux inc. en sera à son 4e octroi consécutif pour un contrat de même nature.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 et le décret 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. L'adjudicataire recommandé, Sanexen Services Environnementaux inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 15 juillet 2013. Une copie de cette attestation se retrouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 3 décembre 2014 par Revenu Québec a été déposée avec les soumissions et sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de Sanexen Services Environnementaux inc. est le 2945-6936-50.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 41 116 492,62 \$ taxes incluses, relative aux deux (2) contrats, soit un coût net de 37 544 838,17 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense, assumée à 8,43% par l'agglomération pour un montant de 3 166 555,63 \$, est admissible à une subvention estimée à 2 533 244,50 \$ (80%) au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 633 311,13 \$ (20%) est à la charge spécifique des villes reconstituées. La liste des rues présentée en pièce jointe identifie les rues de compétence agglomération qui sont localisées dans la zone du centre-ville.

La dépense de 91,57%, assumée par la Ville centrale pour un montant de 34 378 282,54 \$, est admissible à une subvention estimée à 25 783 711,90 \$ (75%) au programme PIQM et la portion non subventionnée de 8 594 570,64 \$ (25%) est financée par la réserve de l'eau locale ne laissant aucun emprunt à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage visent à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc, le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

De plus, ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- réduire la production d'eau potable;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu de la longueur des conduites d'eau potable à réhabiliter, il est primordial d'octroyer le contrat en mars 2015 afin de pouvoir entreprendre la planification pour l'exécution des travaux en avril et permettre l'exécution des travaux sur une période cumulative de huit mois avant l'hiver, la réhabilitation de conduites d'eau potable ne pouvant se faire en période de gel.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 août 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Tableau des exigences spécifiques et particulières du maintien de la circulation et signalisation temporaire du document d'appel d'offres».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications et se trouve en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Mars 2015

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles

visées

Début des travaux : Avril 2015

Fin des travaux : Novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LAVOIE
Ingénieur (Contrat UX15350)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-06

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-02-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-02-18



Dossier # : 1151353002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandat du comité exécutif à la suite de la motion du conseil municipal relative aux appels d'offres lors des grandes périodes de vacances de l'industrie de la construction

Il est recommandé:
de mandater le directeur général afin d'émettre une directive administrative à l'effet :

1- qu'aucun appel d'offres pour des travaux de construction ou de services professionnels liés à des travaux de construction ne débute ou ne se termine à l'intérieur des deux périodes annuelles de vacances de l'industrie de la construction, tel que déterminé chaque année par les conventions collectives de l'industrie de la construction;

2- que les deux périodes de vacances de l'industrie de la construction ne soient pas comptabilisées dans la durée d'affichage des appels d'offres pour des travaux de construction ou de services professionnels liés à des travaux de construction de la ville;

3- qu'en cas de circonstances exceptionnelles, il y ait possibilité de dérogation à cette directive et, dans de tels cas, que la dérogation soit approuvée par la Direction générale adjointe responsable et que cette décision soit déposée au conseil municipal suivant, avec les raisons motivant cette décision.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 10:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1151353002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandat du comité exécutif à la suite de la motion du conseil municipal relative aux appels d'offres lors des grandes périodes de vacances de l'industrie de la construction

CONTENU

CONTEXTE

À la séance ordinaire du conseil municipal du 26 janvier 2015, la motion suivante a été approuvée :

Il est résolu que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la Direction générale d'émettre une directive administrative à l'effet;

1- qu'aucun appel d'offres pour des travaux de construction ou de services professionnels liés à des travaux de construction ne débute ou ne se termine à l'intérieur des deux périodes annuelles de vacances de l'industrie de la construction, tel que déterminé chaque année par les conventions collectives de l'industrie de la construction;

2- que les deux périodes de vacances de l'industrie de la construction ne soient pas comptabilisées dans la durée d'affichage des appels d'offres pour des travaux de construction ou de services professionnels liés à des travaux de construction de la ville;

3- qu'en cas de circonstances exceptionnelles, il y ait possibilité de dérogation à cette directive et, dans de tels cas, que la dérogation soit approuvée par la Direction générale adjointe responsable et que cette décision soit déposée au conseil municipal suivant, avec les raisons motivant cette décision.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0090 Motion relative aux appels d'offres lors des grandes périodes de vacances de l'industrie de la construction

DESCRIPTION

Le comité exécutif souhaite donner suite à cette motion et demande au directeur général d'émettre une directive administrative à l'effet :

1- qu'aucun appel d'offres pour des travaux de construction ou de services professionnels liés à des travaux de construction ne débute ou ne se termine à l'intérieur des deux périodes annuelles de vacances de l'industrie de la construction, tel que déterminé chaque année par les conventions collectives de l'industrie de la construction;

2- que les deux périodes de vacances de l'industrie de la construction ne soient pas

comptabilisées dans la durée d'affichage des appels d'offres pour des travaux de construction ou de services professionnels liés à des travaux de construction de la ville;

3- qu'en cas de circonstances exceptionnelles, il y ait possibilité de dérogation à cette directive et, dans de tels cas, que la dérogation soit approuvée par la Direction générale adjointe responsable et que cette décision soit déposée au conseil municipal suivant, avec les raisons motivant cette décision.

JUSTIFICATION

Sans objet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-02

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances



Dossier # : 1154152003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour le bâtiment industriel situé au 2985 rue, Douglas B. Floreani

Recommander au conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour le bâtiment industriel situé au 2985 rue, Douglas-B.-Floréani.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-03-09 14:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154152003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour le bâtiment industriel situé au 2985 rue, Douglas B. Floreani

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de 13 977,70m².

Le présent projet consiste en :

La construction d'un bâtiment industriel de 5 855,00m² n'ayant pas d'occupant prévu au moment de sa construction ("base building" donc pas de rejets industriels)), d'espaces de stationnement et d'espaces paysagés.

Tel que demandé, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDELCC:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation."

--	--

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Afin de permettre à l'entrepreneur DIVCO d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question pour le lot : 1 866 166

JUSTIFICATION

Le projet est conforme aux règlements municipaux .

Le Service de l'eau (Direction de la gestion durable de l'eau, des mesures corporatives et d'urgence) s'est prononcé favorablement avec commentaires conformément au règlement C -1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales, et a approuvé le plan de rétention des eaux pluviales.

La Division de l'urbanisme (Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) s'est prononcée favorablement avec commentaires

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus par l'entrepreneur DIVCO, respectent les directives du nouveau Guide québécois de la gestion des eaux pluviales en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales. La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Claude THIFFAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard APRIL
C/d permis & inspections arrondissements

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-12

Richard APRIL
C/d permis & inspections arrondissements

CE : 30.003

2015/03/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156656005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de reconduire pour une période maximale de cinq ans le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20h, pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des commerçants avenue Duluth.

Il est proposé de :

Demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de reconduire pour une période maximale de cinq ans, le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, ainsi que de l'Association des commerçants de l'avenue Duluth.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-03-09 14:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156656005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de reconduire pour une période maximale de cinq ans le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20h, pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des commerçants avenue Duluth.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la résolution CA15 25 0103 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lors de sa séance du 2 mars 2015, le présent addenda vise à permettre qu'il soit demandé au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de reconduire pour une période maximale de cinq ans, le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, ainsi que de l'Association des commerçants de l'avenue Duluth.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1156656005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de reconduire pour une période maximale de cinq ans le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20h, pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des commerçants avenue Duluth.

CONTENU

CONTEXTE

Après plus de deux ans de démarches et de consultations, les représentants des trois sociétés de développement commercial (SDC) du Plateau-Mont-Royal (Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis), ainsi que l'Association des commerçants avenue Duluth, ont transmis à l'automne 2014 une requête auprès du Service du développement économique (SDE) de la Ville de Montréal pour confirmer leur intérêt à ce que la Ville transmette au ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) une demande pour autoriser l'ouverture des commerces les samedis et dimanches jusqu'à 20 h.

Le 15 décembre 2014, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations acceptait la demande de la Ville de Montréal pour le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h. La fin du projet pilote, dont la durée était à l'origine prévue pour deux ans, a été arrêtée au 24 mai 2015 par le MEIE. Par cette décision, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations affirmait son désir d'évaluer les retombées d'un tel prolongement et d'arrimer la reconduction de l'autorisation avec celle accordée en 2010 pour le centre-ville de Montréal.

En vertu de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* (L.R.Q., chapitre H-2.1, article 13), c'est le ministre du MEIE qui, par un avis d'autorisation, détermine que le public soit admis en dehors des périodes légales d'admission dans les établissements commerciaux, suite à une demande formulée par une municipalité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1887 : Demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour une période maximale de deux ans, afin de réaliser un projet

pilote pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des commerçants avenue Duluth.

CE10 0910 : Demander au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) de prolonger pour une période maximale de cinq ans les heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et les dimanches jusqu'à 20 h, pour le territoire des sociétés de développement commercial Destination Centre-Ville, Quartier Latin et Village ainsi que pour la Corporation de développement urbain Faubourg Saint-Laurent.

CE08 1186 : Demander au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour le territoire de la Société de développement commercial Destination Centre-Ville.

DESCRIPTION

Demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de reconduire pour une période maximale de cinq ans le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis et l'Association des commerçants avenue Duluth.

Le territoire concerné par la reconduction du projet pilote demeure identique à celui soumis lors de la création du projet pilote qui a été accepté le 15 décembre 2014 (voir carte en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Les trois artères emblématiques du Plateau-Mont-Royal attirent des visiteurs en fin d'après-midi et en début de soirée qui fréquentent notamment les restaurants. Dans ces rues, c'est plus de 300 commerces de détail qui bénéficient depuis le 15 décembre 2014 de la prolongation des heures d'ouverture les samedis et dimanches jusqu'à 20 h.

La demande de reconduire le prolongement des heures d'admission pour 5 ans permettra aux commerçants de répondre aux divers besoins des clients excursionnistes d'un jour et des touristes. Précisions, que 54 % des touristes d'agrément ayant un séjour de deux nuitées ou plus, ont visité le Plateau-Mont-Royal (Tourisme Montréal, 2013). La principale façon d'y parvenir consiste à étendre la plage horaire d'ouverture des commerces de détail les fins de semaine afin de capter la clientèle présente en fin d'après-midi les samedis et dimanches. Celles-ci est particulièrement présente en saison estivale où prennent place de nombreux événements publics comme les promotions commerciales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au cœur des quartiers, la Ville favorise la présence d'établissements commerciaux à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans un premier temps, il est important de rappeler que le projet pilote est entré en vigueur récemment soit depuis le 16 décembre 2014. Outre le fait que mesurer des impacts

pour une période aussi courte coïncidant avec la basse saison dans le monde du commerce de détail (janvier à avril) n'est pas idéal, il faut ajouter que ce ne sont pas encore tous les commerçants des artères concernées qui sont au fait de l'existence du projet pilote. Néanmoins, des premiers signes positifs ont déjà été identifiés. En effet, plusieurs commerçants et résidents se sont exprimés favorablement à cette initiative. Aucune plainte n'a été enregistrée par des résidents ou par des gens d'affaires. Tous les acteurs du milieu s'entendent pour dire que les impacts positifs majeurs vont commencer à se faire réellement sentir avec l'arrivée du printemps et de la période estivale qui suit. Par exemple, pour la SDC Pignons rue Saint-Denis, 50 % des commerçants ont l'intention de prolonger leurs heures d'affaires durant l'été. Pour la SDC du Boulevard Saint-Laurent, 6 commerçants ont affirmé que le projet pilote leur a déjà permis de générer des ventes substantielles lors des Fêtes, leur permettant de mieux traverser la période tranquille de l'année (janvier à avril). Finalement, une vingtaine de commerçants ont prolongé leurs heures d'ouverture sur l'avenue du Mont-Royal depuis le début de l'hiver.

Le projet pilote a permis de créer de nouvelles opportunités pour les exploitants des commerces de détail se trouvant dans des secteurs reconnus par la présence de visiteurs et de touristes. Certains commerçants qui étaient en réflexion relativement à leur avenir sur le Plateau-Mont-Royal se sont même ravisés depuis (3 établissements confirmés sur le boulevard Saint-Laurent). Le projet pilote de l'extension des heures d'admission dans les établissements commerciaux a renforcé l'attractivité économique de l'arrondissement, donc de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service de communications de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

15 avril 2015 Adoption d'une résolution par le comité exécutif;
27 avril 2015 Adoption d'une résolution par le conseil municipal;
mai Le Service du greffe de la Ville de Montréal doit transmettre la demande formelle auprès de la Direction des services et du commerce du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations pour analyse et décision du ministre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du développement économique , Direction (Michel VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin BELZILE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-24

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des
travaux publics

Tél : 514 872-6651

Approuvé le : 2015-02-25



Dossier # : 1154248002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 - Dépense de 10000 \$ plus taxes.

Il est recommandé :

1. de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015;
2. d'autoriser le paiement de la cotisation 2015 à l'organisme Les Arts et la Ville de 11 497,50 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-03-06 15:05

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154248002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 - Dépense de 10000 \$ plus taxes.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Les Arts et la Ville, sous l'égide de ses coprésidents, monsieur Jean Fortin, maire de la ville de Baie-Saint-Paul et madame Dominique Violette, directrice générale du Carrefour international de théâtre, a fait parvenir une facture de 10 000 \$ plus taxes, soit 11 497,50 \$, pour la cotisation annuelle 2015.

Selon les statuts et règlements, la cotisation est de 0,01 \$ par habitant pour les municipalités de 30 000 habitants et plus. Pour la Ville de Montréal, il a été convenu que la facture serait de 10 000 \$. Depuis 2014, le montant est taxable. Pour 2015, elle est de 10 000 \$ plus taxes, soit 11 497,50 \$

Les Arts et la Ville est un organisme à but non lucratif qui regroupe les milieux municipaux et culturels, afin de promouvoir et de soutenir le développement culturel et artistique des municipalités. Plus de 575 municipalités, dont Québec, Sherbrooke, Rimouski, Gatineau et Longueuil, et de 170 organisations culturelles en sont membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0693 - 30 avril 2014 - Renouveler l'adhésion de la Ville et autoriser le paiement de 11 497,50 \$ taxes incluses pour l'année 2014.

CE13 0485 - 17 avril 2013 - Autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2013.

CE12 0232 - 22 février 2012 - Autoriser le paiement de la cotisation de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2012.

CE11 0346 - 16 mars 2011 - Autoriser le paiement de la cotisation de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2011.

CE10 0472 - 7 avril 2010 - Autoriser l'adhésion à l'organisme et le versement d'un montant

de 10 000 \$ à titre de cotisation de la Ville pour l'année 2010.
CE09 0667 - 7 mai 2009 - Autoriser le versement d'un montant de 10 000 \$ à titre de cotisation de la Ville pour l'année 2009.

DESCRIPTION

À titre de membre actif de l'organisme Les Arts et la Ville, la Ville de Montréal doit acquitter la cotisation annuelle pour 2015.

JUSTIFICATION

Cette association constitue un forum où l'administration municipale tisse des liens et des relations de collaboration avec les autres municipalités québécoises impliquées activement dans le développement culturel; toutes les grandes villes du Québec en font partie. Dans les statuts de l'organisme, deux sièges sont réservés au conseil d'administration pour la Ville de Montréal. Les représentants de la Ville sont madame Chantal Rossi, conseillère associée à la Culture, au patrimoine et au design et monsieur Paul Langlois, chef de division Action culturelle et partenariats au Service de la culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Depuis 2014, l'organisme doit ajouter, dans sa facture, les taxes provinciales et fédérales aux frais d'adhésion ainsi que sur tous les produits et services facturés.

Nom de l'organisme	2015
Les Arts et la Ville	11 497,50 \$

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22; n° demande d'achat est : 369228.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adhésion à cet organisme favorise la concertation et la participation des acteurs culturels pour le Québec. La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une présence active au sein de l'organisme permet aux représentants de la Ville de bien connaître ce qui se fait au Québec en matière d'action culturelle, en particulier dans les grandes villes, et également de mieux faire connaître les réalisations montréalaises dans un contexte de partenariat et de concertation avec l'ensemble des villes du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux spécifiques en communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Margot BOURGEOIS
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2015-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-03-05



Dossier # : 1152072003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nomination de Mme Andrée Duquette à titre de représentante de l'employeur au sein du Comité du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou

De nommer Mme Andrée Duquette, directrice de l'arrondissement d'Anjou, à titre de représentante de l'employeur au sein du Comité du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou, et ce, pour une période de deux ans, soit du 8 mai 2015 au 7 mai 2017.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-03-09 14:36

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1152072003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nomination de Mme Andrée Duquette à titre de représentante de l'employeur au sein du Comité du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou

CONTENU**CONTEXTE**

Le mandat de Mme Andrée Duquette à titre de représentante de l'employeur au sein du Comité du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou viendra à échéance le 7 mai 2015. Il y aurait lieu de renouveler sa nomination pour une période additionnelle de deux ans, soit du 8 mai 2015 au 7 mai 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE13 0825 du 5 juin 2013 - Nomination de Mme Andrée Duquette à titre de représentante de l'employeur au sein du comité de retraite d'Anjou.

DESCRIPTION

De recommander au Comité exécutif de la Ville de Montréal la nomination de Mme Andrée Duquette, à titre de représentante de l'employeur au sein du Comité du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou, et ce, pour une période de deux ans, soit du 8 mai 2015 au 7 mai 2017.

JUSTIFICATION

Considérant que le processus d'harmonisation du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou aux différents régimes d'accueil de la Ville de Montréal est toujours en cours; Considérant que le régime Anjou continue d'être administré par le Comité de retraite d'Anjou tant et aussi longtemps que la Régie des rentes du Québec n'aura pas sanctionné la scission des régimes d'origine et que le processus d'harmonisation ne saura pas terminé; il y a lieu de maintenir la composition du comité de retraite.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas. Ce mandat n'implique aucune rémunération additionnelle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 11.1 du règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (formation du comité de retraite).
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service des finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite (Alain LANGLOIS)

Avis favorable :

Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Anne P BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne BARRETTE
Analyste-rédactrice et secrétaire
d'arrondissement substitut et
Secrétaire du comité de retraite

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-16

Andrée DUQUETTE
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1151005001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 29 mai 2015, de 19 h 30 à 24 h 00. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie.

Il est recommandé:

- d'autoriser, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 29 mai 2015, de 19 h 30 à 24 h 00.

- d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-03-03 09:39

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151005001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 29 mai 2015, de 19 h 30 à 24 h 00. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 40 ans, Vélo Québec, un organisme sans but lucratif, fait figure d'incontournable dans le paysage cycliste québécois. Que ce soit à des fins de loisir ou de tourisme ou comme moyen de transport propre et actif, l'organisme encourage sans relâche l'utilisation de la bicyclette afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens.

Depuis 1986, Vélo Québec Événements fait la promotion du cyclisme et depuis 1999, l'organisme réalise la Féria du vélo de Montréal. En 2014, pour mieux refléter l'engouement pour le vélo et le rôle mobilisateur de son festival unique en Amérique, Vélo Québec modifie la Féria du vélo de Montréal par le Festival Go vélo Montréal. Ce changement de nom s'inscrit dans la suite logique des nouveautés instaurées en 2013 pour combler les cyclistes d'aujourd'hui. Parmi ces nouveautés, rappelons la gratuité pour les 12 ans et moins désirant participer au Tour de l'Île et au Tour la Nuit, une action concrète les encourageant à la pratique d'activités sportives, de même que la multiplication des choix d'expériences au Tour de l'Île, tant pour les cyclistes contemplatifs que sportifs. Au Festival Go vélo Montréal, les cyclistes se transportent dans les rues et deviennent l'événement. Dynamique, festive et rassembleuse, la nouvelle appellation est un appel franc à l'action et à la fête où l'impératif côtoie les plaisirs de rouler.

Le Festival Go vélo Montréal 2015 englobe les activités suivantes : la 14^e édition du Défi Métropolitain le dimanche 24 mai (créé en 2002), la 16^e édition de l'Opération vélo-boulot

le mercredi 27 mai (créé en 2000 sous l'appellation Jour V jusqu'en 2002), la 17e édition d'Un Tour la Nuit le vendredi 29 mai (créé en 1999) et la 31e édition du Tour de l'Île le dimanche 31 mai (créé en 1985) dont la programmation a été bonifiée.

Les arrondissements suivants sont touchés par le parcours du Tour la Nuit : Le Plateau Mont-Royal, Rosemont-La Petite Patrie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ville-Marie. Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils d'arrondissements concernés.

Le Tour de l'Île fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0483, séance tenue le 2 avril 2014 - autorisation du parcours;
CG13 0236, séance tenue le 20 juin 2013 - accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour la période 2013 et 2014 / Approuver le projet de convention à cette fin;
CE13 0268, séance tenue le 6 mars 2013 - autorisation du parcours;
CE12 0426, séance tenue le 28 mars 2012 - autorisation du parcours.

DESCRIPTION

Le Tour la Nuit convie 17 000 participants à sillonner les rues de la métropole dans un contexte de randonnée de nuit. Les enfants y sont admis en autant qu'ils soient accompagnés d'un adulte. Ces participants auront le privilège de découvrir à deux roues la vie nocturne trépidante de Montréal sur un parcours de 22 km. Comme d'habitude, il y aura de l'animation au site de départ et les cyclistes pourront avoir accès à différents services et à une arrivée tout en musique au parc Jeanne-Mance avec un groupe musical (à déterminer). Environ 900 bénévoles assureront la sécurité, l'animation et le bon déroulement de l'événement. Le départ d'Un Tour la Nuit s'effectue sur l'avenue du Parc à l'angle de la rue Mont-Royal alors que l'arrivée est prévue au parc Jeanne-Mance. Le Festival Go vélo Montréal est membre du Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI), qui réunit des organisations de l'industrie festivalière québécoise produisant des événements culturels, sportifs et de divertissement ayant un rayonnement international important.

JUSTIFICATION

Vu que le Tour la Nuit fait partie d'une des activités du Festival Go vélo Montréal, il ne peut être dissocié de cet événement. Plusieurs cyclistes inscrits au Tour la Nuit participent également aux autres activités offertes par Vélo Québec.

Le Festival Go vélo Montréal est le premier grand événement de la belle saison dans la métropole et un des plus grands festivals cyclistes au monde. Il entraîne des retombées d'envergure pour la région de Montréal et l'ensemble du Québec. On estime à près de 75 000 les participants aux trois grandes randonnées vélos du Festival, sans compter les quelque 3 700 bénévoles qui jouent un rôle clé dans leur bon déroulement. Mettant en valeur les attraits de la métropole, le Festival Go vélo Montréal reflète le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent Montréal, contribuant ainsi à renforcer l'image de marque de la ville. Le rayonnement national et international du Festival Go vélo Montréal lui permet de générer des retombées importantes et d'attirer une clientèle de l'extérieur de Montréal. Cet organisme jouit d'une notoriété mondiale d'excellence en cette matière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts estimés pour le support consenti par les divers services municipaux et directions d'arrondissements varient en fonction du parcours déterminé. En 2014, les coûts ont été évalués à environ 361 000 \$. Ces coûts sont assumés à même leur budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, Vélo Québec encourage la pratique du vélo qu'elle définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Parce que cet événement a des impacts sur la circulation et le transport en commun, la réunion de concertation tenue le 14 janvier 2015 a permis de planifier le parcours et trouver des solutions pour minimiser les inconvénients sur la population. La Direction des travaux publics de chacun des arrondissements concernés émettra les permis d'occupation ou d'obstruction temporaire du domaine public. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication du promoteur.

Le Festival Go vélo Montréal offre une visibilité nationale et internationale à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit appliquer les conditions de l'annexe 3 du protocole de visibilité incluses dans l'entente de 175 M\$ entre la Ville et le promoteur.

Au niveau des relations publiques, précisons que le lancement de la programmation s'est tenu en février 2015 et le nouveau porte-parole et ambassadeur du Festival Go vélo Montréal est l'animateur et comédien Joël Legendre.

L'organisme annoncera le Tour la Nuit sur son site Internet, dans les journaux de quartier, les grands quotidiens ainsi qu'à différents postes de radio et de télévision. Un service téléphonique est offert pour répondre aux questions des citoyens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Une séance d'information avec les différents communicateurs des arrondissements concernés se déroulera en avril pour officialiser les stratégies et les moyens de communications à mettre en place pour informer les citoyens des entraves et des chemins alternatifs durant cet événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2015 : adoption du parcours par les différentes instances municipales de la Ville, dépôt du cahier des charges et réunion de sécurité

29 mai 2015 : montage et tenue de l'événement

30-31 mai et 1er juin 2015 : démontage

Juin-juillet 2015 : réunion de rétroaction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le comité exécutif a le pouvoir de modifier les règles relatives à la circulation et au stationnement à l'égard de toutes les rues de la ville, à l'occasion d'événements publics se

déroulant dans plus d'un arrondissement : Charte de la Ville de Montréal, article C 69.1. De plus, l'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Martin BOULIANNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Dominique ARCHAMBAULT)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Johanne FRADETTE)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel SAVARD)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Eric FAUTEUX)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel MOREAU)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics (Jessie LAFRANCE-BRAZEAU)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel LAFOND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Valérie GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Colette HOULE
Agente de projets - Promotion et événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-10

Alexandra COURT
C/d soutien aux événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé
Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2015-03-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2015-03-03



Dossier # : 1152964001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Services partagés financiers , Division Gestion de l'information
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer la date de la vente d'immeubles par le greffier pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations

Il est recommandé :
d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de
taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 9 novembre 2015, au
Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-04 07:36

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1152964001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Services partagés financiers , Division Gestion de l'information
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer la date de la vente d'immeubles par le greffier pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations

CONTENU

CONTEXTE

Le greffier doit, en vertu de l'article 112 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières suivant la liste des immeubles pour laquelle le trésorier a l'obligation de lui transmettre. Cette année, après avoir consulté la Direction du greffe, la Direction des revenus propose que la vente débute le lundi, 9 novembre 2015 à 10 h 00.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0662 - 23 avril 2014 - Autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 10 novembre 2014 au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

DESCRIPTION

La présente a pour but d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 9 novembre 2015 au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

JUSTIFICATION

Pour les taxes dues dont la dernière date d'échéance est le 31 décembre 2014 ou avant, l'envoi de l'avis de vente aux propriétaires en défaut débutera vers le 27 mars 2015. Après le 1er septembre 2015, le trésorier dressera, certifiera et transmettra au greffier la liste des immeubles qui seront vendus.

Afin d'éviter que des immeubles pour lesquels des taxes ont été payées dans les jours qui précèdent la vente ne soient malencontreusement vendus, il est préférable que la vente ait lieu un lundi, ce qui laisse toute la fin de semaine pour faire les vérifications des encaissements et autres vérifications d'usage tels les titres, la qualité de la signification, la validité de la réclamation, etc.

Pour ces raisons, nous croyons que le 9 novembre 2015 est la date toute désignée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Au moins un mois avant la date de la vente fixée par le Comité exécutif, le greffier fera paraître un avis public dans un journal diffusé dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Emmanuel TANI-MOORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre BOUTIN
Conseiller(ere) en gestion - finances

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-27

Manon BOYER
Chef de division - Perception

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel FINLEY
Directeur par intérim des revenus

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2015-03-03

Approuvé le : 2015-03-03



Dossier # : 1150522001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire en 2015 de 50 000 \$, en provenance des dépenses contingentes d'administration, vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, et accorder un ajustement à la base budgétaire 2016 de 100 000 \$ du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, afin de permettre le financement du plan de communication et d'acceptabilité sociale de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul

Il est recommandé:

1. d'autoriser un virement budgétaire en 2015 de 50 000 \$, en provenance des dépenses contingentes d'administration de compétence d'agglomération vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports;
2. d'accorder un ajustement de 100 000 \$ à la base budgétaire du Service des infrastructures, de la voirie et des transports lors du processus de confection budgétaire 2016.

Le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-04 07:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150522001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire en 2015 de 50 000 \$, en provenance des dépenses contingentes d'administration, vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, et accorder un ajustement à la base budgétaire 2016 de 100 000 \$ du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, afin de permettre le financement du plan de communication et d'acceptabilité sociale de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul

CONTENU

CONTEXTE

La rue Saint-Paul constitue la plus ancienne rue commerciale de Montréal. Elle fut créée officiellement en 1673 par les Messieurs de Saint-Sulpice en utilisant le chemin qui bordait la lisière nord de la commune. Nommée Saint-Paul, cette rue évoque le souvenir de Paul de Chomedey de Maisonneuve, premier gouverneur de Montréal. Aujourd'hui, la rue Saint-Paul constitue toujours l'artère commerciale principale de l'arrondissement historique de Montréal.

Les dernières interventions significatives sur la rue Saint-Paul ayant été réalisées au cours des années 1980 et les revêtements de surface étant très détériorés, la Ville a retenu sa réfection comme projet prioritaire. Cette intervention est inscrite au *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* adopté par le conseil de ville à sa séance du 26 août 2013.

Le projet privilégie les déplacements à pied pour le Vieux-Montréal tout en assurant la vitalité commerciale de la rue. La préoccupation de s'inscrire dans une démarche de développement durable milite en faveur de systèmes constructifs et de matériaux simples, résistants, facile d'entretien et tenant compte des qualités patrimoniales du lieu.

Le projet comprend la réfection des infrastructures et l'aménagement du domaine public de manière à permettre un meilleur partage de l'espace public en diminuant l'emprise de la voiture au profit des piétons, les trottoirs sont élargis et abaissés, la chaussée est réduite,

le stationnement longue durée est éliminé et des pavés de granit neufs sont prévus.

Le territoire d'intervention couvre la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, et la réalisation du projet est prévue en trois phases :

- phase 1 : section située entre la côte Berri et la Place Jacques-Cartier incluant certaines rues transversales soit la côte Berri (entre les rues Champs-de-mars et de la Commune), les rues Bonsecours (entre Notre-Dame et de la Commune), du Marché-Bonsecours et Bonneau, ainsi que les parvis du marché Bonsecours et de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours;
- phase 2 : section située entre la Place Jacques-Cartier et la rue Saint-Sulpice;
- phase 3 : section située entre la rue Saint-Sulpice et la rue McGill, incluant les abords de la Place Royale.

La Direction des transports a été mandatée par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) pour faire le concept d'aménagement; la Division des grands projets #2 assurera le suivi pour la réalisation des plans et devis et la gestion des chantiers.

Les travaux d'infrastructures de la phase 1 ont commencé en août 2014 (Gaz Métro). L'objectif de réalisation au complet de cette première phase serait mai 2017, pour les célébrations du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal.

Ce projet significatif pour le Vieux-Montréal est réalisé en partenariat avec le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0161: 4 février 2015 (dossier 1146706002) - autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champs-de-Mars, la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1, du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul dans l'arrondissement de Ville Marie.

CG11 0175: 19 mai 2011 (dossier 1110687002) - Règlement autorisant un emprunt de 31 064 000 \$ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2012, ainsi que divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

DESCRIPTION

Le projet de réaménagement de la rue Saint-Paul prévoit la réfection des chaussées, de façade à façade, et des infrastructures. Gaz Métro, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et Bell en profitent pour faire la mise à niveau de leurs réseaux. Les travaux de la phase 1 sont prévus en deux lots, le premier lot portant sur la côte Berri, les rues Bonneau et Bonsecours, le deuxième lot portant sur la rue du Marché-Bonsecours, la rue Saint-Paul ainsi que sur les parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours et du marché Bonsecours. Un suivi archéologique accompagnera les travaux en sous-sol. Le budget de la phase 1 du projet est de l'ordre de 16 M pour les travaux de surface, incluant les études préalables, les contingences (15%), les honoraires professionnels (15%), les interventions archéologiques, le travail de la section Info-travaux, et les incidences.

La rue Saint-Paul est l'artère commerciale du quartier historique; elle est au centre d'un des pôles touristiques les plus fréquentés de la métropole. Les travaux vont impacter les commerçants et les gens d'affaires d'avril 2015 à novembre 2016. Bien que le projet soit suivi par la Table de concertation du Vieux-Montréal ainsi que par nos partenaires que sont la Société de Développement Commercial du Vieux-Montréal et l'Association des résidents du Vieux-Montréal, le Service des communications a été mandaté pour proposer un plan de communications qui vise à accompagner les riverains lors du chantier, à les tenir informés, et à faire la promotion des commerces et du quartier historique lors des travaux.

Les communications faites par la section Info-Travaux sont financées par le projet; cependant les activités touchant la concertation citoyenne, la promotion et la visibilité des commerces doivent être financées à même le budget de fonctionnement. De plus, toute autre mesure visant à compenser une perte de jouissance des lieux (ex.: réfection d'une entrée, d'une devanture...) devra être budgétée.

Pour 2015 (lot 1), un budget de 50 000 \$ est requis; pour 2016, un budget de 100 000 \$ est demandé.

JUSTIFICATION

Le SMVT, le SIVT et l'arrondissement Ville-Marie (AVM) ne possèdent pas dans leur base budgétaire 2015/2016 les fonds nécessaires pour financer la mise en oeuvre du plan de communication et d'acceptabilité sociale proposé par le Service des communications. Des crédits budgétaires devront être virés du compte de dépenses contingentes d'administration au budget de fonctionnement du SIVT.

Sachant que la CSEM doit entreprendre des travaux d'infrastructures dès le mois d'avril, il y a donc lieu de procéder dans les plus brefs délais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du plan de communication et des mesures de mitigation proviendra des dépenses contingentes d'administration et sera versé au Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Pour les autres étapes du projet (phases 2 et 3), il faudra probablement prévoir des montants à même le budget de projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les virements budgétaires permettront à la Ville d'accompagner et d'informer les riverains sur toute la durée du projet, de proposer aux commerçants des outils de visibilité afin de promouvoir l'offre commerciale et les activités culturelles. Les sommes versées permettront de compenser les inconvénients liés à un chantier et de mettre en valeur les activités archéologiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le plan de communication proposé comprend:

- Rencontres citoyennes
- Lancement du concept d'aménagement

- Affichage sur le site
- Interprétation archéologique

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

16 mars 2015: soirée d'information citoyenne

Avril à novembre 2015: chantier lot 1 (Côte Berri, Bonneau, Bonsecours)

Avril à novembre 2016: chantier lot 2 (Saint-Paul, rue du Marché-Bonsecours, parvis du marché Bonsecours et de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Nathalie M MARTIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hélène BENOÎT
Architecte, préposée à la planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-16

Alain TRUDEAU
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2015-03-03



Dossier # : 1155334001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative d'Une heure pour la Terre et demander aux citoyens, commerces, institutions et industries du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 28 mars 2015

Il est recommandé:

1. D'appuyer l'initiative «Heure de la Terre» (Earth hour) dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde; et
2. De demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement et d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 28 mars 2015, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 13:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1155334001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative d'Une heure pour la Terre et demander aux citoyens, commerces, institutions et industries du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 28 mars 2015

CONTENU

CONTEXTE

Afin de sensibiliser la population et inspirer les actions de préservation du climat, le chapitre australien du Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund), en collaboration avec la ville de Sydney (Australie), ont demandé à la population d'éteindre leurs lumières pour une durée d'une heure. Le 31 mars 2007, le pont et l'Opéra de Sydney se sont éteints de concert avec 2 100 commerces et industries locales et les résidences de 2,2 millions de citoyens entre 20h00 et 21h00, réduisant ainsi la consommation locale d'électricité de plus de 10%. L'événement Earth Hour (Heure pour la Terre) était né. Depuis, chaque année, des centaines de millions de particuliers, d'entreprises et de gouvernements aux quatre coins de la planète s'unissent dans le cadre du plus important événement environnemental de l'histoire, Une heure pour la Terre. La participation des villes à l'échelle planétaire ne cesse d'augmenter, passant d'une centaine en 2008 à plus de 7 000 lors de la dernière édition.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0090 - 3 mars 2014 - Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth Hour) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 29 mars 2014.

CG13 0084 - 21 mars 2013 - Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth hour) et demander à la population, aux commerces industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 23 mars 2013.

CG12 0053 - 23 février 2012 - Appuyer l'initiative «une Heure pour la Terre» (Earth hour),

et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 21 mars 2012.

CG11 0055 - 24 février 2011 - Appuyer l'initiative «Heure de la Terre» (Earth Hour) dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde.

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015.

CG10 0080 du 25 février 2010 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement.

CG09 0032 - 29 février 2009 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre, demander aux unités administratives de participer à l'événement ainsi qu'au conseil d'agglomération et aux partenaires du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

CG08 0074 - 28 février 2008 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre et demander la participation à l'événement.

DESCRIPTION

L'invitation consiste à éteindre les lumières des bâtiments administratifs le samedi 28 mars prochain entre 20h30 et 21h30, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux et à lancer l'invitation à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire à faire de même à l'instar de plusieurs grandes villes du pays et de la planète.

JUSTIFICATION

Le programme «Partenaires pour la protection du climat» administré par la Fédération canadienne des municipalités et auquel adhère la Ville de Montréal, prescrit l'adoption d'un plan d'action pour la collectivité comme une des étapes suivant l'adoption d'un plan corporatif.

Il convient toutefois d'indiquer que l'électricité produite au Québec (hydroélectricité) produit très peu de gaz à effet de serre lorsque comparée à d'autres modes de production. Cette électricité «propre» est utilisée pour répondre aux besoins de la plupart des bâtiments municipaux. Selon le plus récent inventaire des gaz à effet de serre, produit en 2009, la première source d'émission de gaz à effet de serre sur l'île de Montréal est le transport (39%) suivi des industries (24%). L'énergie totale consommée par les bâtiments privés et publics de l'île de Montréal est responsable de 20% des émissions produites sur le territoire (électrique, mazout, gaz, etc). Il est à noter que l'éclairage des édifices à bureaux ne constitue que le quart de la consommation électrique, soit 5 % de l'énergie totale consommée.

La présente recommandation s'inscrit donc dans un esprit de sensibilisation du public sur les changements climatiques et de solidarité avec les grandes villes qui se préoccupent de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier réfère au premier principe directeur du plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015, soit «Une collectivité au coeur du développement

durable». L'ensemble de la collectivité montréalaise est mis à contribution pour la mise en oeuvre du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'événement aura lieu le samedi 28 mars 2015 de 20h30 à 21h30.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie CHARBONNEAU
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-02

Annick LE FLOCH
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Éric BLAIN
C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

Tél : 514 872-3935

Approuvé le : 2015-03-02



Dossier # : 1142714004

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de 8 membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit du 23 mars 2015 jusqu'au 23 mars 2018. Approuver le renouvellement des mandats de 7 membres. Désigner 2 membres à la vice-présidence (1er et 2e). Désigner un membre à la présidence du Conseil interculturel de Montréal.

Il est recommandé :

- de RENOUELER les mandats de 7 membres du Conseil interculturel pour les périodes indiquées ci-après :

NACIRA ADEM: du 17 mai 2013 au 17 mai 2016

SAÏD BOUCHENEB: du 23 octobre 2014 au 23 octobre 2017

JEAN-LOUIS FOZIN: du 23 novembre 2013 au 23 novembre 2016

ORLY NAHMIAS: du 23 octobre 2014 au 23 octobre 2017

JEAN-EMMANUEL PIERRE: du 23 octobre 2014 au 23 octobre 2017

BELGACEM RAHMANI: du 23 novembre 2012 au 23 novembre 2015

MARIE-ALINE VADIUS: du 23 octobre 2014 au 23 octobre 2017

- de NOMMER 8 membres au Conseil interculturel pour un mandat débutant le 23 mars 2015 jusqu'au 23 mars 2018 :

GÉRARD CHAGNON
FANNY GUÉRIN
VICTOR PARIS
ALIDA PICCOLO
ROSA PIRES
BRUNILDA REYES
ANGELA SIERRA

SAMEER ZUBERI

afin de REMPLACER les 8 membres suivants :

NIKOWE G. AMONI
BOGIDAR PÉRUCICH
MARTIN LIU
ALEXANDRA LALIBERTÉ
IRIS ROUFAN AZER
RINKU CHATERJI
KHADY FAYE
MARTINE CHANIER

- de DÉSIGNER Orly Nahmias au poste de 2e vice-présidente pour la période de son mandat;
- de DÉSIGNER Alida Piccolo au poste de 1ere vice-présidente pour la période de son mandat;
- de DÉSIGNER Belgacem Rahmani au poste de président pour la période de son mandat.

et de remercier les membres sortants (M. Nikowe Germain Amoni, M. Bogidar Pérucich, Mme Alexandra Laliberté et M. Martin Liu) pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-17 09:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1142714004

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de 8 membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit du 23 mars 2015 jusqu'au 23 mars 2018. Approuver le renouvellement des mandats de 7 membres. Désigner 2 membres à la vice-présidence (1er et 2e). Désigner un membre à la présidence du Conseil interculturel de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil interculturel de Montréal a été institué en vertu de l'article 83.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

La section X de la Charte de la Ville de Montréal prévoit les dispositions concernant le Conseil interculturel de Montréal (CiM).

En vertu de l'article 83.4 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil municipal a adopté le règlement 02-044 encadrant le fonctionnement, notamment le nombre de membres constituant le conseil et leurs qualifications.

Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (article 2, règlement 02-044).

Huit postes sont à pourvoir à la suite de fins de mandats et de postes demeurés vacants. De plus, sept membres ont complété leurs mandats, lesquels doivent être renouvelés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0888 - 22 octobre 2012 - Nomination de membres au Conseil interculturel de Montréal (1123808002)

CM11 0358 - 16 mai 2011 - Nomination de membres et désignation au poste de deuxième vice-président au Conseil interculturel de Montréal (1113808001)

CM10 0849 - 22 novembre 2010 - Nommer des membres au Conseil interculturel de Montréal et désigner le président et le premier vice-président. (1093808004)

CM09 0152 - 30 mars 2009 - Nommer des membres au Conseil interculturel de Montréal et désigner le vice-président (1093808002)

DESCRIPTION

L'appel de candidatures et processus de sélection des membres

Le processus d'appel de candidatures a eu lieu du 10 septembre au 7 octobre 2014. L'appel de candidatures a été largement diffusé: Dans deux journaux montréalais, sur le site Internet du Conseil interculturel et le Portail de la Ville de Montréal. Sur les médias sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn), un envoi à l'ensemble des élus et aux directions de la culture et du développement social des 19 arrondissements, un affichage dans le réseau des bibliothèques, un envoi à une centaine d'organismes du milieu oeuvrant dans le domaine des relations interculturelles ainsi qu'auprès des communautés d'origines diverses, auprès de laboratoires de recherche universitaires et enfin un affichage dans le réseau du métro par Metrovision.

Le Service des ressources humaines, qui a assuré un soutien à cet appel de candidatures, a reçu 91 candidatures. De ce nombre, 24 candidats ont été reçus en entrevue par un comité de sélection. Le comité de sélection était formé d'un représentant(e) de 3 formations politiques, d'une représentante du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) ainsi que de la coordination du Conseil interculturel; ces deux dernières personnes agissant à titre d'observatrices.

Les entrevues se sont déroulées pendant la période du 3 au 13 novembre 2014.

Les personnes faisant partie du comité de sélection étaient:

Élu(e)s: Mme Mary Deros, Mme Erika Duchesne, M. Steve Shanahan et M. Luc L. Gagnon (en l'absence de Mme Erika Duchesne);

Du SDSS: Mesdames Claire Bradet, Claudie Mompont et Joaquina Pires, à titre d'observatrices;

Du CiM: Mme Edwige Noza, coordonnatrice du Conseil interculturel de Montréal.

Une grille d'entrevue a été utilisée lors des rencontres des candidats et un pointage a été attribué à chacun d'eux. Au terme des 24 entrevues, 8 candidats et candidates ont été retenu(e)s pour siéger au Conseil interculturel, 6 autres candidats ont réussi l'entrevue et sont inscrits dans une banque de réserve pour des besoins de comblement de postes futurs, 8 candidats n'ont pas été retenus et 2 candidats ont été déclarés inadmissibles puisqu'ils ne répondaient pas au critère de résidence.

Les candidats retenus répondent aux critères énoncés à l'article 3 du règlement sur le Conseil interculturel (02-044):

« 3. Pour devenir membre du conseil, toute personne doit:

1 ° manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière de relations interculturelles;

2 ° avoir une connaissance des enjeux municipaux;

3 ° avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise: économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;

4 ° faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières.

Les membres sont choisis parmi la population montréalaise provenant de divers secteurs d'activité. De plus, ce choix doit refléter la diversité culturelle, linguistique et sociale de Montréal, ainsi que la représentativité hommes/femmes.»

Quant au choix des 8 candidats recommandés par le comité de sélection, celui-ci a tenu compte des résultats, de la complémentarité des profils et de la diversité culturelle.

Ainsi, il est convenu de nommer les 8 personnes suivantes à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat débutant le 23 mars 2015 et se terminant le 23 mars 2018:

- Gérard Chagnon
- Fanny Guérin
- Victor Paris
- Alida Piccolo
- Rosa Pires
- Brunilda Reyes
- Angela Sierra
- Sameer Zuberi

Renouvellement de mandats

L'article 4 du règlement (02-044) prévoit un renouvellement de mandat pour une durée maximale de trois ans à l'échéance d'un premier mandat.

Actuellement, les mandats de 7 membres du conseil sont terminés et nous recommandons leur renouvellement :

MEMBRES	DATE DE FIN DE MANDAT - PREMIER MANDAT	DATE FIN DE MANDAT - DEUXIÈME MANDAT
Belgacem Rahmani	22 novembre 2012	22 novembre 2015
Nacira Adem	16 mai 2013	16 mai 2016
Jean-Louis Fozin	22 novembre 2013	22 novembre 2016
Saïd Boucheneb	22 octobre 2014	22 octobre 2017
Orly Nahmias	22 octobre 2014	22 octobre 2017
Jean-Emmanuel Pierre	22 octobre 2014	22 octobre 2017
Marie-Aline Vadius	22 octobre 2014	22 octobre 2017

Processus de sélection - présidence et vice-présidences (2 postes)

Le processus de sélection pour le poste de la présidence et des vice-présidences (2) s'est effectué par le cabinet du responsable politique des communautés d'origines diverses. Au terme de ce processus, les personnes suivantes ont été désignées: Monsieur Belgacem Rahmani à titre de président, Madame Alida Piccolo, à titre de 1ère vice-présidente et Madame Orly Nahmias à titre de 2e vice-présidente.

JUSTIFICATION

Le règlement sur le Conseil interculturel (02-044) prévoit que toute vacance au sein du conseil doit être comblée. (article 6)

Et, à l'expiration d'un premier mandat, celui-ci peut être renouvelé de façon consécutive pour une durée maximale de trois ans. (article 4)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En vertu de l'article 83.9 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville met à la disposition du Conseil interculturel les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Ainsi, le budget total du Conseil interculturel de Montréal (rémunération et fonctionnement) est de 241 800 \$ annuellement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'équité sociale étant une dimension du développement durable, les activités menées par le conseil ainsi que les avis publiés sont des actions qui visent à favoriser le rapprochement interculturel et un mieux vivre ensemble.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la production d'avis et la tenue d'activités traitant de la question des relations interculturelles, le Conseil vise à informer l'administration municipale des principaux enjeux en matière de relations interculturelles à Montréal et à formuler diverses recommandations visant à favoriser un mieux vivre ensemble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse paraîtra pour annoncer les nominations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Marc RIVEST)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-21

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-03-05

**Dossier # : 1154073001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local.

Il est recommandé d'accepter les offres de services qui seront adoptées par les conseils d'arrondissement de fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier, soit la réalisation de projet de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local et ce, pour la période de janvier 2015 jusqu'à décembre 2016.

Cette acceptation de l'offre de services d'un arrondissement concerne seulement les projets non encore octroyés et qui ne sont pas en processus d'appel d'offres et demeure conditionnelle à l'autorisation du comité exécutif de lancer un appel d'offres et au respect, par l'arrondissement, des conditions mentionnées au présent sommaire décisionnel.

Pour obtenir l'autorisation d'appel d'offres du comité exécutif, le dossier décisionnel préparé par l'arrondissement devra comprendre une intervention favorable du SIVT dans laquelle ce dernier déterminera et précisera, compte tenu des spécificités des projets visés, les conditions qui s'appliqueront.

Les dépenses associées aux projets transférés des services corporatifs aux arrondissements seront entièrement assumées par la ville-centre. Les budgets requis à cet effet seront priorisés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-03-13 10:04**Signataire :**

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154073001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local.

CONTENU

CONTEXTE

La révision du réseau routier artériel administratif de la Ville (résolution du conseil municipal CM14 1272 à sa séance du 16 décembre 2014) — réalisée dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements —, a eu pour effet de transférer au réseau artériel plus de 1 200 km de rues qui, auparavant, étaient classées locales. Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, la responsabilité d'aménager et de réhabiliter ces rues incombe au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Or, plusieurs arrondissements avaient déjà planifié de réaliser des travaux sur certaines de ces rues.

Le degré d'avancement des projets planifiés par les arrondissements sur les rues en question peut donner lieu à plusieurs cas de figure :

1. Travaux débutés en 2014 et qui se termineront en 2015 ou plus tard;
2. Contrats octroyés en 2014 et dont les travaux doivent débuter en 2015;
3. Projets en processus d'appel d'offres;
4. Projets en cours de conception, planifiés ou annoncés pour 2015 et 2016.

Depuis plusieurs années, les services centraux et les arrondissements travaillent pour réhabiliter le réseau routier à la hauteur des attentes des citoyens. Aussi, il est impératif de prendre les mesures nécessaires pour ne pas ralentir ces investissements, en dépit des changements de gouvernance apportés par la réforme. Or, les programmations 2015 et 2016 du SIVT visent principalement des rues qui constituaient l'ancien réseau artériel puisque planifiées bien avant la réforme.

Dans ce contexte, le SIVT désire permettre aux arrondissements qui seraient disposés à en prendre la charge, de réaliser les projets qu'ils ont planifiés sur leur territoire respectif dans le but d'utiliser au maximum toutes les ressources disponibles. Dans un tel schéma, le SIVT conserve la responsabilité d'autoriser les aménagements proposés et d'assurer le financement des travaux ainsi que des services professionnels externes.

Pour ce faire, le présent dossier décisionnel a pour objet de recommander au conseil municipal d'accepter les offres émanant d'un conseil d'arrondissement et visant la prise en charge par ce dernier de la réalisation de projets planifiés mais non encore octroyés (cas no

4), sur des rues du réseau artériel administratif situées à l'intérieur du territoire sous sa responsabilité et qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local.

Les offres de services des conseils d'arrondissement visant des projets dont les travaux ont déjà été entamés (cas no 1), des projets déjà octroyés (cas no 2) ou des projets dont l'appel d'offres est en cours (cas no 3), devront faire l'objet d'une acceptation spécifique par le conseil municipal de façon à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard vis-à-vis des aménagements envisagés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1272 - 16 décembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, adopter les Règlements modifiant: 1. le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), 2. le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), 3. le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002), (GDD 1144631006).

CM14 1126 - 25 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2016, (GDD 1144631004).

DESCRIPTION

Le présent dossier porte sur l'acceptation des offres émanant d'un arrondissement de prendre en charge la réalisation d'un projet qu'il a planifié sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville et qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local et ce, pour une exécution durant la période 2015-2016. Seuls les projets non encore octroyés sont visés par le présent dossier. Le but poursuivi est d'utiliser au maximum toutes les ressources disponibles durant cette période transitoire. Toute offre de service concernant un projet déjà octroyé ou dont les travaux sont déjà en cours, devra faire l'objet d'une acceptation spécifique par le conseil municipal.

La prise en charge de la réalisation d'un projet par un arrondissement peut comprendre la conception du projet, la sollicitation des marchés, l'octroi de contrat ainsi que la réalisation et la surveillance des travaux. Le SIVT conserve la responsabilité d'autoriser les aménagements proposés et d'assurer le financement de ces projets ainsi que des services professionnels externes requis.

En premier lieu, le conseil d'arrondissement devra offrir au conseil de la Ville de prendre en charge la réalisation des projets qu'il a planifiés sur des rues du réseau artériel de la Ville et qui avant le 1er janvier faisaient partie du réseau local (Article 85 de la Charte).

En second lieu, l'arrondissement devra obligatoirement obtenir du comité exécutif l'autorisation de procéder aux appels d'offres. Cette exigence est conforme à la directive C-OG-DG-D-12-009 pour les projets programmés en 2015 puisque ceux-ci n'ont pas été prévus au PTI 2015-2016 du SIVT. Pour les projets programmés en 2016, le SIVT pourra les prévoir dans son PTI 2016-2017. Toutefois, l'exigence d'une autorisation d'appel d'offres est maintenue, même si la directive susmentionnée de l'exige pas, de façon à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. L'autorisation d'appel d'offres par le comité exécutif sera tributaire de l'intervention favorable du SIVT dans le

dossier décisionnel préparé par l'arrondissement. Cette intervention du SIVT témoignera de l'accord du SIVT quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SIVT en lien avec la réalisation desdits projets devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

Finalement, l'arrondissement devra procéder avec un sommaire décisionnel d'octroi de contrat de réalisation des projets dans lequel il devra inclure les interventions du SIVT, pour les aspects techniques, et du Service des finances pour l'imputation des dépenses.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises seront entièrement assumées par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits,
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

En réponse à l'offre de l'arrondissement et afin de rendre la prise en charge des projets possible, le SIVT devra collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation des projets. À cette fin, le SIVT désignera une personne qui sera responsable de faciliter la coordination entre l'arrondissement et les services centraux.

JUSTIFICATION

Les programmations 2015 et 2016 du SIVT visent principalement des rues qui constituaient l'ancien réseau artériel puisque planifiées avant la réforme. Il n'est pas donc possible d'y intégrer, en entier, immédiatement, les projets déjà planifiés par les arrondissements pour cette même période sur des rues dont la responsabilité vient d'être transférée à la ville centre. Afin de ne pas ralentir les investissements prévus sur cette partie du réseau routier et d'utiliser au maximum les ressources disponibles durant cette période transitoire, il est souhaitable de permettre aux arrondissement de prendre en charge la réalisation de ces derniers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux visant à améliorer le réseau routier artériel, le coût des travaux et des services professionnels externes seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrats sont assumés par les arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets visés par le présent dossier s'inscrivent en général dans une perspective d'amélioration de la sécurité des usagers, notamment les plus vulnérables, et de préservation d'une bonne qualité de vie, ce qui contribue à atteindre les objectifs d'une mobilité durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable est requise afin de favoriser la réalisation des projets planifiés par les arrondissements dans les délais préconisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La procédure de prise en charge de projets sera présentée aux directeurs d'arrondissement à l'occasion de l'une de leur rencontres périodiques et transmise par écrit à tous les arrondissements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation du CM : 23 mars 2015

Prise en charge des projets par les arrondissements : 2015-2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable :

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements (Alain DUFORT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed Thameur SOUISSI
Ingénieur - conseiller technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-26

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-03-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-03-02



Dossier # : 1153570003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre de congrès, port ou aéroport
Projet :	-
Objet :	Nommer Me Éric Simard au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans débutant le 24 mars 2015.

Il est recommandé de nommer Me Éric Simard au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans, débutant le 24 mars 2015.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-16 09:17

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153570003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre de congrès, port ou aéroport
Projet :	-
Objet :	Nommer Me Éric Simard au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans débutant le 24 mars 2015.

CONTENU

CONTEXTE

L'Administration portuaire de Montréal est constitué en vertu de la Loi maritime du Canada, sanctionnée le 11 juin 1998. Son conseil d'administration est composé de sept à onze membres, parmi lesquels un administrateur nommé par les municipalités mentionnées dans les lettres patentes (art. 14).

Il y a lieu de nommer Me Éric Simard pour un mandat de trois ans, venant à échéance le 23 mars 2018

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0056 - nommer Me Claude J. Melançon au conseil d'administration de l'Administration portuaire canadienne - Port de Montréal, pour une période de trois ans, débutant le 24 mars 2012

DESCRIPTION

Me Éric Simard est nommé au conseil d'administration de l'administration portuaire de Montréal en remplacement de Me Claude J. Mélançon qui avait été nommé en février 2012 pour un mandat de trois ans, débutant le 24 mars 2012.

JUSTIFICATION

La Loi maritime du Canada prévoit que la Ville de Montréal doit nommer un administrateur au sein du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal. La nomination prendra effet le 24 mars 2015, qui est la date suivant la fin du mandat du représentant actuel de la Ville de Montréal.

La loi prévoit en outre :

- que la personne désignée par les municipalités doit être un chef de file dans le monde des affaires ou l'industrie des transports (art. 15);
- qu'il ne peut s'agir ni d'un élu, ni d'un fonctionnaire, ni d'une personne qui serait liée directement à un utilisateur du port (art. 16).

Me Simard répond à ces deux critères tel qu'en témoigne son curriculum vitae en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline MARCHAND
Chargé de dossiers / missions

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-13

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général



Dossier # : 1153592002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Report du dépôt des états financiers 2014 au bureau du greffier, du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard

Autoriser le report du dépôt au bureau du greffier des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2014 du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-12 13:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153592002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Report du dépôt des états financiers 2014 au bureau du greffier, du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard

CONTENU

CONTEXTE

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états financiers et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois.»

Bien que l'ensemble des travaux permettant de dresser les états financiers 2014 seront complétés tel que l'échéancier accepté par les auditeurs et le comité de vérification, le Service des finances désire reporter la publication officielle des états financiers 2014 du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard, afin de lui permettre de publier simultanément le nouveau document intitulé « Reddition de comptes financière 2014 ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre une reddition de compte financière plus détaillée que celle produite dans les années antérieures, le Service des finances produira à partir de l'année financière 2014 un nouveau document intitulé « Reddition de comptes financière ». Ce document permettra de mettre en lumière l'utilisation qui est faite des sommes mises à la disposition des différentes unités d'affaires, tout cela en donnant une perspective de ces dépenses au fil des dernières années.

Afin de permettre la production simultanée de ce nouveau document avec la production du rapport financier 2014, le Service des finances après analyse des délais et de la charge de travail imposée par ce nouveau document, propose de reporter la date du dépôt du rapport financier au bureau du greffier de la Ville du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard.

Ce changement ne modifie en rien les dates de dépôt du rapport financier 2014 au conseil municipal et au conseil d'agglomération qui demeurent respectivement les 27 et 30 avril 2015.

JUSTIFICATION

Afin de permettre la production simultanée de ce nouveau document avec la production du rapport financier 2014, le Service des finances après analyse des délais et de la charge de travail imposée par ce nouveau document, propose de reporter la date du dépôt du rapport financier au bureau du greffier de la Ville du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et
contrôles internes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-12

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et
contrôles internes

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Raoul CYR

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE

Directeur - Informations financières et contrôles internes DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2015-03-12

Approuvé le : 2015-03-12



Dossier # : 1153430004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2015

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2015 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes (CM14 0852)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail

Commission sur l'examen des contrats

Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);

Transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139)

Commission sur les finances et l'administration

Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ;
Programme triennal d'immobilisations 2016-2018;
Prévisions budgétaires 2016 et budgets des sociétés paramunicipales

Commission de la présidence du conseil

Octroi des allocations de transition (mandat prévu dans la résolution CM13 0859);
Propositions de modification au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (CM14 0181);
Comment soutenir et encourager la participation citoyenne aux différentes instances de la Ville;
Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
Étude des moyens permettant aux commissions permanentes de la Ville d'être encore plus efficaces au niveau des communications auprès des citoyens montréalais (CM14 0954);
Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal et de l'Ombudsman;
Rapport annuel du conseiller à l'éthique;
Protection contre l'harcèlement des élus;
Révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051);

Commission sur le transport et les travaux publics

Politique de stationnement

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-12 14:16

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1153430004**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2015

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil municipal pour approbation.

Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2015 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser qu'outre les sujets de consultation publique mentionnés, l'ensemble des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes. D'autres sujets peuvent également être abordés dans le cadre de séances de travail en cours d'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2015 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes (CM14 0852)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail

Commission sur l'examen des contrats

Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);
Transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139)

Commission sur les finances et l'administration

Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ;
Programme triennal d'immobilisations 2016-2018;
Prévisions budgétaires 2016 et budgets des sociétés paramunicipales

Commission de la présidence du conseil

Octroi des allocations de transition (mandat prévu dans la résolution CM13 0859);
Propositions de modification au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (CM14 0181);
Comment soutenir et encourager la participation citoyenne aux différentes instances de la Ville;
Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
Étude des moyens permettant aux commissions permanentes de la Ville d'être encore plus efficaces au niveau des communications auprès des citoyens montréalais (CM14 0954);
Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal et de l'Ombudsman;
Rapport annuel du conseiller à l'éthique;
Protection contre l'harcèlement des élues;
Révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

Commission sur le transport et les travaux publics

Politique de stationnement

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi que via les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-11

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-03-12



Dossier # : 1153430005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2015

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2015 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes (CM14 0852)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail

Commission sur l'examen des contrats

Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les

ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);
Transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139)

Commission sur les finances et l'administration

Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ;
Programme triennal d'immobilisations 2016-2018;
Prévisions budgétaires 2016 et budgets des sociétés paramunicipales

Commission de la sécurité publique

Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal

Commission sur le transport et les travaux publics

Politique de stationnement

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-12 14:16

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153430005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2015

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil d'agglomération pour approbation.

Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2015 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser qu'outre les sujets de consultation publique mentionnés, l'ensemble des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes. D'autres sujets peuvent également être abordés dans le cadre de séances de travail en cours d'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2015 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes (CM14 0852)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail

Commission sur l'examen des contrats

Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);
Transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139)

Commission sur les finances et l'administration

Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ;
Programme triennal d'immobilisations 2016-2018;
Prévisions budgétaires 2016 et budgets des sociétés paramunicipales

Commission de la sécurité publique

Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal

Commission sur le transport et les travaux publics

Politique de stationnement

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi que via les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-11

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-03-12

CE : 30.017

2015/03/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150691002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant la démolition du bâtiment sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social

Il est recommandé :

Que le conseil d'agglomération approuve, en vertu de l'article 89 paragraphe 4° de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement visant la démolition de l'immeuble situé au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec), et la construction et l'occupation d'un immeuble pour des fins de logements sociaux.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-03-04 13:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150691002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant la démolition du bâtiment sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption de la résolution CA15 25 0082 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lors de sa séance du 2 mars 2015, le présent addenda vise à permettre l'approbation par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 89, paragraphe 4°, de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11,4), du projet de règlement visant la démolition de l'immeuble situé au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec), et la construction et l'occupation d'un immeuble pour des fins de logements sociaux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1150691002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant la démolition du bâtiment sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social

CONTENU

CONTEXTE

La Caisse Desjardins Portugaise, épaulée par le groupe de ressources techniques Atelier habitation Montréal, a déposé une demande afin de permettre un projet de démolition et de construction d'un bâtiment variant de cinq à six étages abritant environ 64 logements pour des personnes âgées en légère perte d'autonomie (PAPA) de l'organisme Foyer Portugais Santa Cruz. La Caisse populaire, qui occupe l'immeuble actuel et qui est propriétaire du terrain, réaménagerait ses activités bancaires au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment avec des bureaux à l'étage supérieur de l'aile donnant sur le boulevard Saint-Laurent. Ce projet, qui bénéficie d'une subvention du Programme AccèsLogis (volet II) de la Société d'habitation du Québec, s'inscrit dans la programmation de développement de logement social 2015-2020 de la Direction de l'habitation.

L'emplacement visé est situé au 4244, boulevard Saint-Laurent, entre les rues Rachel et Marie-Anne. La présente demande consiste, en l'autorisation du projet en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un règlement permettant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un projet de remplacement sur les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec.

En parallèle, le projet de règlement autorisant la modification de la densité et de la hauteur maximales au Plan d'urbanisme est acheminé au conseil municipal pour adoption en avril 2015 (voir dossier 115069001).

Le projet

Le bâtiment de remplacement proposé, d'une densité de 4,35 et d'un taux d'implantation de 78,4 %, se décline en 2 ailes distinctes reliées par un corridor de service formant ainsi une implantation du bâtiment en « U ». La première, d'une hauteur de 6 étages, borde le boulevard Saint-Laurent, tandis que la seconde, en front sur la rue Clark, compte 5 étages, le dernier en retrait de la façade de 2 mètres. Le rez-de-chaussée et l'étage supérieur de

l'aile donnant sur le boulevard Saint-Laurent seraient occupés par l'institution financière et des bureaux avec une superficie totale de 1 124 m². L'aire de stationnement intérieur de 39 unités qui occuperait l'ensemble du terrain en souterrain, serait utilisée majoritairement par des employés et des clients des usages commerciaux de l'immeuble.

Le projet répond aux besoins de la clientèle visée et permettrait de rencontrer les exigences du programme AccèsLogis. La superficie des logements oscillerait entre 47 m² pour les 3 studios, entre 60 m² et 63 m² pour les 57 logements d'une chambre à coucher et de 77,4 m² pour les 4 logements de deux chambres à coucher. Les espaces extérieurs individuels ne sont pas prévus, autre que pour les trois studios munis de terrasses résultant du retrait du 5^e étage.

Au niveau des espaces extérieurs collectifs, une cour paysagée de 263 m² est prévue à l'usage des résidents ainsi que des employés de l'immeuble.

Dérogations demandées au Règlement d'urbanisme

Le projet déroge aux dispositions suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

- Aux articles 8 et 9 limitant la hauteur maximale de bâtiment à 4 étages et à 16 m du côté du boulevard Saint-Laurent et à 3 étages et à 12,5 m du côté de la rue Clark;
- À l'article 26 qui prescrit une densité maximale de 4 côté boulevard Saint-Laurent et de 3 côté rue Clark;
- À l'article 32 qui prescrit un taux d'implantation maximale de 100 % côté boulevard Saint-Laurent et de 70 % côté Clark;
- À l'article 121 qui prescrit un nombre maximal de 8 logements du côté de la rue Clark;
- Aux articles 546 et 547 qui prescrivent un nombre maximal d'unités de stationnement pour automobile à 9 pour la maison de retraite et à 6 pour les commerces;
- À l'article 552 qui exige qu'une aire de stationnement doit être localisée en dessous de l'implantation du bâtiment.

Avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du comité Jacques-Viger

À sa réunion du 10 février 2015, le CCU a émis un avis favorable au projet. De plus, à sa réunion du 12 décembre 2014, le comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à la modification de la densité et de la hauteur maximales au Plan d'urbanisme associée avec le présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Il est recommandé de soumettre pour adoption au conseil d'agglomération, en vertu du paragraphe 4^o de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement autorisant la démolition de l'immeuble existant sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social et ce, aux conditions suivantes :

- Seul le logement social est autorisé dans l'immeuble. Toutefois, les usages prescrits au Règlement d'urbanisme sont autorisés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'aile donnant sur le boulevard Saint-Laurent;

- La hauteur maximale sur le boulevard Saint-Laurent est de 6 étages et de 19 mètres;
- La hauteur maximale sur la rue Clark est de 5 étages et de 15 mètres;
- La hauteur minimale entre le plancher du rez-de-chaussée et le plancher du deuxième étage sur le boulevard St-Laurent est de 4,3 mètres;
- La densité maximale est de 4,5;
- Le taux d'implantation maximal est de 80;
- Le 5^e niveau du bâtiment doit respecter un retrait minimal de 2 mètres par rapport à la façade donnant sur la rue Clark;
- La superficie minimale de la cour paysagée est de 260 m²;
- Le nombre maximal d'unités de stationnement automobile est de 39;
- Les murs aveugles visibles de la voie publique doivent avoir un revêtement en briques d'argile;
- Aucun balcon en saillie n'est autorisé;
- Un plan d'aménagement paysager doit accompagner la demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

De plus, lors de l'étude en PIIA du projet, les critères d'évaluation supplémentaires suivant, s'appliqueraient :

- - Le projet doit s'inspirer de la typologie et du parcellaire des bâtiments «ateliers» qui servent de référence;
 - Compte tenu du volume important du projet, les détails et la rythmique de la façade sur le boulevard Saint-Laurent doit prévoir une modulation fine et non monolithique de manière à réduire la lecture de la masse et à assurer que la base se distingue du corps du bâtiment notamment par des légers retraits ou par le contraste de matériaux;
 - La hauteur du rez-de-chaussée, le traitement et la localisation des ouvertures ainsi que l'aménagement des lieux doivent être conçus de manière à contribuer à l'animation de l'artère commerciale;
 - Les étages donnant sur le boulevard Saint-Laurent doivent s'aligner en hauteur, le plus possible, avec les étages de l'immeuble voisin au sud y compris la vitrine commerciale;
 - Le volume du 6^e étage visible de la rue Clark doit être minimisé;
 - L'alignement sur la rue Clark doit tendre à suivre celui des immeubles résidentiels au nord localisés sur le même côté de la rue;
 - La localisation et le traitement de l'entrée principale sur la rue Clark doivent la mettre en évidence;
 - L'aménagement d'une voie d'accès au stationnement intérieur doit s'intégrer à l'architecture du bâtiment;
 - Des installations permettant l'aménagement d'un toit vert ou de l'agriculture urbaine sur le toit dans le futur sont privilégiées telles qu'un accès au toit, un branchement électrique, une entrée d'eau ainsi que des espaces extérieurs de qualité pour les résidents;
 - Les dimensions des ouvertures et la couleur des revêtements des murs donnant sur la cour doivent être conçues de manière à maximiser l'apport de lumière à l'intérieur de celle-ci ainsi que dans les logements;
 - La cour paysagée doit être conçue de manière à permettre un dialogue avec la rue notamment par l'utilisation de la transparence ou l'intégration de percées visuelles.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'adoption du règlement pour les motifs suivants :

- la modification permettrait la réalisation d'un projet mixte à caractère social rencontrant les objectifs de mixité sociale et des usages ainsi que de l'animation de l'artère commerciale;
- le projet permettrait à plusieurs membres de la communauté portugaise de demeurer dans le secteur et de conserver leurs habitudes de vie et leurs liens avec leur entourage;
- plusieurs modifications ont été apportées au projet afin d'assurer une meilleure insertion au milieu;
- le comité consultatif d'urbanisme a émis, le 10 février 2015, un avis favorable au projet;
- le comité Jacques-Viger a émis, le 12 décembre 2014, un avis favorable à la modification proposée au Plan d'urbanisme;
- le projet sera revu en vertu du règlement sur les PIIA par le comité consultatif d'urbanisme en tenant compte des critères d'évaluation incorporés au projet de règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet qui propose une densification du milieu, une mixité sociale ainsi qu'une mixité des usages concorde avec les objectifs de développement durable énoncés au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet ne contient aucune disposition assujettie à approbation référendaire.

2 mars 2015 Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement demandant au conseil d'agglomération d'adopter le règlement;

15 avril 2015 Adoption d'une résolution par le comité exécutif;

27 avril 2015 Adoption d'une résolution par le conseil municipal;

30 avril 2015 Avis de motion et adoption du projet de règlement par le conseil d'agglomération;

28 mai 2015 Adoption du règlement par le conseil d'agglomération;

juin Entrée en vigueur du règlement par la publication d'un avis public par la ville centre;

Étude en PIIA par le CCU et émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Andrée LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Manon BRULÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène SCHWARTZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-13

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1150691001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la densité de construction pour le terrain situé au 4244, boulevard Saint-Laurent comportant les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec, projet de logement social.

Il est proposé :

De recommander au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relatif à la densité de construction dans le secteur identifié pour:

- créer un nouveau secteur établi (11-12) pour le terrain comportant les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330, pour y permettre la construction d'immeubles d'une hauteur de 2 à 6 étages hors-sol et d'un coefficient d'occupation du sol minimum de 2,0 et maximum de 4,5.

D'exempter la modification au Plan d'urbanisme d'une assemblée publique de consultation en vertu de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-03-04 13:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150691001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la densité de construction pour le terrain situé au 4244, boulevard Saint-Laurent comportant les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec, projet de logement social.

CONTENU

CONTEXTE

Suite aux résolutions CA15 25 0080 et CA15 25 0081 adoptées par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lors de sa séance du 2 mars 2015, le présent addenda vise à permettre l'adoption par le conseil de la ville du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relatif à la densité de construction dans le secteur identifié pour:

- créer un nouveau secteur établi (11-12) pour le terrain comportant les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330, pour y permettre la construction d'immeubles d'une hauteur de 2 à 6 étages hors-sol et d'un coefficient d'occupation du sol minimum de 2,0 et maximum de 4,5,

et d'exempter la modification au Plan d'urbanisme d'une assemblée publique de consultation en vertu de l'article 83 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1150691001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la densité de construction pour le terrain situé au 4244, boulevard Saint-Laurent comportant les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec, projet de logement social.

CONTENU

CONTEXTE

La Caisse Desjardins Portugaise, épaulée par le groupe de ressources techniques Atelier habitation Montréal, a déposé une demande de modification du Plan d'urbanisme afin de permettre un projet de démolition et de construction d'un bâtiment variant de cinq à six étages abritant environ 64 logements pour des personnes âgées en légère perte d'autonomie (PAPA) de l'organisme Foyer Portugais Santa Cruz. La Caisse populaire, qui occupe l'immeuble actuel et qui est propriétaire du terrain, réaménagerait ses activités bancaires au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment avec des bureaux à l'étage supérieur de l'aile donnant sur le boulevard Saint-Laurent. Ce projet, qui bénéficie d'une subvention du Programme AccèsLogis (volet II) de la SHQ, s'inscrit dans la stratégie municipale d'inclusion de logements abordables.

L'emplacement visé est situé au 4244, boulevard Saint-Laurent, entre les rues Rachel et Marie-Anne. Le présent dossier vise une modification ponctuelle de la carte des densités de construction du Plan d'urbanisme pour ce terrain, composés de quatre lots (2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330). Actuellement, le terrain est localisé dans le secteur établi 11-04, ce qui correspond aux paramètres associés à la plupart des artères commerciales de l'arrondissement. Dans ce secteur, une hauteur de 2 à 4 étages et une densité de 1,0 à 4,0 sont autorisées. Le projet, avec une hauteur de 5 et 6 étages et une densité de 4,3 déroge ainsi aux paramètres du Plan d'urbanisme.

En parallèle, les dérogations au Règlement d'urbanisme seront approuvées en vertu de la procédure de l'article 89, paragraphe 4°, de la Charte de la Ville de Montréal qui vise des projets d'habitation destinés aux personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement (voir dossier 1150691002). Ce dossier serait adopté par le conseil d'agglomération à la suite de l'adoption de la modification du Plan d'urbanisme par le conseil municipal (présent dossier).

Puisque l'unique but de la modification de la densité et de la hauteur maximales au Plan d'urbanisme est de permettre la réalisation d'un projet visé à l'article 89,4 de la Charte de la Ville, selon article 83 de la Charte, une assemblée publique de consultation n'est pas requise.

Le présent dossier a fait l'objet d'avis favorables du comité consultatif d'urbanisme et du

comité Jacques-Viger. Plusieurs recommandations de ces deux comités ont été incorporées aux critères d'évaluation faisant partie intégrante du projet de règlement en vertu de l'article 89,4 de la Charte, notamment sur le traitement des façades et la cour paysagée. Ces critères serviront dans l'analyse détaillée du projet par le CCU lors de la révision architecturale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement apporte des modifications à la **carte 3.1.2. intitulée «densité de construction»** contenue dans la partie I du Plan d'urbanisme (04-047) ainsi qu'aux **paramètres de densité** qui lui sont attribués de la manière suivante :
La création, à même le « **secteur établi 11-04** », d'un nouveau « **secteur établi 11-12** » qui s'appliquera au terrain situé au 4244, boulevard Saint-Laurent, comportant les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 de manière à y permettre la construction de bâtiment respectant les paramètres suivants :

- bâti de 2 à 6 étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 2,0;
- C.O.S. maximal : 4,5.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics estime que la modification au Plan d'urbanisme suggérée est souhaitable pour les raisons suivantes :

- la modification permettrait la réalisation d'un projet mixte à caractère social rencontrant les objectifs de mixité sociale et des usages ainsi que de l'animation de l'artère commerciale;
- le projet permettrait à plusieurs membres de la communauté portugaise de demeurer dans le secteur et de conserver leurs habitudes de vie et leurs liens avec leur entourage;
- la hauteur de 6 étages proposée sur le boulevard Saint-Laurent est comparable à celle de l'immeuble adjacent au sud et le retrait du 5^e étage améliore son intégration avec les gabarits de la rue Clark;
- le comité consultatif d'urbanisme a émis, le 11 mars 2014, un avis favorable aux modifications proposées au Plan d'urbanisme;
- le Comité Jacques-Viger a émis, le 12 décembre 2014, un avis favorable aux modifications proposées au Plan d'urbanisme;
- le règlement proposé en parallèle en vertu de l'article 89.4 de la Charte assurera l'intégration plus fine du projet au milieu d'insertion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet qui propose une densification du milieu, une mixité sociale ainsi qu'une mixité des usages concorde avec les objectifs de développement durable énoncés au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 mars 2015

- CA: avis de motion
- CA: adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme
- CA: recommandation d'adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme par le conseil municipal

15 avril 2015

- CE: recommandation d'adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme par le conseil municipal

27 avril 2015

- CM: adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme

mi-mai 2015

- promulgation du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Manon BRULÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène SCHWARTZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-13

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1140603016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer l'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » par l'affectation « Secteur d'emplois » pour un emplacement situé du côté sud de la rue Notre-Dame Est, entre la partie est de l'avenue Letourneux et l'avenue De La Salle, localisé au nord de la rue Père-Marcoux.

Je recommande :

D'adopter, sans changements, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer l'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » par l'affectation « Secteur d'emplois » pour un emplacement situé du côté sud de la rue Notre-Dame Est, entre la partie est de l'avenue Letourneux et l'avenue De La Salle, localisé au nord de la rue Père-Marcoux.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-03-04 13:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1140603016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer l'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » par l'affectation « Secteur d'emplois » pour un emplacement situé du côté sud de la rue Notre-Dame Est, entre la partie est de l'avenue Letourneux et l'avenue De La Salle, localisé au nord de la rue Père-Marcoux.

CONTENU

CONTEXTE

À sa séance du 3 février 2015, le conseil d'arrondissement a adopté une résolution demandant au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin de permettre à L'Impact de Montréal de réaménager les plateaux sportifs du parc Champêtre. Conformément à l'article 130.3 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. 11.4) doit donner avis de motion et adopter le projet de ce règlement à une de ses séances, et ensuite le dossier sera présenté au conseil municipal pour adoption de ce règlement.

Les étapes subséquentes à l'avis de motion et à l'adoption du projet de règlement sont :

- Publication d'un avis dans les hebdomadaires Le Flambeau et Nouvelles Hochelaga-Maisonneuve, annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- Tenue de l'assemblée publique de consultation et rédaction du procès-verbal;
- Transmission du procès-verbal au conseil municipal et demande d'adoption du règlement avec ou sans modifications;
- Adoption du règlement par le conseil municipal et entrée en vigueur conformément à la loi.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dina TOCHEVA
Secrétaire-recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1140603016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer l'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » par l'affectation « Secteur d'emplois » pour un emplacement situé du côté sud de la rue Notre-Dame Est, entre la partie est de l'avenue Letourneux et l'avenue De La Salle, localisé au nord de la rue Père-Marcoux.

CONTENU

CONTEXTE

L'Académie du club de soccer de l'Impact de Montréal détient une option d'achat en prévision de se porter acquéreur de la caserne Letourneux situé au 4300, rue Notre-Dame Est. Cette dernière appartient à la troupe artistique du Théâtre Sans Fil T.S.F. inc. qui occupait le bâtiment jusqu'à tout récemment. L'Impact de Montréal souhaite établir un centre d'entraînement permanent en partenariat avec l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le but d'utiliser et de réaménager les plateaux sportifs du parc Champêtre. La Ville de Montréal prévoit conserver la partie de l'immeuble qui sert présentement de chalet d'appoint ouvert au public pour ses propres activités.

Malheureusement, certaines occupations (centre d'activités physiques et école d'enseignement spécialisé) ne font pas partie de la liste des usages autorisés au règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et incluse à l'intérieur du projet particulier PP27-0041 et du règlement 01-214. De plus, le requérant prévoit agrandir en hauteur la partie du bâtiment où se trouve le chalet du parc géré par la Ville. Il faut donc remplacer les plans joints aux annexes du règlement 01-214.

Une demande de projet particulier a été dûment déposée pour permettre le déroulement des activités et l'agrandissement de l'immeuble. Un amendement au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal est nécessaire dans le but de remplacer la désignation de l'emplacement « Grand espace vert ou parc riverain » par l'affectation « Secteur d'emplois », afin de pouvoir autoriser les activités de nature commerciale. Le présent projet de règlement est déposé à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **C098 00771** - Adoption du Règlement sur le programme particulier d'urbanisme du quartier Maisonneuve par le conseil municipal, à son assemblée du 27 avril 1998;

- **CO99 00728** - Entente cadre de partenariat entre le gouvernement du Québec et la Ville adoptée le 13 avril 1999;
- **CO01 00147**- Résolution adoptée par le conseil municipal le 22 janvier 2001 approuvant la convention entre la Ville de Montréal et le Théâtre Sans Fil relative aux termes et conditions de versement d'une subvention pour la réalisation du projet de réhabilitation de la caserne Letourneux;
- **CO01 02555** - Approbation par le conseil municipal, le 11 septembre 2003, du règlement no 01-214 autorisant l'occupation et l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 4300 de la rue Notre-Dame Est (caserne Letourneux);
- **CE05 0158** - Approbation accordée par le comité exécutif, à sa séance du 2 février 2005 en vue d'autoriser l'acquisition du chalet du parc Champêtre, conditionnellement à ce que l'organisme artistique Théâtre Sans Fil T.S.F. inc., préalablement à cette acquisition, complète les travaux et s'assure de la radiation des hypothèques légales enregistrées contre l'immeuble. Mandater la Direction des immeubles, en concertation avec la Direction des événements et équipements Ville, la Direction du contentieux et l'arrondissement, en vue de la préparation d'un projet d'acte visant l'acquisition du chalet de parc à être soumis pour approbation en temps utile aux autorités compétentes (voir dossier 1040007002).
- **CA05 270382** – Adoption par le conseil d'arrondissement, à sa séance du 16 août 2005, du projet particulier PP27-0041 autorisant l'occupation à des fins de salle de danse, de réception, de spectacle, de répétition, d'exposition, de réunion et de débits de boisson complémentaire pour un bâtiment situé au 411, avenue Letourneux à l'angle de la rue Notre- Dame Est - Théâtre Sans Fil – (voir dossier 1050603005);
- Adopter le projet particulier PP27-0208 dont l'objet est de permettre l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 4300, rue Notre-Dame Est, localisé à l'angle sud-est de l'avenue Letourneux, de déroger au Règlement 01-214 et de modifier le projet particulier PP27-0041 (**dossier 1140603015**).

DESCRIPTION

Règlement d'urbanisme

La propriété se situe dans une zone industrielle de catégorie I.4B où le commerce de gros et l'entreposage extérieur sont autorisés (C.7B). Les hauteurs autorisées varient entre 4 mètres et 23 mètres. La densité maximale est de 3, le taux d'occupation de 70 % et le mode d'implantation isolé, jumelé ou contigu. L'alignement est soumis à la règle d'insertion. Le bâtiment est identifié comme immeuble significatif au règlement d'urbanisme. Tous les travaux de transformation doivent être approuvés par le comité consultatif d'urbanisme.

Contenu du projet particulier PP27-0041

Le projet particulier PP27-0041 permet d'occuper le bâtiment à des fins de salles de spectacle, de répétition, d'exposition, de danse, de rencontre, de réception et de débits de boissons alcooliques complémentaires.

Contenu du règlement 01-214

Le Règlement 01-214 qui gère le programme de développement a autorisé l'agrandissement

et l'occupation à des fins de studio de production, de bureau et d'usages accessoires au parc Champêtre ainsi que les dérogations au règlement d'urbanisme suivantes, à savoir :

- la construction du chalet de parc qui, bien qu'elle puisse être associée à une dépendance au sens réglementaire, n'est pas autorisée puisque les usages qui y sont prévus ne desservent pas le terrain sur lequel la dépendance est construite (art. 124);
- l'aménagement de l'aire de chargement dans le parc située dans un secteur de catégorie E.1(1) (art.290) et son implantation en cour avant (art. 541);
- la hauteur de l'agrandissement qui est de 3,1 mètres au lieu des 4 mètres minimum exigés dans le secteur (art. 10);
- la largeur de la voie d'accès menant à l'aire de chargement prévue à 16,5 mètres au lieu de 8 mètres et la largeur de la voie d'accès menant à l'aire de stationnement fixée à 16,5 mètres au lieu de 7,5 mètres (art. 551 et 575);
- l'aménagement de l'aire de stationnement, en raison de l'absence d'un passage piétonnier entre le stationnement et l'entrée du bâtiment (art. 601).

JUSTIFICATION

Description du quadrilatère visé par la modification

Le territoire visé par la modification comprend la partie est de l'avenue Letourneux incluant le terrain de la caserne y compris l'îlot bordé au nord par la rue Notre-Dame Est, au sud par la rue du Père-Marcoux et à l'ouest par l'avenue De La Salle comprenant la chute à neige et le dépôt de matériaux appartenant à la Ville (lots 3 586 298, 3 586 299, 1 881 691 et 1 881 881).

Plan d'urbanisme de Montréal (04-047)

Le site de la caserne Letourneux se trouve à l'intérieur d'une aire d'affectation désignée « Grand espace vert ou parc riverain ». Le plan d'urbanisme ne prévoit pas de paramètres de densité de construction à cet endroit ni sur le terrain adjacent appartenant à la Ville.

Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Le Schéma d'aménagement prévoit affecter l'emplacement de la caserne à l'industrie où les usages à des fins de commerces et de bureaux peuvent s'y implanter. Donc, les activités projetées de l'Impact seraient autorisées.

Projet d'amendement au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047)

La requête n'est pas conforme aux orientations du plan d'urbanisme qui privilégie une affectation « Grand espace vert ou parc riverain » pour le site. Les activités de nature commerciale ne font pas partie des occupations permises dans ce type de secteur. Le projet d'amendement comporte donc plusieurs volets.

Carte 3.1.1 « L'affectation du sol »

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises propose de remplacer l'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » par celle intitulée « Secteur d'emplois ».

Carte 2.4.1 «Le schéma des secteurs d'emplois »

Cette modification permet d'étendre la gamme des usages autorisés. Pour permettre les activités de nature commerciale autre que le commerce lourd, le quadrilatère fera partie

désormais d'un « Secteur d'emplois diversifiés ».

Carte 3.1.2 « Les densités de construction »

En ce qui concerne la carte des densités de construction, des paramètres de hauteur variant entre un à quatre étages combinés à des pourcentages d'occupation du sol faible ou moyen avec des modes d'implantation isolé ou contigu s'appliqueront sur le territoire visé par l'amendement. Pour ce faire, la Direction propose d'étendre le secteur établi de catégorie 14-07.

Liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle

En terminant, la caserne Letourneux recevra la désignation « édifice commercial » en remplacement de celle l'identifiant comme étant de la catégorie « édifice public » inscrite sur la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle.

Il faut se rappeler que tous les paramètres réglementaires du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) qui s'appliquent présentement au quadrilatère visé par l'amendement demeurent conformes aux nouvelles dispositions du plan d'urbanisme. Aucun ajustement de la réglementation découlant de l'obligation de la concordance n'est requis.

À sa séance du 2 décembre 2014, le comité consultatif d'urbanisme a conclu au bien-fondé du changement d'affectation du sol du site et a recommandé favorablement le projet d'amendement au plan d'urbanisme.

À sa séance du 12 décembre 2014, le Conseil du patrimoine et le Comité Jacques-Viger ont souligné que la venue de l'Académie de l'Impact dans les locaux de la caserne est des plus heureuses et appuie la modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que le présent projet d'occupation et d'agrandissement, en soulevant les enjeux et les considérations qui suivent :

- La nécessité de réviser le projet d'agrandissement afin d'assurer une meilleure intégration au bâtiment existant;
- La compensation des impacts négatifs des surfaces synthétiques des terrains de soccer sur l'aménagement paysager du parc;
- La réduction des enseignes et l'assurance qu'elles ne dégradent pas l'édifice.

Suite aux recommandations du comité mixte, le projet d'agrandissement a été modifié de la manière suivante :

- Élimination du volume en surplomb donnant du côté de l'avenue Letourneux;
- Harmonisation des teintes du mur rideau avec le bâtiment existant (abandon du ton bleuté);
- Protection et mise en valeur de la pierre de la façade sud.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aire de stationnement devra être aménagée selon les modalités apparaissant aux articles 582 et 582.1 du règlement d'urbanisme afin d'éviter la propagation des îlots de chaleur. Le projet comprend la plantation de 11 arbres et l'installation d'un toit blanc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et adoption d'un projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Assemblée publique et adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;
- Émission de l'avis de conformité par le comité exécutif et entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet d'amendement est conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal qui prévoit une affectation dédiée à l'industrie pour l'ensemble du quadrilatère décrit précédemment où les usages à fins de commerces et de bureaux pourront s'y implanter.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Manon BRULÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DECOSTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-26

Huguette BÉLAND
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises et adjointe au
directeur d'arrondissement



Dossier # : 1152839004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs ».

Il est recommandé:
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs, sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-05 16:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1152839004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs ».

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.Marcotte intercepte et traite près de 99,6 % des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs, la Ville se voit dans l'obligation de déverser des eaux usées vers les milieux récepteurs. En 2001, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAM) a mis en place un programme de «Suivi des débordements». Ce programme définit et encadre les exigences et objectifs de rejet et oblige la Ville de Montréal à mettre en place des mesures correctives visant l'atteinte de ces exigences.

Un ouvrage de rétention est une structure souterraine. Elle permet d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes précipitations afin d'éviter leur déversement dans le milieu récepteur. Lorsque la pluie est terminée et que le réseau n'est plus engorgé, les eaux sont par la suite acheminées vers la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour y être traitées.

Au cours des prochaines années, le Service de l'eau prévoit la construction de cinq bassins de rétention importants dont le bassin William.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

DESCRIPTION

Ce projet consiste à construire un ouvrage de rétention d'environ 8000 m³ dans le secteur de la rue William entre les rues McGill et de la Montagne, dans l'arrondissement Sud-Ouest. Raccordé au système de contrôle intégré en temps réel des intercepteurs (CIDI), l'ouvrage de rétention se déversera dans le collecteur de 3900 mm de la rue McGill. Le système CIDI est un système qui permet de contrôler en temps réel les intercepteurs à partir de la Station

d'épuration des eaux usées avec l'objectif de minimiser la fréquence et le nombre de surverses effectuées en temps de pluie à la rivière des Prairies et au fleuve Saint-Laurent. Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

Le réseau d'égouts unitaires du bassin de drainage Saint-Jacques-d'Youville est raccordé à l'intercepteur Sud-Est. En temps de pluie, son émissaire occasionne annuellement de multiples épisodes de surverses d'eaux contaminées vers le fleuve Saint-Laurent. De plus, sa capacité résiduelle ne permet aucun développement dans ce secteur. Les eaux de surverses contiennent des quantités importantes de polluants qui contribuent à augmenter le niveau de pollution dans le fleuve Saint-Laurent.

La construction d'un ouvrage de rétention permet de réduire la quantité de polluants rejetés lors des épisodes de surverses et de réduire les effets négatifs de ces polluants sur la santé humaine et l'environnement. Elle permet également de soulager le réseau existant et d'augmenter le niveau de service du collecteur William qui dessert en partie le développement Griffintown. La DÉEU a déposé un plan d'action en 2005, avec des révisions effectuées aux deux ans, comprenant la construction d'un ouvrage de rétention visant la réduction des épisodes de surverses (actuellement 27, exigence 6) afin de favoriser l'obtention de certificats d'autorisation pour la construction d'égouts et d'aqueduc sur les rues Notre-Dame, Éléonor et Barré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération

Ce projet pourrait également être admissible à divers programmes de subventions des infrastructures.

Le terme total de cet emprunt et ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de réduire de façon très significative le nombre de surverses et la quantité de polluants rejetés lors de ces épisodes de surverses, polluants qui ont des effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (André LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit TURENNE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-11

Alain DUBUC
Cadre administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-03-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-03-05



Dossier # : 1152839005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Achetsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs ».

Il est recommandé:
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Achetsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-05 16:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1152839005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Achetsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs ».

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.Marcotte intercepte et traite près de 99,6 % des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs, la Ville se voit dans l'obligation de déverser des eaux usées vers les milieux récepteurs. En 2001, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAM) a mis en place un programme de «Suivi des débordements». Ce programme définit et encadre les exigences et objectifs de rejet et oblige la Ville de Montréal à mettre en place des mesures correctives visant l'atteinte de ces exigences.

Un ouvrage de rétention est une structure souterraine. Elle permet d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes précipitations afin d'éviter leur déversement dans le milieu récepteur. Lorsque la pluie est terminée et que le réseau n'est plus engorgé, les eaux sont par la suite acheminées vers la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour y être traitées.

Au cours des prochaines années, le Service de l'eau prévoit la construction de cinq bassins de rétention importants dont le bassin Lavigne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

DESCRIPTION

Ce projet consiste à construire un ouvrage de rétention d'un volume d'environ 32 000 m³ dans l'arrondissement Achetsic/Cartierville. Les études préliminaires indiquent que l'ouvrage de rétention pourrait être construit en tunnel sur une longueur de 1,5 km entre le boulevard Gouin et l'intercepteur Nord, en amont de la station de pompage Lavigne. Cet ouvrage sera raccordé au système de contrôle intégré en temps réel des intercepteurs

(CIDI) de la station d'épuration Jean-R. Marcotte. Le système CIDI est un système qui permet de contrôler en temps réel les intercepteurs à partir de la Station d'épuration des eaux usées avec l'objectif de minimiser la fréquence et le nombre de surverses effectuées en temps de pluie à la rivière des Prairies et au fleuve Saint-Laurent. Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

Le bassin de drainage Gouin-Lavigne est un territoire desservi par un réseau d'égouts de type unitaire. Le collecteur principal qui draine ce secteur est une conduite de 1800 mm de diamètre sise sous le boulevard Gouin entre les rues Lachapelle et Lavigne. La capacité de ce collecteur est d'environ 4,7 m³/s ce qui correspond au débit théorique d'un orage de fréquence annuelle. En considérant un niveau de service correspondant à une récurrence une fois dans 10 ans, le débit théorique que ce bassin peut générer est de plus de 15 m³/s. Lorsque la capacité du collecteur Gouin est atteinte, l'eau s'accumule dans le collecteur jusqu'au niveau du cours d'eau. C'est alors qu'une surverse se produit. La Ville enregistre en moyenne 20 épisodes de surverses des eaux usées par année. Les eaux de surverses contiennent des quantités importantes de polluants qui peuvent remettre en cause l'usage du cours d'eau pour des activités récréotouristiques et qui contribuent à augmenter le niveau de pollution dans la rivière des Prairies. La construction de l'ouvrage de rétention Lavigne permettra d'améliorer le niveau de service du collecteur Gouin contre les refoulements d'égout pour des pluies jusqu'à la récurrence de 10 ans. De plus, cet ouvrage de rétention permettra d'atténuer les risques de refoulement et d'inondation pour les citoyens de l'arrondissement Ahuntsic- Cartierville, de soulager le réseau existant, de réduire le volume d'eau déversée et, par conséquent, la quantité de polluants rejetés lors des épisodes de surverses, et de diminuer les effets négatifs de ces polluants sur la santé humaine et l'environnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération

Ce projet pourrait également être admissible à divers programmes de subventions des infrastructures.

Le terme total de cet emprunt et ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de réduire de façon très significative le nombre de surverses et la quantité de polluants rejetés lors de ces épisodes de surverses, polluants qui ont des effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (André LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit TURENNE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-11

Alain DUBUC
Cadre administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-03-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-03-05

CE : 50.001

2015/03/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2015/03/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151041002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 janvier 2015

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 janvier 2015.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-05 10:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1151041002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1 ^{er} au 31 janvier 2015

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été convenue avec les membres du comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs. Seuls les contrats suivants font l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0188 - 4 février 2015 - De déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014.

CE14 1992 - 17 décembre 2014 - De déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2014.

CE14 1792 - 19 novembre 2014 - De déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2014.

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **1^{er} au 31 janvier 2015** fait état de **35** lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres approuvés par le comité exécutif et les fonctionnaires est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-27

Despina CHRYSAGIS
Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances



Dossier # : 1153624011

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE152621001 - Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente dans le cadre du mandat SMCE152621001 - Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-16 10:29

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624011

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE152621001 - Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE152621001 reçu du comité exécutif le 4 mars 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 11 mars 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE152621001 reçu du comité exécutif le 4

mars 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-12

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-03-16



Dossier # : 1153624008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019006 - Accorder un contrat à Céleb Construction ltée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019006 - Accorder un contrat à Céleb Construction ltée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-16 10:18

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019006 - Accorder un contrat à Céleb Construction ltée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE146019006 reçu du comité exécutif le 4 mars 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Céleb Construction ltée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 11 mars 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE146019006 reçu du comité exécutif le 4 mars 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Céleb Construction ltée pour l'exécution des travaux au

bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQU) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-12

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-03-16



Dossier # : 1153624010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144474003 - Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144474003 - Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-16 10:21

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144474003 - Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE144474003 reçu du comité exécutif le 4 mars 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 11 mars 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE144474003 reçu du comité exécutif le 4 mars 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-12

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-03-16



Dossier # : 1153624009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019007 - Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019007 - Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-16 10:20

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019007 - Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE146019007 reçu du comité exécutif le 4 mars 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 11 mars 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE146019007 reçu du comité exécutif le 4 mars 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-12

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-03-16



Dossier # : 1153624005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140541016 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réfection (projet 11-19) du pont d'étagement Rockland (structure 81-2201). Dépense totale de 16 778 262,12 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 15 201 417,77 \$ + incidences 1 576 844,35 \$, taxes incluses). Appel d'offres public 11191 - 7 soumissionnaires conformes. / Autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 7 986 557,60\$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629) / Approuver la convention de construction relative à ce projet entre la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et la Ville de Montréal.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140541016 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réfection (projet 11-19) du pont d'étagement Rockland (structure 81-2201). Dépense totale de 16 778 262,12 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 15 201 417,77 \$ + incidences 1 576 844,35 \$, taxes incluses). Appel d'offres public 11191 - 7 soumissionnaires conformes. / Autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 7 986 557,60\$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629) / Approuver la convention de construction relative à ce projet entre la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et la Ville de Montréal.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-16 10:16

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140541016 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réfection (projet 11-19) du pont d'étagement Rockland (structure 81-2201). Dépense totale de 16 778 262,12 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 15 201 417,77 \$ + incidences 1 576 844,35 \$, taxes incluses). Appel d'offres public 11191 - 7 soumissionnaires conformes. / Autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 7 986 557,60\$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629) / Approuver la convention de construction relative à ce projet entre la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat Mandat SMCE140541016 reçu du comité exécutif le 4 mars 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réfection (projet 11-19) du pont d'étagement Rockland (structure 81-2201). Dépense totale de 16 778 262,12 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 15 201 417,77 \$ + incidences 1 576 844,35 \$, taxes incluses). Appel d'offres public 11191 - 7 soumissionnaires conformes. / Autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 7 986 557,60\$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629) / Approuver la convention de construction relative à ce projet entre la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 11 mars 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE140541016 reçu du comité exécutif le 4 mars 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réfection (projet 11-19) du pont d'étagement Rockland (structure 81-2201). Dépense totale de 16 778 262,12 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 15 201 417,77 \$ + incidences 1 576 844,35 \$, taxes incluses). Appel d'offres public 11191 - 7 soumissionnaires conformes. / Autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 7 986 557,60\$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629) / Approuver la convention de construction relative à ce projet entre la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et la Ville de Montréal.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-12

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-03-16



Dossier # : 1153624006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822003 - Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822003 - Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.



Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-16 10:17

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822003 - Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154822003 reçu du comité exécutif le 4 mars 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 11 mars 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154822003 reçu du comité exécutif le 4

mars 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-12

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-03-16